

L'ORIENTATION, POUR DES CHOIX ÉCLAIRÉS TOUT AU LONG DE LA VIE



Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 30 septembre 2020

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une auto-saisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

**Assemblée plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
30 septembre 2020**

**L'ORIENTATION,
POUR DES CHOIX ÉCLAIRÉS TOUT AU LONG DE LA VIE**

Avis adopté le 30-09-2020

Rapporteure : **Beatriz MALLEVILLE**

**Conseil Économique Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

SOMMAIRE

**EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**AVIS
L'ORIENTATION,
POUR DES CHOIX ÉCLAIRÉS TOUT AU LONG DE LA VIE**

EXPLICATIONS DE VOTE

**INTERVENTION DE MADAME CAROLE DELGA,
PRÉSIDENTE DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**INTERVENTION DE MADAME SOPHIE BÉJEAN,
RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE**

**EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MEDITERRANÉE**

Monsieur le Préfet de la région Occitanie,
Madame la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
Madame la Rectrice de la région académique Occitanie,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à cette nouvelle séance plénière de notre assemblée qui se tient au format dématérialisé, au vu des mesures sanitaires liées au Covid-19.

Les 5 projets d'avis à l'ordre du jour qui vous seront présentés sont soumis à un vote électronique à distance :

- « L'orientation, pour des choix éclairés tout au long de la vie » ; projet d'avis élaboré sous l'autorité de la Commission « Éducation – Formation – Emploi – Jeunesse – Enjeux de société » ; la rapporteure est Béatriz MALLEVILLE.

- "L'écosystème associatif : acteur du développement économique, de la cohésion des territoires et de l'attractivité de la région Occitanie » ; projet d'avis élaboré sous l'autorité de la Commission « Activités et Mutations économiques – Économie sociale et solidaire » ; le rapporteur est Thomas SUN.

- « Les ruralités : des solutions d'avenir pour l'Occitanie - Comment la mosaïque de nos territoires ruraux participe à l'équilibre et au dynamisme régional » ; projet d'avis élaboré sous l'autorité de la Commission « Espace et développement rural – Agri-Agro – Forêt – Bois – Alimentation » ; la rapporteure est Adeline CANAC.

- « Comment soutenir les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur en Occitanie ? » ; projet d'avis élaboré sous l'autorité de la Commission « Enseignement supérieur – Recherche – Valorisation – Transfert – Innovation » ; le rapporteur est Ludovic ARBERET.

- « Crise COVID-19 – Priorités pour une économie régionale transformée, diversifiée, durable et solidaire » ; projet d'avis élaboré sous l'autorité de la Commission « Activités et Mutations économiques – Économie sociale et solidaire » ; les co-rapporteurs sont Félicie DOMENE et Bruno DUMAS.

(...)

J'ai une pensée émue pour trois de nos collègues disparus Brigitte PRADIN, Annie BERAIL et Jacques LEPARS.

Brigitte PRADIN est décédée le 6 juin 2020. J'ai représenté le CESER à ses obsèques le 10 juin pour témoigner de notre amitié et de notre estime. Nous la regrettons. Elle représentait la COMUE de Toulouse (Communauté d'universités et d'établissements) au CESER. Elle a été directrice de l'Institut National Universitaire Champollion pendant 6 ans. Membre de la commission 4 « Enseignement supérieur – Recherche – Valorisation – Transfert – Innovation », elle avait été désignée co-rapporteure de l'avis sur les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur qui va vous être présenté. Elle s'est investie dans ce travail dont elle connaissait bien les enjeux. Le rapporteur Ludovic ARBERET lui rendra hommage tout à l'heure.

Annie BERAIL est décédée d'une crise cardiaque dans la nuit du 6 au 7 septembre 2020. Elle représentait l'UNSA au CESER, membre des commissions 5 et 8, souvent rapporteure d'avis sur le projet de Budget primitif. Camarade et amie de Claude DUPUY qui a pris la parole au nom du CESER à Labarthe-sur-Lèze à l'invitation du maire dont elle était 1^{ère} adjointe depuis 2 mois.

Jacques LEPARS était un Montpelliérain, ayant fait sa carrière au CNRS. Il a été membre de la section prospective sous la mandature de transition 2016-2017. Il a été rapporteur des scénarios « prospective » de l'avis du 24 mai 2016 établi à la demande des présidents des ex-Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, intitulé « Quelle prospective, quels défis, quel enjeu pour la nouvelle région à l'horizon 2030? ». Je salue son engagement au service de l'assemblée consultative. Je remercie Marc CHEVALLIER qui a représenté le CESER à ses obsèques le 10 juillet à Montpellier.

Un mot également pour Louis PECH, ancien Président de la CCI de Toulouse, industriel très connu à Toulouse et dans l'ex Midi-Pyrénées qui est décédé, enterré dans ses Corbières natales à Ferrals-les-Corbières. Il fut membre du CESER où il plaidait déjà le rapprochement avec l'Aude et le Languedoc-Roussillon. C'était le fondateur de la société Actia, leader dans le domaine des capteurs (ferroviaire, automobile, aérien) et un militant de la diversification industrielle pour Toulouse avec une vision pour l'avenir. C'était aussi un grand humaniste. Nous pensons à lui et à sa famille.

Cette assemblée plénière leur est dédiée.

Malgré la crise sanitaire, le CESER poursuit son activité, toujours au service des citoyens et de l'élaboration des politiques publiques

Une session plénière inédite au vu du contexte sanitaire, comme dit au début de mon intervention. La pandémie Covid-19 a eu, et continue d'avoir, des conséquences dramatiques dans les vies personnelles des citoyens mais aussi sur notre économie française, 6^{ème} économie mondiale.

La mesure de confinement décidée par le Chef de l'État, et entrée en vigueur le 17 mars dernier, a eu pour effet de mettre l'économie à l'arrêt ou de réduire significativement l'activité des entreprises mais aussi des administrations. Certains salariés travaillant dans les secteurs dits indispensables à la vie de la Nation ont dû continuer à aller travailler sur site, d'autres ont expérimenté pour la première fois le télétravail au long cours.
(...)

Par ailleurs, l'État et la Région nous ont associés à la Cellule régionale de continuité économique qu'ils ont mise en place, composée des différents partenaires économiques (entreprises, chambres consulaires, Pôle Emploi, la Direccte...). J'ai donc représenté le CESER au sein de cette instance de dialogue ; il y avait aussi nombre d'organisations membres du CESER qui y ont participé. Cette cellule, semaine après semaine, s'est efforcée d'adapter au mieux les dispositifs de soutien aux personnes et aux entreprises en fonction des décisions du Gouvernement, des actions complémentaires État/Région et de la dynamique des acteurs économiques de la région. Il fallait veiller à la bonne mobilisation des outils mis en place par l'État pour soutenir la trésorerie des entreprises et préserver le tissu productif. Le CESER a pu faire valoir ses positions sur la gestion de la crise et réclamer la mise en œuvre d'actions que ce soit en matière de gestion des matériels médicaux (masques,...), ou pour les étudiants confinés, ...

Nous saluons l'action des fonctionnaires d'État, des Collectivités et de celles et ceux qui ont permis de tenir pendant le confinement. Nous devons reconnaître l'efficacité dans la mise en œuvre des décisions de l'État dès le début de la crise en direction des entreprises et des salariés pour l'instruction tant pour les prêts garantis par l'État (PGE) que dans la prise en charge des rémunérations pour les salariés en arrêt d'activité.

Saluons pour leur action et engagement les femmes et les hommes des services de santé publics et privés, des services sanitaires et sociaux, les fonctionnaires des finances, les policiers, les gendarmes, les pompiers, les salariés de la distribution, des transports mais aussi les enseignants des écoles primaires aux universités et

tous les personnels des écoles, collèges, lycées et universités... sans oublier les agents des collectivités pour mettre en œuvre le soutien matériel aux personnes âgées, aux plus démunis avec les ONG.

Le lien social et économique doit être préservé dans la phase suivante notamment en direction des femmes et des jeunes.

(...)

L'économie régionale et la crise sanitaire : du ralentissement économique au rebond

Le passage d'une économie en pleine progression en 2019 à un arrêt brutal

C'est une crise sanitaire majeure que connaît notre pays et avec de graves incidences économiques et sociales. Le Ministre de l'économie déclarait au début de la crise qu'il s'agissait d'un choc économique sans précédent depuis 1945. La pandémie a plongé l'économie mondiale dans une récession record. Pour la zone euro, le PIB s'est contracté de 12,1% au printemps ; 13,8% pour la France, le pire trimestre depuis l'après-guerre selon l'INSEE.

Notre région bien qu'épargnée d'un point de vue sanitaire par l'épidémie Covid-19 durant la première vague débutée en mars, a néanmoins connu une baisse inquiétante de son activité économique. La mesure du confinement a mis brutalement l'économie à l'arrêt. Les grands secteurs de l'économie régionale que sont l'aéronautique, le tourisme, l'hôtellerie et la restauration ont été touchés de plein fouet et sévèrement. Les autres secteurs tels l'agriculture, l'agroalimentaire, l'économie bleue et maritime, la viticulture, le BTP, l'artisanat ont été aussi fragilisés... même si l'agroalimentaire, 1^{er} employeur de la région avec 164 000 emplois, a su cependant tirer son épingle du jeu et à aider à un maintien d'un certain niveau de l'économie en région. Les domaines du sport et de la culture, les associations sont impactés lourdement.

La croissance économique de notre région était en pleine progression ces dernières années. Elle a été en 2019 particulièrement très positive (+4,2% contre 2,4% en 2018), laissant entrevoir un avenir sous les meilleurs auspices. Tous les indicateurs étaient au vert. C'est ce qu'indique une étude de l'INSEE publiée le 18 juin 2020. L'année 2019, c'était un emploi salarié en hausse, une baisse du chômage pour la première fois depuis 10 ans (taux à 9,6% de la population active), +20% de créations d'emplois, un secteur du tourisme en progression, et la filière aéronautique poursuivant son développement. La pandémie SARS-COV2 a provoqué de façon brutale et inédite une contraction de l'activité en Occitanie.

La période de confinement de mars à mai a engendré un recul de la production et de la consommation et des échanges internationaux. Au premier trimestre 2020, l'emploi a diminué de 1,8% en Occitanie, soit 37 000 emplois en moins par rapport au trimestre précédent. Les pertes d'emplois les plus importantes ont été enregistrées dans les départements des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège, de l'Aude et de l'Hérault. L'emploi intérimaire a enregistré un recul historique (-43,5%).

En Occitanie comme au niveau national la baisse de l'activité économique début mai est estimée à 33% par rapport à une situation normale selon l'étude de l'INSEE. Les entreprises ont connu de réelles difficultés de trésorerie au 1^{er} semestre, notamment les TPE et PME ; une situation qui pourrait continuer au 2^{ème} semestre.

Une reprise rapide de l'activité économique

Ce qui est inédit et doit être souligné, c'est la mise en œuvre de politiques publiques tout azimut pour permettre aux entreprises de surmonter la crise et aux ménages de conserver leurs revenus.

Le déconfinement survenu le 11 mai a permis la reprise de l'activité économique. Dès juin, on a observé une consommation des ménages à la hausse, dépassant le niveau du mois de février (rattrapage d'achats non faits pendant le confinement). Mais le niveau de consommation d'avant crise ne pouvait revenir à la normale à cette période en raison de la baisse persistante des services (-12,5%). La Banque de France estime qu'à la fin

du mois de juin, l'économie française a tourné à seulement 12% en dessous de ses capacités, contre -32 % au début du confinement en mars ; en Occitanie, l'activité était en baisse de 13%.

La note de conjoncture de l'INSEE de septembre témoigne de ce rebond net d'une partie de l'activité économique : l'économie française aurait fonctionné en août à 95 % de son niveau d'avant-crise.

L'activité reprend, cependant la France n'est pas sortie d'affaire pour autant. Les pertes d'emploi devraient se poursuivre dans les mois qui viennent. En 2020, le PIB français reculerait d'environ 9 %. En fin d'année, l'activité reviendrait à environ 96% de son niveau d'avant-crise si stabilité des dispositions sanitaires. Le taux de l'emploi salarié serait donc stable mais le taux de chômage augmenterait nettement, il pourrait atteindre 9,5% de la population active en fin d'année (niveau supérieur à fin 2019). Pour rappel, plus de 700 000 emplois salariés ont été perdus au 1^{er} semestre 2020.

Ce qui m'amène à faire un focus sur les deux poids lourds de l'économie régionale qui sont extrêmement fragilisés : l'aéronautique et le tourisme.

Toulouse est capitale européenne de l'aéronautique et du spatial, et elle est la seule région française à avoir une balance commerciale excédentaire grâce à l'industrie aéronautique. Pour l'aérien et la filière aéronautique, la crise est historique, sans commune mesure avec celle ayant suivi les attentats du 11 septembre. La croissance du trafic aérien est quasi continue depuis trente ans, et la crise provoque sa chute inédite. Après un record en 2019 de 4,7 milliards de passagers pour le trafic aérien mondial, la demande baisse de 53 % en mars 2020, comparée à mars 2019.

Cette situation a inévitablement des incidences sur les constructeurs et leurs sous-traitants, et par conséquent sur l'emploi. Airbus a réduit sa cadence de production de 30%. Airbus, pour rappel, c'est 110 000 emplois en région (dont 86 000 pour la sous-traitance). 20 000 emplois selon la Présidente de Région pourraient être supprimés. Selon le Pôle Aerospace valley, la baisse des cadences chez Airbus fait revenir la filière au niveau de production de 2015.

Aujourd'hui, le retour à la normale pour le trafic aérien mondial est espéré pour 2024. Le plan de relance de 15 Mds € d'aides pour l'aéronautique mis en place par l'État a pour objectif de permettre à la filière de se relever.

Les plans sociaux sont annoncés et se succèdent. Au nom du CESER, je travaille avec les organisations syndicales de la métallurgie, l'UIMM, pour que soient recherchées toutes les possibilités prévues à la fois par les plans sectoriels (aéronautique), et les plans de relance.

Airbus...Latécoère...Figeac Aéro...C'est vrai pour Airbus, cela doit être vrai pour Latécoère avec l'annonce d'un plan de suppression de 475 postes dans les usines du Sud-Ouest, cela doit aussi être le cas pour Figeac Aéro (321 suppressions de poste sur 900) soit 1/3 des effectifs.

Le CESER demande que les négociations pour bénéficier de l'Activité Partielle de Longue Durée (APLD) s'ouvrent dans l'urgence pour pouvoir bénéficier de ce dispositif (financement de 60% de l'activité pour le chômage partiel), ainsi que la mise en œuvre d'un plan de formation des salariés pour garder les compétences dans les entreprises et préserver l'emploi dans les territoires.

L'objectif doit être partagé pour garder notre potentiel industriel et éviter les prédateurs ou les fonds de pension pour racheter nos pépites.

Nous restons attentifs pour les activités de Latécoère, plus de 100 ans d'histoire industrielle mais aujourd'hui hélas entre les mains d'un fonds d'investissement américain qui a procédé en 4 ans à 2 PSE !!!

Le secteur touristique a subi la crise au début du printemps. Plus de 80% des professionnels du secteur ont dû fermer, soit en Occitanie, 9 restaurants sur 10 et plus de 7 hôtels sur 10. Pour ces artisans, comme pour les campings, chambres d'hôtes, installations touristiques, les pertes sont considérables. Avec les vacances d'été, la fréquentation touristique a été encourageante, on peut même dire qu'elle a été bonne (vacanciers français essentiellement mais une forte baisse de touristes étrangers). C'est le bilan dressé par le Comité régional du

tourisme Occitanie (CRT) début septembre. La campagne et la montagne ont été plébiscitées, mais le littoral et le tourisme urbain (métropole toulousaine par exemple) n'ont pas attiré (une baisse respectivement de -14% et -25%). Le CRT rappelle que la période estivale correspond à 35% de l'activité annuelle du tourisme. Vu le poids du tourisme dans l'économie régionale, il faut encore agir, notamment en vue des vacances de fin d'année, pour favoriser une reprise continue et durable. Cette relative bonne saison estivale, tenant compte de la fréquentation, reste à confirmer en comparaison des chiffres liés à la consommation qui seront dévoilés en fin d'année.

Le bilan de ces deux secteurs phares rend le contexte économique régional mouvant.

L'INSEE indique que « l'économie française, après le rebond, comme ailleurs dans le monde aborde la rentrée comme un moteur qui serait à la fois bridé et dopé ».

Des aides publiques exceptionnelles et massives

Les collectivités territoriales et l'État ont contribué et continuent de contribuer financièrement à la reprise de l'activité. Ils ont été et seront encore complémentaires.

Ainsi, dans un premier temps, des mesures d'urgence ont été prises. Il fallait préserver l'emploi et soutenir les entreprises fragilisées par la crise. Ainsi, la Région Occitanie a adopté un plan d'urgence de plus de 370 M € avec des mesures articulées autour de la protection de la population et des soignants, des aides aux entreprises (Fonds de solidarité Occitanie : prêt Rebond Occitanie et Pass Rebond Occitanie), aux associations, aux personnes fragiles, et qui soutiennent de manière spécifique des filières vitales d'Occitanie comme le tourisme, le commerce, l'artisanat (Fonds L'OCCAL), l'agriculture (mise en place d'une plateforme « Solidarité – Occitanie – Alimentation) et la viticulture, sans oublier la recherche. L'État, quant à lui a mis en place un plan d'urgence de soutien de 470 Mds € - la réponse française est l'une des plus puissantes des pays développés, rappelle le Chef de l'État - avec des mesures d'urgence destinées aux entreprises et salariés impactés par la crise sanitaire COVID-19 (délai de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales, remise d'impôts directs, report de paiement de factures, fonds de solidarité, prêt garanti par l'État (PGE), dispositif de chômage partiel...).

Les conditions de la relance

L'activité économique reprend, certes toujours dans un climat d'incertitude. Mais il faut continuer à soutenir les entreprises et les salariés pour redresser durablement l'économie française et créer de nouveaux emplois. Mais pour cela, il faut tirer les enseignements de la crise et réfléchir à l'après-crise Covid. Mais on ne peut reconstruire sur un champ de mine !

Les problématiques déjà existantes mises en lumière

Cette pandémie a mis en exergue dans notre pays et notre région bien des problématiques déjà existantes.

Avec le confinement, certains métiers ont été mis en lumière : soignants, caissières, agents d'entretien...ce sont les travailleurs dits en première ligne. L'attention a été portée particulièrement sur les personnels de santé se battant, souvent au prix de leur vie et celle de leurs proches, contre le coronavirus ; ceux-là mêmes qui avant la crise alertaient sur la situation de l'hôpital public, victime d'appauvrissement et méritant plus d'intérêt, dans un contexte d'augmentation croissante de l'activité. Stop aux fermetures d'établissements et de lits, revalorisation des salaires, augmentation des moyens humains et financiers ...

La crise a confirmé les faiblesses du système. Accompagner, soutenir le service public hospitalier devient désormais une évidence et une priorité. D'une manière plus générale, le confinement a permis de relever le caractère indispensable des services publics trop souvent abandonnés.

Des métiers ont été redécouverts avec leur utilité sociale essentielle : personnels soignants comme évoqué, mais aussi agriculteurs, enseignants... La crise a également révélé le rôle majeur des acteurs du monde associatif qui ont en effet apporté leur concours, continuant de porter les valeurs de solidarité, d'entraide et d'intérêt général et de les diffuser.

Tout le monde a pleinement pris conscience du rôle fondamental des entreprises ayant seules la capacité de produire des biens et des services pour satisfaire les besoins dits essentiels de la population, dans une période de pénurie ou de risque de pénurie (masques, alimentation, médicaments, etc.). Force a été de constater que la production de médicaments et de matériel médical est délocalisée vers les pays étrangers (Chine, Inde...), paralysant notre système de soins. L'interventionnisme de l'État est souhaité au niveau des grandes entreprises ainsi que la relocalisation d'activités. Quand l'État donne des aides aux entreprises, il doit exiger des contreparties pour protéger les filières car ce sont des emplois et des savoir-faire qui sont en jeu, et susceptibles de partir ailleurs.

Cette crise a également renforcé l'idée que les entreprises productrices de biens et services sont aussi les principaux responsables des fléaux majeurs que sont la dégradation de l'environnement et la montée des inégalités. Le ralentissement de l'activité démontre le lien entre activités économiques et dégradation de l'environnement : on a noté une baisse de la pollution de l'air, de l'eau... Le confinement a aussi permis de prendre toute la mesure des inégalités sociales et territoriales existantes. Des inégalités ont été observées entre catégories qualifiées et catégories peu ou pas qualifiées face à l'exposition au virus, ces dernières étant très largement exposées au risque de contamination. Les plus vulnérables sont les premières victimes de cette crise : travailleurs précaires, femmes, foyers à faibles revenus, sans domicile, migrants... Des inégalités aussi dans l'accès aux outils numériques, et au haut-débit ont été relevées (jeunesse et enseignement à distance, salariés et télétravail...).

La crise sanitaire doit par conséquent contribuer à accélérer le changement souhaité, les mutations économiques et sociétales engagées en France (politiques de réindustrialisation de notre pays (Territoires d'industrie...); les propositions de la Convention citoyenne sur le climat; Plan France très haut débit ...). Une crise est toujours un accélérateur de mutation et ce contexte inédit doit nous amener à construire des sociétés soutenables. Notre système doit évoluer par un investissement dans les services publics, une relocalisation d'une partie de la production, des financements pour la transition écologique où il y a un fort potentiel de créations d'emplois (rénovation énergétique des logements et des bâtiments tertiaires, reconversion industrielle, santé, recherche, éducation, transports publics, infrastructures résilientes et bas carbone...).

« L'État doit apporter durablement une réponse à la crise sanitaire du Covid-19 en soutenant la transition bas-carbone juste pour renforcer notre résilience aux risques sanitaires et climatiques. La France compte réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40% en 2030, par rapport à 1990, et prévoit d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, mais elle n'est pas sur la bonne voie. Les aides budgétaires et incitations fiscales aux collectivités et entreprises doivent donc être clairement subordonnées à l'adoption explicite de plans d'investissement et de perspectives compatibles avec la trajectoire bas-carbone", plaide le Haut Conseil pour le Climat.

Une relance écologique, souveraine et solidaire

Comme le Président de la République l'a déclaré, il faut maintenant pour la relance, reconstruire une économie forte, écologique, souveraine et solidaire.

Les politiques monétaires et budgétaires vont soutenir massivement l'activité économique. Il y a plusieurs plans de relance prévus tel le plan de relance européen, le plan de relance de l'État français France Relance, le Plan de relance pour l'emploi et le Plan de transformation et de développement régional de la Région Occitanie (Green New Deal régional). Ces plans sont établis ou à établir en tenant compte des leçons tirées de

la crise sanitaire où des problématiques déjà existantes ont été mises en lumière, et sur la nécessité de reconstruire le pays différemment. Il y a un avant Covid et un après Covid.

Aussi, les soutiens exceptionnels de l'Europe et de l'État ont intégré que la relance de l'économie doit passer par l'écologie. C'est une relance verte orientée vers des objectifs environnementaux et de neutralité qui est décidée. Il faut accélérer la conversion écologique de notre économie et de notre tissu productif.

Le Plan européen de 750 Mds € va ainsi financer des programmes nationaux dans l'ensemble des États membres, sous forme de subventions (390 Mds €) et de prêts (360 Mds €). La Commission européenne souhaite que 37% des dépenses soient allouées aux objectifs environnementaux européens dont la neutralité carbone à horizon 2050.

La France a reçu 40 Mds € de l'Union européenne pour alimenter son plan de relance. Ce plan dénommé "France Relance" et présenté le 3 septembre par le Premier ministre Jean Castex, a pour objectif de bâtir la France de 2030. C'est un plan d'investissement pour tous les Français. Il sera doté de 100 Mds € et prévoit de financer 70 mesures réparties en 3 piliers : transition écologique pour une économie plus verte et plus durable ; compétitivité pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salariés, et l'innovation ; cohésion sociale et territoriale pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français. Il doit bénéficier aux travailleurs, à ceux qui sont en recherche d'emplois, aux TPE, PME, à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). La relance est la clé de notre souveraineté économique et de notre indépendance technologique. Ce plan, ce sont entre autres des mesures pour favoriser la compétitivité des entreprises et les relocalisations (baisse des impôts de production,...), le maintien des compétences dans les entreprises quelles que soient les difficultés rencontrées, pour accompagner les jeunes éloignés de l'emploi par des dispositifs spécifiques, de nouvelles formations pour les jeunes dans les secteurs d'avenir, des programmes d'insertion par l'activité économique ou associative.

Cette crise aura été un révélateur brutal et cruel de notre dépendance industrielle dans de nombreux secteurs vitaux. Au lendemain de cette épreuve, produire davantage en France sera l'un des leviers de notre renouveau économique, sans oublier que nous devons de rester dans la perspective européenne pour contribuer, depuis l'Occitanie, à une Europe qui compte :

- produire davantage demandera tout d'abord une forte volonté politique et financière pour adapter les coûts de production à notre niveau d'exigence sociale ;
- produire davantage nécessitera aussi de retrouver une forme de planification géographique et humaine permettant d'adapter nos outils de formation à cette nouvelle ambition et de redonner du sens à nos territoires d'industrie ;
- produire davantage sera l'occasion de privilégier l'innovation technologique et la sobriété environnementale pour imaginer l'usine du XXIème siècle.

Notre pays et notre région ont des atouts, des compétences et des savoir-faire pour ne plus dépendre des autres pour les biens essentiels.

C'est que notre rapport sur la crise démontrera.

Rapport du CESER : Crise COVID-19 – Priorités pour une économie régionale transformée, diversifiée, durable et solidaire

Comment réarmer le pays pour faire face à la crise économique, sociale et environnementale qui découle de la crise sanitaire ? C'est la question que s'est posée le CESER. Le Bureau de juin a manifesté le souhait que le CESER Occitanie représentant la société civile organisée (plus de 80 organisations membres) émette un avis

circonstancié sur la crise, jouant ainsi pleinement son rôle de 2^{ème} assemblée régionale, ancrée dans son territoire et relayant les aspirations et ambitions des citoyens de l'Occitanie.

La pandémie provoque une crise sanitaire, économique et sociale très dure qui n'épargne pas notre région Occitanie, comme cela a été rappelé, tous les secteurs sont touchés (filiales aéronautique, viticole, du tourisme, de la restauration, de l'hôtellerie mais aussi les filiales culturelle et sportive comme le sont les associations et le secteur de l'économie sociale et solidaire, l'économie bleue du littoral ...). Les conséquences sur l'emploi seront terribles. La révélation de la fragilité de notre monde nous appelle dès à présent à repenser notre futur et à construire les soutiens publics à venir. La Commission « Activités et mutations économiques – Économie sociale et solidaire » a été désignée pour élaborer cet avis de synthèse, les autres commissions ayant apporté leur contribution en fonction de leur domaine de compétence. Nous faisons des propositions pour préserver nos grands secteurs économiques, et réfléchir aux secteurs d'activité indispensables pour répondre aux besoins de la société et aux transformations nécessaires.

Le rapport s'inscrit dans une volonté régionale de soutien à l'économie très diversifiée tant par ses secteurs d'activités que par la taille de ses entreprises. Notre région a une richesse et une complémentarité d'activités et de productions qui lui permettent d'avoir un rôle important dans les équilibres sociaux et économiques du régional à l'international. Nous proposons des axes opérationnels et pragmatiques car avant de construire la relance, il faut accompagner et consolider la reprise : tous les acteurs économiques ne sont pas égaux devant cette reprise. Notre souhait est d'être présents aux côtés de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et de l'État pour réinventer notre territoire, repenser nos modèles économiques et organisationnels afin de s'engager vers une économie plus forte, diversifiée et durable.

Le défi de relocalisation des activités dans un contexte de reconversion écologique imposera la remise en route de nouvelles filiales, de production, de réparation, de recyclage. Elle devrait constituer une opportunité massive d'emplois. Nous avons des filiales industrielles moteurs de l'économie ; d'autres sont à développer ou à réactiver (filiale bois, filiale textile...). Pour preuve, le CESER soutient un projet de fabrication de masques à partir de fibre issue de la pâte à papier. Dans le secteur clé de l'aéronautique, Airbus a annoncé le 21 septembre la fabrication d'un avion à hydrogène décarboné pour 2035, de quoi réduire de 90 % la contribution de l'aviation à l'effet de serre. Cela répond aux lignes directrices fixées par le plan de relance aéronautique. En outre, tout l'écosystème de l'aéronautique devra s'adapter pour réussir ce pari.

Ce défi de la transition écologique et sociale est une belle opportunité pour entraîner les classes populaires.

La relance intègre la contractualisation État-Région

Le futur Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027 intégrera l'aspect relance, ce sera un CPE2R. Il s'articulera autour du Plan de relance, de l'accord de méthode État-Régions signé le 30/07/2020 et du Green New deal régional. L'accord-cadre qui est la trame du CPER prévoit 4 grands engagements de l'État et des Régions à savoir la poursuite de la mobilisation au service de la relance des secteurs économiques éprouvés, l'établissement de priorités stratégiques à inscrire dans le CPER pour construire le monde d'après, une approche territorialisée et différenciée de la relance, une mobilisation accrue de moyens pour construire la relance.

Nos territoires ont un rôle à jouer pour relancer et construire l'économie, comme l'a indiqué le Premier ministre à l'occasion de la présentation du Plan France Relance.

Nous allons participer à l'élaboration du CPE2R sur les thèmes éligibles à la programmation par une 1^{ère} contribution à adopter d'ici la fin de l'année, puis en juin prochain nous émettrons un avis global sur les politiques retenues et les financements négociés.

Ruralités, Écosystème associatif, Innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur, Orientation : les propositions du CESER pour les prochaines politiques publiques

Les 4 autres projets d'avis qui vous seront présentés font des propositions qui doivent pouvoir contribuer à l'élaboration des prochaines politiques publiques, pour investir dans des projets de territoires contribuant à ce renouveau économique et sociétale souhaité. La rédaction de ces rapports a débuté bien avant la crise ; néanmoins celle-ci a été prise en compte dans la réflexion, même si une actualisation s'avère parfois nécessaire.

Les ruralités

Le rapport réalisé par le Commission Agri-Agro remet au cœur de l'actualité le rôle des ruralités, qui sont une chance pour notre pays et notre région. La crise n'a-t-elle pas mis en avant cet attrait nouveau des Français pour la vie à la campagne, éloignés ainsi des désagréments de la vie en zone urbaine (pollution, transports,...). Mais quand est-il de la réalité de ces territoires ruraux ? Il y a des ruralités multiples qui ne connaissent pas les mêmes dynamiques ; les territoires ruraux vivent de profondes mutations avec des impacts différents selon leur structuration. Des disparités existent quant à l'accès aux services publics (santé...), aux services de proximité et aux activités essentielles, à la couverture numérique ... Or tout citoyen doit être égal face à l'accès à ces services essentiels quel que soit l'endroit où il habite.

Dans cet avis, l'accent est mis sur la vitalité de tous les territoires, plus spécifiquement les campagnes agricoles et industrielles et les campagnes vieilles à très faible densité qui représentent 21% de la population d'Occitanie, sur les opportunités de développement à saisir pour les territoires ruraux, au plan économique, social et environnemental ; développement qui doit être équitable et approprié, innovant et durable. Des propositions faites par le CESER telles que : conserver un maillage territorial de services pour combattre le sentiment d'abandon et prendre en compte les caractéristiques de chaque territoire, capter et redistribuer localement la valeur ajoutée produite par les territoires ruraux. Ce rapport nous livre une riche expertise avec des propositions qui doivent être valorisées par l'État et la Région, pour donner une nouvelle image des ruralités.

L'écosystème associatif

Quel est l'impact des associations sur l'attractivité et la dynamique économique de la région ?

Le secteur associatif est un secteur protéiforme. En Occitanie, les associations représentent environ 138 000 organisations, près de 20 000 employeurs 170 000 salariés et 600 000 bénévoles actifs, dans des domaines d'activités très divers.

La réflexion porte sur l'effet levier que représentent les associations sur l'activité économique, la cohésion et l'attractivité du territoire, leur rayonnement et leur importance en lien avec les entreprises du secteur privé lucratif ou relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Quelques propositions : la reconnaissance effective de l'écosystème associatif comme acteur du développement économique régional, en instaurant un dialogue partenarial plus resserré avec lui dans la définition des politiques régionales, et en privilégiant les financements de plans d'actions sur 3 ans et les appels à projets à destination des associations ; le renforcement des compétences y compris pour les bénévoles, le maintien et la valorisation des emplois au sein des associations ; suite à la crise induite par la Covid-19, mettre en place des outils régionaux visant à renforcer les fonds propres associatifs.

Les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur

La crise sanitaire aura également marqué le passage dans une nouvelle ère dans de nombreux domaines dont celui de l'enseignement supérieur.

Dans ce rapport, la réflexion est articulée sur ce que pourrait être la politique de soutien à l'enseignement supérieur en Occitanie à un horizon de moyen terme en tenant compte des spécificités de la région, notamment en termes de filières et d'emploi, de croissance démographique, de polarité... L'Occitanie, c'est 249 000 étudiants, avec des effectifs en hausse croissante et une population générale qui augmente de manière constante chaque année, avec les besoins en formation initiale et continue que cela génère. Le champ d'études des innovations pédagogiques recouvre à la fois les modalités d'enseignement supérieur en présentiel, à distance ou hybride, mais également l'organisation des cursus et des parcours de formation des diplômés de l'enseignement supérieur. Cet avis porte donc sur les innovations pédagogiques à soutenir ou même à inventer qui permettront aux acteurs du système de l'enseignement supérieur de la région Occitanie de répondre aux enjeux pour les 15 prochaines années.

Les propositions vont principalement en direction des politiques publiques que la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et l'État peuvent mener dans le cadre de leurs compétences en matière d'enseignement supérieur. À titre d'exemple, le CESER encourage principalement l'État et la Région, notamment dans le cadre du futur contrat de plan État-Région 2021-2027 à poursuivre le financement des infrastructures d'enseignement pour faire évoluer l'immobilier et les équipements qui permettent d'aller vers des pédagogies actives et adaptées à l'hétérogénéité des publics. Il recommande que la Région poursuive sa politique d'aides à l'innovation pédagogique dans le cadre du prochain SRESRI en y inscrivant également un prix Régional de l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur. Le CESER recommande également à la Région Occitanie de mettre en œuvre un outil incitatif favorisant la mise en réseau des acteurs à l'échelle régionale sur la thématique de la pédagogie dans le supérieur.

L'orientation

Pour reconstruire le pays, la formation des jeunes et moins jeunes est indispensable, notamment pour répondre aux attentes des entreprises en besoins de main d'œuvre, dans un monde incertain où de nombreux métiers se transforment, disparaissent ou se créent.

Le rapport du CESER rappelle le rôle de l'orientation, succession d'étapes au cours desquelles l'individu, quel que soit son âge, gère son parcours en faisant des choix éducatifs, professionnels et personnels. L'orientation est par conséquent une voie d'émancipation sociale tout au long de la vie, notamment pour les jeunes, particulièrement ceux en difficulté scolaire et sociale. Le CESER propose que les formations initiales et professionnelles préparent à choisir entre des scénarios, et à se projeter dans la vie. Il propose également à la Région à travers le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) d'animer une instance partenariale qui permette d'avoir l'avis et l'expertise de tous ceux qui ont un rôle à jouer au niveau de l'orientation afin de permettre l'innovation, le partage d'informations, la coordination d'actions.

Le CESER présentera ses propositions pour les 5 avis à la Région et au Préfet de région Occitanie.

Défendre la République, défendre l'État de droit, défendre la laïcité

Chères et Chers collègues, au-delà de nos différences, nous devons être des militants de la République et de ses valeurs. Ce qui nous permet de vivre ensemble c'est le respect de l'État de droit. S'en affranchir, c'est faire le choix de la violence et du non-respect des autres.

La défense de la République, c'est aussi la défense de la laïcité, contre le communautarisme, le racisme et l'antisémitisme. Est-il acceptable qu'une femme de 50 ans, DRH à Charlie Hebdo, 5 ans après les assassinats de 2015 à la rédaction du journal qui fit 11 morts, soit insultée et menacée de mort. La police a eu 10 minutes pour lui faire quitter son appartement et prendre quelques vêtements pour être logée ailleurs parce que menacée de mort.

Écoutez la fin de son interview le 14 septembre en plein procès des assassins de Charlie Hebdo. Marika BRET :
« Je vis sous protection policière depuis bientôt 5 ans. Lundi 14 septembre, mes officiers de sécurité ont reçu des menaces précises et circonstanciées. J'ai eu dix minutes pour faire mes affaires et quitter mon domicile. Dix minutes pour abandonner une partie de son existence, c'est un peu court, et c'est très violent. Je ne reviendrai pas chez moi. Je perds mon domicile à cause des déferlements de haine, cette haine qui commence toujours par la menace pour instiller la peur. On sait comment cela peut se terminer. »

5 ans après, nous pensons à Charlie, nous pensons à l'Hyper Cacher, à toutes les victimes, nous pensons aussi aux assassinats de Toulouse, aux soldats français assassinés à Toulouse et Montauban et aux enfants de la famille Sandler assassinés devant leur école, ils avaient 5 ans, 7 ans...c'était aussi nos enfants, nos frères.

Méfiez-vous les démocraties sont fragiles, la France est une République et une démocratie, ceux qui n'acceptent ni la liberté d'expression, ni la liberté de penser, de dire, d'écrire, de caricaturer veulent tuer notre mode de vie, nos libertés.

Merci de votre écoute et de votre engagement.

**L'ORIENTATION,
POUR DES CHOIX ÉCLAIRÉS TOUT AU LONG DE LA VIE**

Avis adopté

Suffrages exprimés : 159

Pour : 159

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : 1

Rapporteure : **Beatriz MALLEVILLE**

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « Éducation – Formation – Emploi – Jeunesse - Enjeux de société » du CESER, présidée par Monsieur Olivier-Ronan RIVAT. Elle adresse ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu alimenter sa réflexion :

Monsieur **Jean-Luc ABITTEBOUL**

Délégué Général du Conseil Handicap et Emploi des Organismes de Placement Spécialisés et représentant de Cap Emploi 31

Madame **Carole ANSEL**

Professeure principale de 3^{ème} au collège Saint-Exupéry - Villefranche de Lauragais

Madame **Sophie BAUDRILLER**

Déléguée Régionale Occitanie de l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs, représentante du CRAJEP

Madame **Laure BENNASSAR**

Directrice du Centre d'Information et d'Orientation Toulouse Rangueil

Monsieur **Olivier BRUNEL**

Délégué Régional ONISEP et Délégué de Région académique pour l'information et l'orientation de la région Occitanie

Monsieur **Kamal CHIBLI**

Vice-Président de la Région Occitanie en charge de l'Éducation, de la Jeunesse et du Sport

Madame **Caroline DEHES-FANTINO**

Chargée de mission Qualité de l'offre de formation à Transitions Pro - Ramonville

Monsieur **Francis DE PRADO**

Psychologue du travail à Pôle Emploi - Carcassonne

Monsieur **Jules DONZELOT**

Sociologue de l'éducation et directeur scientifique à l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville - Paris

Monsieur **Yannick DUBOIS**

Responsable à la Mission Locale de l'Ouest Audois

Madame **Audrey ERNST**

Conseillère Pôle Emploi - Carcassonne

Monsieur **Pascal ETIENNE**

Directeur Régional Occitanie de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Madame **Christelle FARENC**

Directrice du département formation vie étudiante de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

Madame **Emmanuelle GAZEL**

Vice-Présidente de la Région Occitanie en charge de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage

Madame **Marie GOXE**

Responsable financement Qualité offre de formation à Transitions Pro – Ramonville

Madame **Gaëlle IBANEZ**
Présidente de l'Association Générale Étudiante de Midi-Pyrénées

Monsieur **Frédéric LABARBE**
Proviseur du Lycée Polyvalent Pyrène – Pamiers (09)

Madame **Sylvie LERMET**
Déléguée Régionale de la Ligue de l'enseignement 34

Monsieur **Jean-Pierre MARGAIX**
Directeur du Centre Régional d'Information Jeunesse Occitanie

Monsieur **Marc MARTIN**
Directeur de l'École Régionale de la deuxième chance de Toulouse

Monsieur **Sébastien MARTINEZ**
Directeur Général du Centre de Rééducation des Invalides Civils de Toulouse

Madame **Cécile MOLIO**
Responsable d'activités au Centre de Rééducation des Invalides Civils Occitanie de Toulouse

Madame **Agnès MONTMERLE**
Déléguée Régionale Grand-Sud-Ouest de Job IRL - Toulouse

Monsieur **Jean-Pierre MUNICH**
Directeur de la Mission Locale de l'Ouest Audois

Madame **Sophie PAIN**
En charge de l'offre de service aux demandeurs d'emploi à Pôle Emploi Occitanie - Balma

Madame **Muriel PALETOU**
Présidente de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves 31

Monsieur **Michel RAFFI**
Vice-Président de la Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public 34

Madame **Agnès RIGNY**
Coach et psychopédagogue particulier à Maths Sans Stress - Toulouse

Madame **Stéphanie SANCHEZ**
Directrice de l'École Régionale de la deuxième chance de Montpellier Port-Marianne

Monsieur **Claude SOULA**
Vice-Président CRIJ et directeur d'Acti-City du Point d'Information Jeunesse de l'Aude

Madame **Meryl SROCYNSKI**
Représentante de la Fédération des Associations Générales Étudiantes au CESER Occitanie

Monsieur **Arnaud TIERCELIN**
En charge des questions éducatives à la Ligue de l'enseignement

**Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission
« Éducation – Formation – Emploi – Jeunesse – Enjeux de Société »**

Le Bureau

Président

Olivier-Ronan RIVAT

Vice-Président

Belkacem MOUSSAOUI

Secrétaire

Pierre LAFFON

Les membres

Françoise ABADIE	Orianne LOPEZ
Fella ALLAL	Beatriz MALLEVILLE
Yves BAILLEUX-MOREAU	Claude MARTIN
Nadine BARBOTTIN	Mathieu MARFAING
Nathalie BASQUE	Paul-Louis MAURAT
Annie BERAIL	Daniel MÉMAIN
Jean-Marie BEZ	Jean-Jacques MINANA
Marie-Hélène BOUYGUES	Fatima Nadia MOUZAÏA
Miguel COSTA CLARO	Claudine PEIRONE
Samuel CETTE	Marie-Christine PEREZ
Serge CRABIÉ	Laura PIBOU
Pierre DELPEYROUX	Camille PLAGNARD
Félicie DOMENE	Brigitte PRADIN
Martine DUMAS	Michel RAFFI
Maryelle FLAISSIER	Gérard RAMOND
Catherine GONZALEZ	Dominique RAMONDOU
Myriam GONZATO	Josette RAYNAUD
Émilie JEAN	Meryl SROCZYNSKI
Christelle JOURNET	Émilie TABERLY
Marie-Hélène LACOSTE-FERRAN	Claudine TOURAINE-LEMPEREUR
Michel LAMARQUE	Émilie VARRAUD
Marie-Agnès LARRIBAU	Pierre VERA
Émilie LÉPRON	Nathalie VEYRE

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
INTRODUCTION	3
I. L'ORIENTATION : ÉTAT DES LIEUX ET CADRE LÉGAL	9
A. L'orientation en France	9
1. Chiffres et infographie	9
2. Les acteurs et les lieux de l'orientation : une organisation peu lisible, héritage d'une histoire complexe	10
B. L'orientation en Occitanie	15
1. Chiffres et infographie	15
2. Focus sur la formation professionnelle, les demandeurs d'emploi, les adultes en cours de réorientation.....	18
C. Le cadre légal	19
1. Panorama des textes de cadrage de l'Éducation nationale relatifs au parcours construit de l'élève	19
2. Les réformes récentes.....	21
3. L'articulation État-Région, pour l'égalité à l'information et à la formation.....	25
II. LES LIMITES DU SYSTÈME D'ORIENTATION FRANÇAIS	29
A. Les limites rencontrées par les professionnels et les jeunes	29
Focus sur les NEET (sans emploi, sans diplôme, sans qualification) ou la jeunesse invisible.....	30
Focus sur les services d'orientation depuis longtemps malmenés.....	31
B. Un système inégalitaire avec comme problématiques principales, des inégalités sociales, territoriales et de genre.....	32
C. Points de vigilance	35
III. QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS DÉVELOPPÉES PAR LES ACTEURS DE TERRAIN	37
A. La Région	37
B. L'UFTMIP avec ACORDA	37
C. Les Écoles Régionales de la 2 ^{ème} Chance	38
D. Les Missions Locales	39
E. Le réseau Information Jeunesse	40
F. Le CRIC (Centre de Rééducation des Invalides Civils)	40
G. Job IRL.....	41
H. Pôle Emploi Occitanie	41
I. Les Chambres consulaires.....	42
J. Un établissement scolaire : le lycée Pyrène de Pamiers.....	43
K. Transitions Pro Occitanie.....	43
IV. DES PRÉCONISATIONS POUR UN SYSTÈME D'ORIENTATION MODERNISÉ ET PERFORMANT, AVEC UN FORT ENJEU D'ÉQUITÉ ET D'ÉGALITÉ	45
A. L'orientation comme marqueur du projet d'une société vis-à-vis de ses jeunes... 45	45
1. Le champ des possibles	45
2. Changer de regard sur l'orientation	45
3. Développer une culture de l'orientation selon une approche en mode 360 degrés.....	46
4. Concevoir l'orientation comme une voie d'émancipation personnelle.....	47
5. Mettre en place un suivi de la démarche d'orientation.....	47
6. Agir sur l'égalité des droits et la mixité professionnelle.....	48

B. L'orientation et ses acteurs	49
1. Les jeunes et leurs parents	49
1.1. Placer le jeune au cœur du dispositif d'orientation et l'accompagner tout au long de son parcours d'orientation.....	49
1.2. Garder à l'esprit que les ambitions professionnelles des parents ne sont pas celles des enfants, et soutenir l'ensemble des parents.....	49
1.3. Inclure les parents de manière active dans l'orientation, les associer à la prise de décision	50
1.4. Accompagner les professeurs principaux pour décoder la complexité de l'offre de formation et mener à des adhésions positives	50
2. L'équipe éducative au sein des établissements scolaires.....	51
2.1. Développer la pédagogie à l'orientation et réfléchir à un accompagnement personnalisé...	51
2.2. Accompagner tous les élèves	51
3. Les salariés et les travailleurs en reconversion.....	52
3.1.Considérer la nécessité d'individualiser les parcours.....	52
3.2.Créer des places supplémentaires dans les établissements accueillant des personnes en situation de handicap en reconversion.....	53
3.3.Élargir de manière permanente le nombre de salariés des équipes pluridisciplinaires.....	53
3.4.Délocaliser les centres de formations et les lieux d'accueil.....	53
C. L'orientation et les territoires	54
1. Prendre en compte les enjeux	54
2. Créer un réseau local de professionnels	55
3. Développer les temps de stages et d'immersion dans les entreprises et autres milieux, pour une prise de conscience sur les réalités des professions	55
4. Développer les journées d'immersion dans l'Enseignement supérieur, développer le tutorat d'orientation, le mentoring.....	56
5. Offrir un niveau d'information égal à tous sur l'ensemble du territoire	56
6. Soutenir les conditions de vie des jeunes, facteur d'accès à la réussite.....	56
D. Focus sur la nouvelle compétence régionale : l'information sur les métiers et les formations.....	57
1. Travailler en synergie totale Rectorat-Région	57
2. Ouvrir les partenariats	57
3. Harmoniser les outils et veiller à leur cohérence	58
4. Contribuer à développer l'intérêt et l'attractivité des filières en besoin de collaborateurs par des outils ludiques et numériques.....	58
5. Mettre en place un dispositif d'évaluation des actions de la Région.....	58
CONCLUSION	59
ANNEXES	63
GLOSSAIRE.....	71

PRÉAMBULE

La commission 5 « Éducation - Formation - Emploi - Jeunesse - Enjeux de société » du CESER Occitanie a travaillé depuis juillet 2019 sur un avis dédié à l'Orientation. Ce travail a été réalisé et achevé juste avant la crise sanitaire, économique et sociale actuelle liée au Covid-19. Le texte a été finalisé par une séance d'amendements qui s'est déroulée le 12 juin 2020.

Il apparaît évident qu'un certain nombre d'éléments liés aux évolutions du contexte de l'emploi, des qualifications, des besoins de main d'œuvre dans les différents secteurs et de l'accès aux formations et aux financements de dispositifs d'accompagnement à l'orientation, n'ont pas pu être pris en compte.

Nous tenons à mettre en avant trois axes importants, trois exemples liés aux évolutions du contexte économique et social. Les effets de cette crise auront tout particulièrement un impact sur :

- Les jeunes récemment diplômés ou récemment qualifiés dans les secteurs économiques en grande difficulté, les jeunes en cours de réorientation que la situation oblige à se re-questionner. Il faudra également accompagner de manière encore plus appuyée les jeunes en rupture,
- L'apprentissage, qui est un levier de formation important, et qui devra être particulièrement accompagné pendant et suite à cette crise,
- La réorientation : la crise sociale va obliger un certain nombre de salariés ou de nouveaux chômeurs à se réorienter, à engager un processus de réorientation au regard de leur nouvelle situation.

Néanmoins l'essentiel de nos analyses de fond et préconisations sur les enjeux, les dispositifs et les points de vigilance d'une orientation personnelle et professionnelle centrée sur la personne, reste tout à fait pertinent.

INTRODUCTION

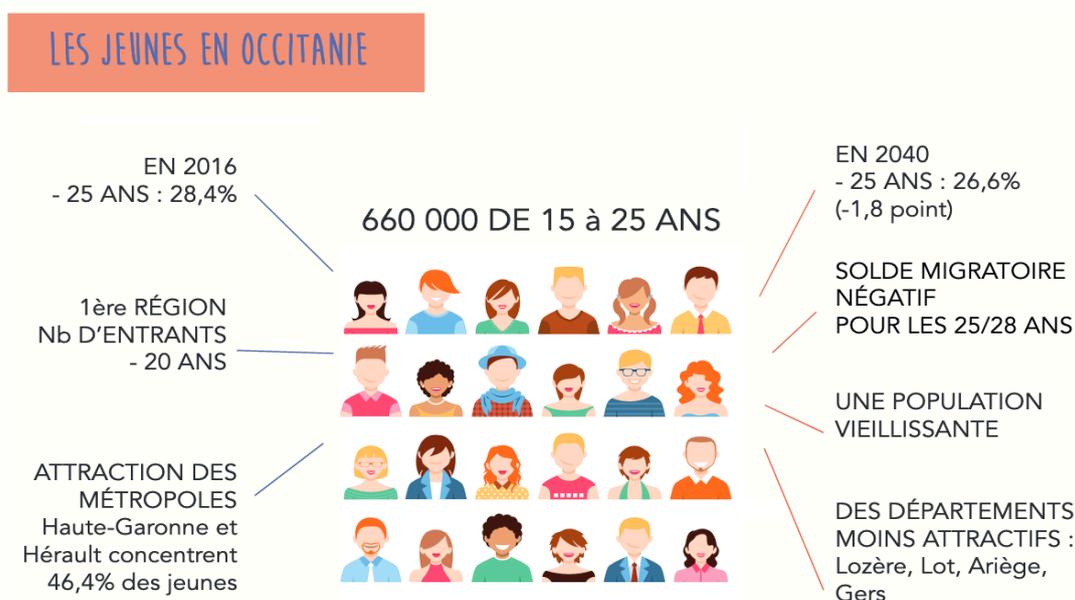
La Commission 5 « Éducation - Formation - Emploi - Jeunesse - Enjeux de société » du CESER Occitanie a souhaité engager une réflexion sur la question de l'orientation initiale et de l'orientation tout au long de la vie en région Occitanie, notamment au regard des évolutions des compétences de la Région et plus spécialement de la compétence « information sur les métiers et les formations » qui lui a été confiée récemment.

L'enjeu pour la Région est, selon sa Présidente, « une orientation plus dynamique, mieux appropriée par les jeunes et leurs familles, pour éviter les sorties sans diplômes liées à une mauvaise orientation. 15 000 à 17 000 emplois restent non pourvus dans la région ». Plusieurs nouveaux outils ont été annoncés par la Région Occitanie pour informer sur les métiers en tension (BTP, agriculture, agroalimentaire, industries, ENR, numérique), notamment la mise en place d'un réseau d'aide à la recherche de stages prévue pour la rentrée 2020, des outils qui complètent les salons TAF, le portail web « Me former en Occitanie », ainsi que le réseau des Maisons de la Région et des trois Maisons de l'Orientation.

Par ailleurs, l'enjeu pour l'État est de mettre la question de l'orientation et de l'insertion professionnelle au cœur de l'école, et de restaurer la confiance, tout en restant fidèle à ses principes fondateurs : gratuité, laïcité et obligation de l'enseignement, trois principes qui n'ont rien perdu de leur actualité ni de leur poids éthique à l'heure du marché mondialisé de l'éducation et de l'orientation. L'orientation est directement liée à l'objectif de réussite et d'insertion sociale et professionnelle que l'État poursuit pour chaque jeune : « rendre l'aide à l'orientation plus lisible, plus cohérente et plus accessible, impliquant le renforcement des acteurs disponibles, dans une synergie clarifiée et renforcée : tel est l'objectif national. »

Une auto-saisine du CESER en raison d'un certain nombre d'indicateurs régionaux

La région compte **660 000 jeunes** de 15 à 24 ans, dont 41,4% sont actifs (en situation d'emploi ou de chômage) et 54% sont élèves ou étudiants. En France métropolitaine, les parts respectives sont de 43,6% et 52%.



Source : *Diagnostic de territoire sur les jeunes en Occitanie, Languedoc Roussillon Agence de Développement, 2017*

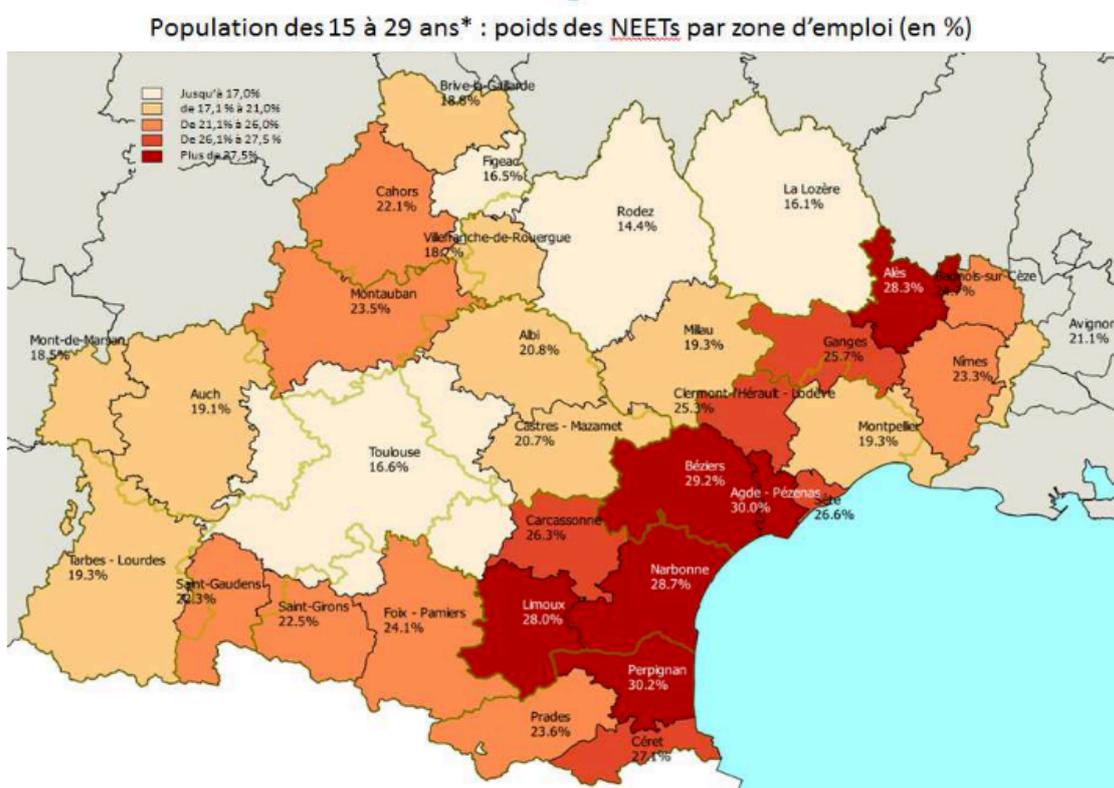
8 000 jeunes d'Occitanie sortent chaque année du système scolaire sans qualification.

Parmi les jeunes de 15 à 29 ans, on trouve environ 204 100 NEET (**“Not in Éducation, Employment or Training”**)¹. Dans la région, 9 départements sur 13 ont un taux de NEET supérieur à la moyenne nationale : 24% en moyenne en région, contre 17% au niveau national.

Qui sont ces NEET ? Ce sont des jeunes de 15 à 29 ans, qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. De manière plus précise, cette catégorie regroupe 2 publics différents :

- D'une part, les jeunes diplômés à la recherche d'un travail, se trouvant temporairement éloignés du marché de l'emploi, exposés à un risque de chômage prolongé,
- D'autre part, les jeunes ayant quitté précocement le système éducatif et ne parvenant pas à s'insérer sur le marché du travail, faute de qualification et de compétences adéquates.

Ce dernier groupe, en raison de son manque de qualification, est le plus exposé au risque de pauvreté permanente, voire d'exclusion sociale. Les NEET sont donc fortement exposés à la crise économique.



DIRECCTE Occitanie janvier 2019 / Source : INSEE RP 2015 / IGN Réalisation Direccte SESE

Les taux de chômage localisés par âge indiquent un taux de chômage des 15-24 ans, de 30,1% pour l'Occitanie, la plaçant en 2^{ème} position nationale pour le chômage des jeunes.

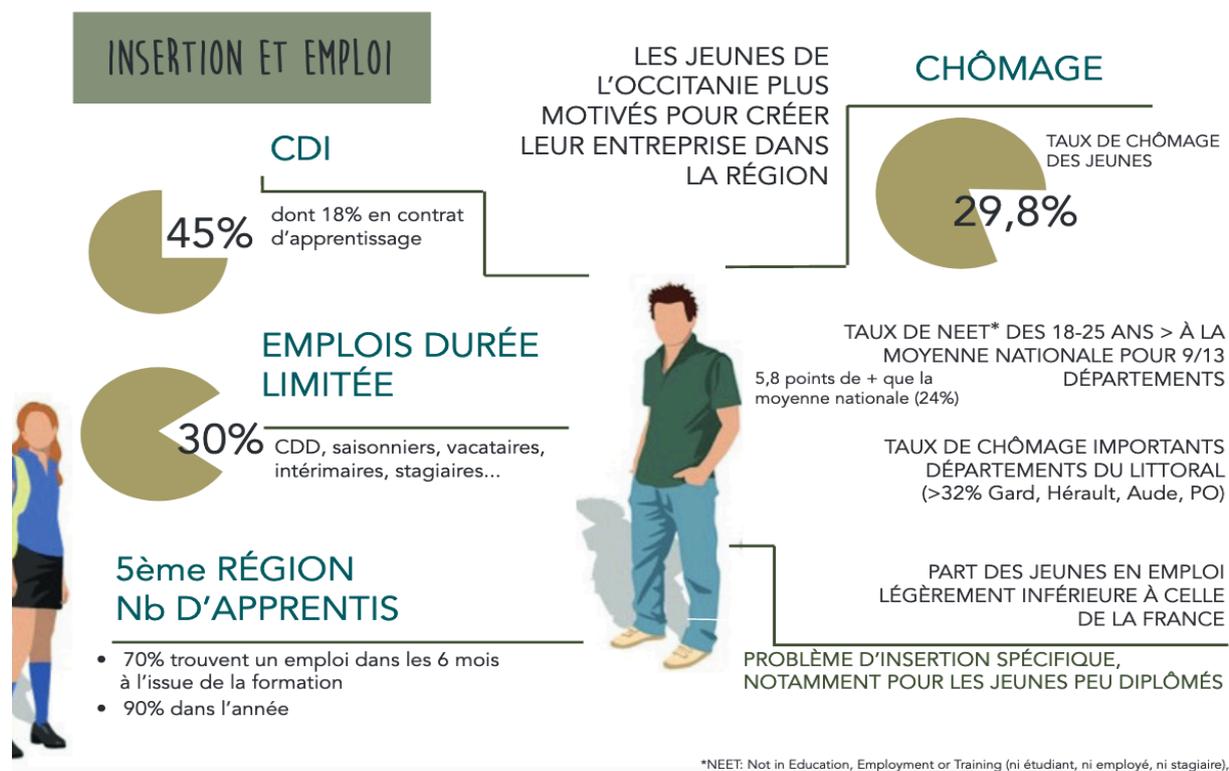
Seuls deux départements de la région ont un taux de chômage inférieur à celui de la France métropolitaine (24,1%), l'Aveyron et la Lozère.

Le problème d'insertion des jeunes est important dans certains départements de la région. Par exemple, la part des jeunes de 18-25 ans non insérés (ni en emploi, ni en études, ni en formation) va

¹ Chiffre DRJSCS, Étude sur les jeunes non insérés dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales _ décembre 2019

jusqu'à 35% dans les Pyrénées-Orientales et l'Aude. La moyenne régionale est de 24,4%. 9 départements de la Région sur 13 sont au-dessus de la moyenne nationale (22,6%).

En Occitanie, au 3^{ème} trimestre 2019, le taux de chômage s'élève à 10,1% de la population active, alors que le chômage touche 8,3% des actifs en France. Les régions Hauts-de-France et PACA restent, avec l'Occitanie, les régions les plus touchées par le chômage.



Source : *Diagnostic de territoire sur les jeunes en Occitanie, Languedoc Roussillon Agence de Développement, 2017*

Dans un environnement socio-économique en perpétuel mouvement, bousculé par les nombreuses réformes de l'enseignement et de la formation, l'orientation joue un rôle clef permettant aux personnes de s'adapter efficacement aux changements, mais elle agrège les débats autour de notre modèle social. Le système d'orientation français pouvant dérouter, les usagers restent encore trop souvent démunis face à la quantité d'informations disponibles, à la multitude d'acteurs intervenant dans ce champ et à la complexité des décisions à prendre. Ce système interroge les valeurs de la République à travers les notions d'égalité des chances, de sélection, d'accès durable à l'emploi ou encore de discrimination.

Vous avez dit « orientation » ?

L'orientation est une succession d'étapes au cours desquelles l'individu, quel que soit son âge, gère son parcours en faisant des choix éducatifs, professionnels et personnels.

L'orientation comprend des activités individuelles et/ou collectives d'information, de communication, de conseil, de bilan de compétences, d'accompagnement ainsi que des enseignements nécessaires à l'acquisition de méthodologies ou de savoir-faire nécessaires à la prise de décision et à la gestion de projet.

En 2008, le Conseil de l'Union Européenne intervient dans le champ de l'orientation avec la résolution « Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie ». Cette résolution propose la définition de l'orientation en tant que

« processus continu qui permet aux citoyens, à tout âge et tout au long de leur vie, de déterminer leurs capacités, leurs compétences et leurs intérêts, de prendre des décisions en matière d'éducation, de formation et d'emploi et de gérer leur parcours de vie personnelle dans l'éducation et la formation, au travail et dans d'autres cadres où il est possible d'acquérir et d'utiliser ces capacités et compétences. »

En 2014, une nouvelle réforme structurelle a transformé l'orientation professionnelle avec la mise en place du dispositif de Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) dans le cadre d'un Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), définissant une méthodologie, des outils et des acteurs institutionnels chargés de sa mise en œuvre. Le postulat de base du CEP est de mettre la personne au cœur de son évolution professionnelle.

Le Conseil Économique, Social et Environnemental, dans son avis d'avril 2018 sur l'orientation des jeunes, ajoute qu'« il est nécessaire de donner à tous les élèves dès le collège, les éléments qui leur permettront de faire un choix éclairé pour la poursuite de leurs études au terme de leur scolarité obligatoire. **Il s'agit de faire de l'orientation un choix réfléchi et positif, un processus permanent, et non une étape où l'élève est passif, déterminée uniquement par ses résultats au collège et les stéréotypes de genre ».**

L'enjeu, trouver sa place dans la société

À travers l'orientation, l'enjeu est de trouver sa place dans une société en devenir et subissant des mutations structurelles. Dans un monde incertain où de nombreux métiers se transforment, disparaissent et se créent, où les besoins en qualification augmentent, où les statuts des activités professionnelles sont interrogés en permanence, la capacité à s'orienter, évoluer professionnellement et se former tout au long de la vie devient essentielle.

À travers les diverses réformes et lois récentes sur l'apprentissage, le baccalauréat, l'accès à l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, **aucune conception éducative de l'orientation n'est apparue.** Cet Avis souhaite interroger et apporter des préconisations pour une orientation active qui favorise la mobilité, la construction progressive des parcours, le développement personnel et les possibilités d'évolutions ultérieures indispensables à une orientation et une formation tout au long de la vie - en échappant à la fois au déterminisme familial, social et territorial.

L'objectif est de donner du sens à l'orientation, dans une logique d'accompagnement, pour que chacun devienne un acteur informé, avisé de son parcours d'orientation, de formation et d'insertion, que chacun trouve sa place dans la société et s'y épanouisse tant professionnellement que personnellement. En effet, l'orientation est aujourd'hui souvent ressentie comme une contrainte par le jeune et son environnement familial, soit en étant orienté d'autorité, soit en n'ayant pas l'information nécessaire pour choisir son devenir, ou tout simplement ne sachant pas quoi choisir.

Les prestations d'orientation sont multiples mais ne donnent pas entière satisfaction

De nombreux dispositifs et outils ont été mis en place, par des acteurs divers, pour accompagner les jeunes dans leurs choix de formation et les adultes dans la gestion de leur parcours professionnel. Des manifestations sont organisées toute l'année, sur le territoire d'Occitanie, pour informer sur les métiers, les formations et les offres d'emploi. Ce foisonnement d'initiatives désoriente souvent les usagers qui ne savent pas toujours à quelle information se fier. Face à la complexité des décisions engageant leur avenir, et aux exigences d'adaptabilité du monde professionnel, les usagers attendent beaucoup du système d'orientation : ils sont en attente d'aide pour pouvoir prendre les bonnes décisions, de manière rapide et avisée, dans la proximité.

Dans une société où le changement devient un état permanent, chacun a besoin de développer la capacité à savoir s'orienter, pour une orientation choisie et non subie.

La Loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

L'article 18 de la loi du 5 septembre 2018 charge les Régions « d'organiser des actions d'information sur les métiers et les formations, d'élaborer et de diffuser la documentation correspondante, en direction des élèves et de leurs familles, ainsi que des étudiants et des apprentis, notamment dans les établissements scolaires et universitaires ». Pour Régions de France, il s'agit là d'une « nouvelle ambition politique » au service d'un enjeu jugé crucial : « délivrer une information pertinente pour connaître la réalité et la complexité du monde économique ».

Cette nouvelle compétence fait suite au transfert de l'ensemble de la compétence formation aux Régions par la Loi Formation professionnelle du 5 mars 2014, avec la mise en place du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), dont la Région est le chef de file. Le SPRO regroupe un ensemble d'organismes au sein desquels travaillent des spécialistes de l'information, de l'orientation, de l'insertion et de l'emploi. Il accueille gratuitement tous les publics. Il garantit à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux.

Le Bureau du CESER Occitanie du 24 juin 2019 a validé le choix du thème de l'orientation, qui fait partie de l'une des compétences majeures de cette Commission 5 « Éducation - Formation - Emploi - Jeunesse Enjeux de société », considérant que les éléments du contexte législatif et régional plaident en faveur de l'étude de ce sujet.

Le présent Avis s'inscrit dans la continuité des travaux récemment menés par le CESER Occitanie sur le sujet de l'apprentissage, dont son Avis « l'apprentissage en Occitanie : une voie d'excellence au service du développement de l'individu et des territoires » voté en novembre 2018.

En partant, d'abord, d'un état des lieux de l'orientation en France et en Occitanie, et du cadre légal applicable sur le territoire, le présent Avis présente, ensuite, les limites du système d'orientation français, puis les projets développés par les acteurs de terrain en termes d'orientation et d'information.

En effet des acteurs de terrain ont été invités à échanger sur leurs expériences, leurs initiatives, les freins et difficultés rencontrés dans le cadre de leurs missions d'orientation. L'analyse issue de ces rencontres se veut le fruit du regard de la société civile organisée d'Occitanie sur l'état du système d'orientation en Occitanie et sur la dynamique à adopter par la Région pour proposer les politiques publiques adaptées aux besoins des usagers.

L'ensemble de ces rencontres a montré à quel point il est nécessaire que l'orientation se fasse le plus tôt possible dans la vie d'un individu. Le travail de la commission s'est donc particulièrement intéressé à la problématique de l'orientation à partir du collège et tout au long de la vie.

Le CESER propose en dernière partie un certain nombre de préconisations pour que l'orientation puisse être abordée par tous comme un système modernisé et performant avec un fort enjeu d'équité et d'égalité.

I. L'ORIENTATION : ÉTAT DES LIEUX ET CADRE LÉGAL

A. L'orientation en France

1. Chiffres et infographie

L'histoire de l'orientation en France est liée aux profondes mutations sociales, économiques et techniques qui ont fortement accru la demande sociale d'éducation et d'orientation, au cours du siècle dernier, et à l'évolution des modèles théoriques empruntés à la psychologie et la sociologie : passage d'un modèle mécaniste et idéaliste, où l'on cherche à obtenir un ajustement entre les exigences des métiers et les aptitudes individuelles mesurées en fin de parcours scolaire, à un modèle éducatif, où l'on cherche à développer les capacités des individus à l'autonomie, à la créativité et au choix.

La notion d'orientation scolaire est apparue à la fin des années cinquante, au moment où s'est construit le système éducatif actuel et où s'est posé le problème du cheminement des élèves à l'intérieur du système. À cette époque, la conception de l'orientation est nettement déterministe. On se croit en capacité, à l'aide d'observations diverses, de déterminer les aptitudes de l'élève, de définir son profil et de là, de faire un pronostic fiable sur son devenir. L'orientation consiste à mettre en relation les profils d'élèves ainsi définis avec les postes de travail, qui correspondent à des exigences précises, et une formation donnée. Dans cette vision scientifique de l'orientation, les décisions s'imposent aux familles qui n'ont pas leur mot à dire. Cette conception est petit à petit battue en brèche pour plusieurs raisons qui se conjuguent : elle repose sur une vision fixiste de la personne et met l'accent sur l'inné plutôt que sur l'acquis, les profils des jeunes n'étant pas censés évoluer, elle correspond à une vision stable de la société. Or aujourd'hui les métiers comme les professions sont en perpétuelle évolution et les jeunes seront amenés à changer plusieurs fois de profession au cours de leur carrière. Les familles sont, plus ou moins écartées du processus de décision, ce qu'elles n'acceptent plus, alors qu'apparaît le chômage, la compétition pour l'emploi dans laquelle le cursus scolaire prend une importance de plus en plus grande. Ainsi on en vient à une conception éducative de l'orientation : plutôt armer le jeune pour qu'il soit en mesure de faire, le moment venu, un choix réaliste et adapté, que de décider à sa place.

Avant la réforme du lycée, les trois quarts des élèves de seconde générale et technologique souhaitaient préparer un baccalauréat général. En effet à l'issue de la procédure d'orientation en fin de seconde générale et technologique, 86% des élèves poursuivaient leurs études en première générale et technologique, 10% redoublaient et 4% étaient réorientés vers la voie professionnelle. La première S concentrait à elle seule 40% des vœux des familles, attirait les meilleurs élèves en mathématiques, mais aussi en français ! Dans la voie générale, la série S était la plus recherchée et la plus souvent accordée (36% des décisions). Un élève sur cinq était orienté en première économique et sociale (ES) et seulement un élève sur dix en première littéraire (L). La réforme souhaitait casser cette logique d'hégémonie du bac S.

Dans la voie technologique, près de la moitié des élèves se dirigent en première sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) ; environ un lycéen sur cinq opte pour les sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) ou les sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D).

Le niveau scolaire à la fin du collège joue un rôle décisif dans les choix d'orientation en fin de seconde. Les résultats en français distinguent fortement le choix des élèves entre voie générale et voie technologique alors que les résultats en mathématiques sont plutôt discriminants dans le choix des séries.

Les élèves arrivés en retard en seconde, après un redoublement au collège ou à l'école élémentaire, expriment des vœux moins ambitieux que les non-redoublants. Ils obtiennent également moins souvent satisfaction.

Même si leur part augmente dans les séries à dominante scientifique et technique, les filles ont toujours tendance à privilégier la série littéraire ou celles en lien avec le domaine social.

Chiffres-clés

65% : part des décisions d'orientation en première générale, dont 36% en première S

21% : part des décisions d'orientation en première technologique

4% : part des décisions de réorientation dans la voie professionnelle

10% : part des décisions de redoublement

L'enquête sur l'éducation à l'orientation du CNESCO, menée auprès de 1 158 jeunes en septembre 2018, relève que :

- Un jeune sur deux déclare ne pas avoir été bien accompagné par son établissement au sujet de l'orientation,
- L'orientation a constitué une source de stress pour deux tiers des jeunes,
- Le goût personnel pour un métier/un secteur et l'appétence pour une discipline/une filière arrivent en tête des critères des jeunes pour choisir une orientation,
- Près d'un jeune sur cinq estime qu'il n'a pas eu le choix de son orientation,
- Le coût des études conduit un élève sur trois à renoncer à certaines filières,
- L'accompagnement dans l'orientation varie selon les voies d'enseignement,
- Les jeunes déclarent largement que leurs parents ont été leur interlocuteur pour échanger sur l'orientation (80%),
- Un élève sur cinq a recours à un coach privé.

2. Les acteurs et les lieux de l'orientation : une organisation peu lisible, héritage d'une histoire complexe

De nombreux acteurs interviennent dans l'orientation des élèves : d'abord la communauté éducative (les parents, l'équipe pédagogique et éducative, le directeur ou chef d'établissement, le médecin, le psychologue de l'Éducation nationale et, le cas échéant, l'assistante sociale ou l'éducateur qui travaille avec la famille), mais aussi les institutions, les collectivités locales, les associations... et maintenant le secteur privé.

LES PARENTS

Les parents : des acteurs essentiels de l'orientation et les fédérations de parents d'élèves

Les parents participent à la construction du parcours de formation de leur enfant. Ils sont présents lors des entretiens personnalisés d'orientation. Ils ont accès à toutes les informations disponibles sur les formations, les débouchés, les perspectives du marché du travail à travers l'ONISEP, les CIO...

L'enjeu est de travailler en lien avec tous les parents sans oublier les plus éloignés de l'école afin d'œuvrer à la réussite de tous les élèves. Ce concept de coopération entre les équipes éducatives et les parents prend forme sous le nom de coéducation.

Les fédérations de parents d'élèves

L'Association de Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre (L'APEL) est la seule fédération nationale reconnue dans le statut de l'Enseignement catholique. Depuis plus de 90 ans, l'APEL participe au débat éducatif pour faire entendre la voix des parents auprès des pouvoirs publics.

La Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques (FCPE) est la première fédération de parents d'élèves. Fondée en 1947, la FCPE est reconnue d'utilité publique dès 1951 et agréée

mouvement d'éducation populaire en 1982. Elle est présente dans la plupart des établissements où elle participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents. À partir du contexte actuel, la FCPE Occitanie a développé un « pack orientation » pour accompagner la construction du projet d'orientation du jeune. L'idée est d'accompagner les jeunes et leur famille, tout au long de leur parcours d'enseignement secondaire, afin qu'ils puissent utiliser au mieux les outils accessibles dans un service public de qualité et gratuit.

La Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (PEEP) est reconnue comme un interlocuteur par l'Éducation nationale et les collectivités territoriales. Elle est présente auprès des familles aussi bien au quotidien, dans les écoles et établissements de la maternelle au supérieur, que dans la résolution de problématiques ponctuelles (réformes, remplacements, modalités d'examens, etc.)

L'ÉDUCATION NATIONALE

Le professeur principal

C'est l'interlocuteur privilégié des parents. Il mène les entretiens personnalisés d'orientation en classe de troisième, première et terminale. En liaison avec le psychologue de l'Éducation nationale, le professeur principal a **pour mission de guider les élèves dans leur choix d'orientation**. Il transmet l'information sur la formation et l'insertion professionnelle.

Le chef d'établissement

Responsable de l'organisation et du fonctionnement de son établissement, il est un acteur clé en matière d'orientation. Il **préside le conseil de classe et prend la décision finale d'orientation lors des passages de cycles**.

Les Centres d'Information et d'Orientation (CIO)

Les CIO dépendent du Ministère de l'Éducation nationale. Ils sont implantés **sur l'ensemble du territoire**.

Le rôle des CIO consiste à favoriser :

- **L'accueil de tout public** et en priorité des jeunes scolarisés et de leur famille,
- **L'information sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les professions,**
- **Le conseil individuel,**
- L'observation, **l'analyse des transformations locales du système éducatif et des évolutions du marché du travail** et la production de documents de synthèse à destination des équipes éducatives ou des élèves,
- **L'animation des échanges et des réflexions** entre les partenaires du système éducatif, les parents, les jeunes, les décideurs locaux et les responsables économiques.

Chaque CIO possède un **fonds documentaire** sur les enseignements et les professions, et un **service d'auto-documentation** permettant à toute personne accueillie, au CIO, de consulter des documents à partir de ses intérêts et de son niveau scolaire.

Les PsyEN : Psychologues de l'Éducation nationale et les Directeurs de CIO

En France, **les psychologues de l'Éducation nationale "éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle" et les directeurs de CIO travaillent essentiellement auprès des collégiens, des lycéens, des jeunes en voie d'insertion professionnelle et des étudiants**. Ils accueillent également le **public adulte**. Ils aident ceux qui les consultent à élaborer leur projet d'orientation ou de réorientation. Ils utilisent différentes techniques : entretien individuel, travaux de groupe, évaluations, etc.

Ils sont à la fois **spécialistes du conseil individuel en orientation** et, dans les lycées et les collèges, **conseillers techniques de l'équipe éducative**. Ils interviennent aussi de plus en plus comme

formateurs auprès des équipes d'enseignants chargées de mettre en place des séquences d'éducation à l'orientation.

Les conseillers d'orientation-psychologues travaillent au sein d'une équipe regroupée dans un (CIO) et animée par un directeur de CIO. L'action des CIO est coordonnée :

- **Dans chaque département** : par un inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation,
- **Dans chaque académie** : par un chef de service académique d'information et d'orientation,
- **Au niveau national** : par le bureau de l'orientation et de l'insertion professionnelle de la direction de l'enseignement scolaire.

Les Services Communs Universitaires d'Information et d'Orientation (SCUIO)

Structures implantées dans les universités, les SCUIO proposent aux étudiants une importante documentation et de nombreux services d'information sur les enseignements de l'université, des conseils pour l'orientation, une aide à l'insertion professionnelle.

Les Inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de l'Information et de l'Orientation (IEN - IO)

Conseillers techniques des inspecteurs d'académie, ils sont **chargés de la mise en œuvre de la politique académique en matière d'orientation** au niveau départemental. Ils concourent à l'animation, à la coordination et au contrôle des actions d'information et d'orientation du ministère de l'Éducation nationale.

Le Rectorat de Région académique avec le Délégué de Région Académique pour l'Information et l'Orientation (DRAIO) (hors régions mono-académiques)

Conseiller du recteur Occitanie pour l'orientation, il **pilote la politique académique d'orientation** et a en charge les services académiques d'information et d'orientation. Il est par ailleurs, Délégué régional de l'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions (Onisep).

Au sein de la Région académique, il faut noter la nomination en février 2020 d'un Recteur délégué à l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, fonction nouvellement créée, par décret, au 1er janvier 2020 (7 nominations en France).

Le bureau de l'orientation et de l'insertion professionnelle

Ses missions portent sur toutes les questions relatives au **pilotage des services de l'orientation, à la réglementation, à la coordination et au contentieux des procédures d'orientation et d'affectation des élèves.**

Il assure une **expertise, en ce qui concerne l'orientation**, au sein de l'administration centrale et en direction des services déconcentrés.

Il **assure la tutelle pédagogique de l'Onisep. Il suit les activités des Centres d'information et d'orientation.**

L'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions (ONISEP)

L'ONISEP est un **établissement public sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale**. Il édite et diffuse des documents écrits, audiovisuels et gère des bases de données sur les études et les professions.

L'Onisep a **30 délégations régionales** (une par académie) qui publient des informations à caractère régional sur les formations et les professions.

LA RÉGION

La Région joue un rôle en matière d'information sur les métiers et les formations, et elle est chargée du **service public régional de l'orientation (SPRO)**.

Elle déploie sa politique d'accueil, d'information et de conseil des publics au plus près des territoires. Avec l'ouverture des Maisons de l'Orientation et des Maisons de Ma Région, la Région Occitanie développe son réseau de proximité au service des publics.

LE SECTEUR DES ENTREPRISES

Les Chambres consulaires

Les Chambres du Commerce et de l'Industrie, Chambres des Métiers et de l'Artisanat et Chambres d'Agriculture sont chargées de veiller aux intérêts des entreprises agricoles, artisanales, commerciales et industrielles qu'elles représentent. À l'image des ordres professionnels, elles assurent une représentation institutionnalisée et obligatoire.

Elles assurent des fonctions administratives et de conseil auprès des entreprises ou exploitations de leur secteur, notamment autour de la création et de la transmission d'entreprise.

Elles peuvent aussi gérer des infrastructures comme des ports ou des aérodromes et assurer des fonctions de documentation et de formation en gérant par exemple des écoles de commerce dites « consulaires » ou des Centres de formation d'apprentis.

Les Chambres consulaires ont la connaissance des métiers et des secteurs professionnels, et sont chargées de les faire connaître.

Les Branches professionnelles (réorientation)

Les branches professionnelles se caractérisent par le nombre d'entreprises et de salariés qu'elles regroupent, leur politique (en matière de formation, de publics prioritaires, etc.) et le dynamisme dont elles font preuve, notamment au travers des accords négociés.

Les branches professionnelles détiennent des informations sur le binôme « emploi-formation » qui méritent d'être largement partagées avec les Régions, mais aussi avec les prescripteurs et leurs appuis tels les Carif-Oref, et plus largement avec le grand public. Cela participerait à la mise en cohérence salutaire des informations sur les métiers, l'emploi et la formation et contribuerait à la sécurisation des parcours professionnels.

LE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

Pôle Emploi

L'orientation n'est pas nouvelle au sein de Pôle Emploi. La mise en œuvre du CEP (conseil en évolution professionnelle) a amené à homogénéiser les pratiques et à mieux identifier les besoins des personnes : c'est la clef de voute de l'accompagnement qui est demandé aujourd'hui. C'est une nouvelle façon d'accompagner les gens qui repose sur un cahier des charges unique : la réalisation de diagnostics partagés, la co-construction d'un projet professionnel avec la personne, la prise en compte dans son environnement pour être le plus pertinent possible. Pôle Emploi a beaucoup travaillé sur les éléments de posture, et est passé d'une relation d'expertise prescriptive à une relation de diagnostic partagé qui demande l'adhésion de la personne. La spécificité de Pôle Emploi dans la mise en œuvre du CEP est la prise en compte de l'approche par compétences.

Le marché du travail a évolué, de même que le rapport au travail, notamment avec l'introduction du numérique et le changement de contexte... il a fallu accompagner les équipes sur de nouveaux services, sur le digital etc... Le rapport digital modifie les attentes et besoins des personnes, beaucoup plus dans l'immédiateté, avec un rapport au temps différent. On parlait auparavant d'adaptation au marché du travail, on parle maintenant **d'agilité par rapport au marché du travail**.

Cap Emploi

Cap Emploi est une structure financée par les fonds de l'Association de Gestion de Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (l'AGEFIPH) et qui a pour vocation d'aider les travailleurs handicapés dans leur maintien et leur recherche d'emploi tout en assurant le suivi de leur placement.

Les missions locales

Ces structures associatives sont chargées de l'**accueil des jeunes de 16 à 25 ans**. Elles sont les opérateurs de la mise en œuvre des dispositifs publics d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

L'objectif des missions locales est de favoriser la concertation entre les différents partenaires pour construire des actions adaptées aux besoins des jeunes et aux réalités locales.

Les jeunes bénéficient dans les missions locales d'un suivi global, prenant en compte toutes les difficultés (santé, logement, etc.) qui pourraient interférer ou gêner leur projet d'insertion professionnelle, ce dans le but de contribuer à lever ces freins.

LE SECTEUR ASSOCIATIF

Le CRIJ et le réseau Information Jeunesse

Les structures du réseau Information Jeunesse informent les jeunes, au plan national, régional et local sur tous les domaines qui les concernent (vie quotidienne, formation, emploi, loisirs, santé, logement, etc.). Il s'agit d'un **réseau d'information généraliste ouvert à tous les jeunes** quelle que soit leur situation.

L'Information Jeunesse est labellisée par le Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse. Sa mission est d'accompagner les jeunes dans leur prise d'autonomie, dans les différentes étapes qui les amènent à devenir citoyens accomplis et actifs dans la société. Elle est composée d'un réseau de 1 500 structures sur le plan national, dont 150 en Occitanie, avec un Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) par région, accompagné d'un réseau labellisé comme les Bureaux Information Jeunesse (BIJ) ou les Points Information Jeunesse (PIJ).

Le milieu associatif et notamment le Comité Régional de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (CRAJEP)

Le CRAJEP est une coordination **volontaire d'associations, d'unions et de fédérations régionales intervenant sur le secteur 'Jeunesse-Éducation Populaire' à l'échelle du territoire régional.**

Ses missions sont :

- **Défendre et promouvoir** le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire,
- **Valoriser** l'action des associations de jeunesse et d'éducation populaire et des têtes de réseaux associatives,
- **Favoriser** l'information, la concertation, l'échange, la réflexion entre ses membres,
- **Favoriser** l'action collective et le développement de projets communs,
- **Construire** une parole commune, faire des propositions, contribuer aux politiques publiques de jeunesse et d'éducation populaire,
- **Représenter** les associations de jeunesse et d'éducation populaire dans les instances régionales relevant de son champ de compétences.

LES COACHS EN ORIENTATION

Le coaching privé en orientation est une profession en plein développement. Souvent décriée et méconnue, elle consiste en un accompagnement vers un objectif, afin de résoudre un problème, se développer professionnellement et personnellement. Cette discipline est née dans le sport, puis s'est répandue dans le champ de l'entreprise, avant de s'étendre aux particuliers.

B. L'orientation en Occitanie

1. Chiffres et infographie

Avec une population de 5 893 000 habitants, l'Occitanie est un territoire étendu, majoritairement rural, mais à forte métropolisation. Elle occupe la 2^{ème} place des régions métropolitaines en superficie (derrière la Nouvelle-Aquitaine), un territoire plus grand que la Belgique et les Pays-Bas réunis. Elle est la 5^{ème} région française en population, avec une densité de 79 habitants au km², très inférieure à la moyenne nationale (118 hab. /km²).²

13 départements, 4 485 communes, 2 métropoles, 4 départements côtiers totalisant 231 kilomètres de côtes, la région Occitanie dispose de toutes les caractéristiques d'une grande région : l'accès à la mer, deux massifs montagneux, une attractivité économique, un potentiel de recherche de premier plan, un tourisme dynamique, des produits de qualité, une forte identité historique et culturelle.

C'est un territoire attractif, marqué par une forte croissance démographique, essentiellement due à l'arrivée de nouveaux habitants. L'augmentation de la population active est amenée pour les deux tiers par l'effet des migrations résidentielles (50 000 nouveaux habitants chaque année dont 20 000 nouveaux actifs). Cette région est marquée par un chômage structurel dans un contexte de forte dynamique de création d'emploi. La concurrence pour accéder à un poste est assez forte, entre les demandeurs d'emploi, du fait de l'arrivée de personnes qualifiées. Cette situation n'est pas sans conséquence pour les demandeurs d'emploi de longue durée renforçant l'éloignement des personnes sans qualifications. Il est donc nécessaire de leur **proposer des formations adaptées afin de les inscrire à nouveau dans une dynamique active d'insertion professionnelle.**

Les académies de Montpellier et de Toulouse, qui composent la Région académique Occitanie, sont deux territoires d'une taille comparable mais différents par leurs caractéristiques sociales et de réussite scolaire. **Elles rassemblent un public scolaire de près d'un million d'élèves accueillis dans plus de 5 700 écoles et établissements, soit 8,4% de la population scolaire nationale.** On observe un dynamisme particulier du secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche autour de deux grands pôles universitaires de grande importance, avec 15 630 Enseignants-Chercheurs, 36 établissements d'enseignement supérieur dont 8 universités, 11 écoles d'ingénieurs. Il y a des secteurs de recherche de pointe dans différents domaines dont l'agriculture (1^{er} pôle mondial), les biotechnologies, les matériaux, les mathématiques et l'informatique, la robotique et les automatismes, la santé, ainsi qu'un Centre Spatial Universitaire (1^{er} centre européen dédié aux nano satellites).

Plus de 80 000 personnels sont employés dans les premier et second degrés publics et privés.

Les deux académies gèrent un montant cumulé de dépenses de près de 5 milliards d'euros.

L'Occitanie compte³ :

- 385 lycées : 230 lycées publics et 155 lycées privés repartis sur les 13 départements, qui accueillent les 231 475 lycéens de la Région,
- 11 Écoles régionales de la 2^{ème} Chance (1 400 élèves),
- 340 sites de formation en apprentissage, dont 134 CFA (140 000 apprentis),
- 245 000 étudiants (2^{ème} rang national),
- 1 réseau d'écoles régionales du Numérique avec 12 organismes d'ores et déjà labellisés pour des formations de développeurs web, de programmeurs... Ce dispositif construit en partenariat avec des collectivités municipales ou intercommunales, qui fournissent les locaux, est appelé à se développer tout au long de la mise en œuvre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP).

² Source INSEE 2019.

³ Chiffres Région Occitanie

Les deux académies ont des ambitions communes, qui s'inscrivent dans les orientations nationales de la politique éducative :

- Rénover les pratiques pédagogiques et les conditions des apprentissages en s'appuyant sur le numérique éducatif et les réformes des différents niveaux d'enseignement (réforme du collège notamment),
- Réduire les inégalités scolaires et les déterminismes sociaux par l'individualisation des parcours de formation des élèves, de la maternelle à l'Enseignement supérieur,
- Favoriser l'insertion professionnelle par l'élévation du niveau de qualification et la diversification et la complémentarité des différentes voies de formation (apprentissage, formation continue...),
- Créer les conditions favorables à l'appropriation des valeurs nécessaires à la construction de citoyens responsables et éclairés.

Le niveau moyen de formation de la population de 15 ans ou plus est relativement conforme à la moyenne nationale avec une légère surreprésentation de la part de la population de niveau Bac. Cependant, le territoire régional se caractérise par certaines disparités. Si 14% de la population dispose d'un diplôme du « supérieur long », **cette moyenne est tirée vers le haut par l'Hérault et la Haute-Garonne qui concentrent les emplois qualifiés et les pôles universitaires**. A l'inverse, en Aveyron, seule 8% de la population dispose d'un diplôme du « supérieur long ». On dresse un constat identique pour le niveau de diplôme « supérieur court » (BTS, DUT) mais avec des écarts moindres entre départements. Les écarts sont tenus concernant le niveau Bac. Le rapport entre les départements métropolitains et les autres départements d'Occitanie s'inverse lorsque l'on observe la part de la population de niveau CAP-BEP ou celle sans formation, avec cependant une spécificité pour le département des Hautes-Pyrénées. Son inclination économique historiquement tournée vers l'industrie et la persistance d'une « culture ouvrière » explique la part importante de sa population disposant d'un niveau CAP-BEP et la moindre part de sa population sans formation.

Un tiers de la population régionale est sans formation ou dispose d'un certificat d'études primaires (CEP) ou d'un BEPC. Si cette proportion peut sembler importante, elle s'applique à l'ensemble de la population de 15 ans et plus et s'explique par le poids croissant des seniors.

Si l'on observe le niveau de diplôme de la population active (en emploi ou en recherche d'emploi), la part des actifs sans formation (ou CEP, BEPC) s'établit à 18% en Occitanie. A l'inverse, 36% de la population active dispose d'un diplôme du supérieur (18% de niveau BTS-DUT, 18% de niveau licence et plus). Cependant si l'on s'intéresse plus particulièrement à la population active au chômage (au sens de l'INSEE), la part des personnes sans formation s'élève à 30%, celle disposant d'un niveau de formation de l'Enseignement supérieur à 22%.

8 000 jeunes d'Occitanie sortent chaque année du système scolaire sans qualification.

En formation initiale et continue, les niveaux de formation prédominants sont le niveau IV (niveau Bac) (62% pour la voie scolaire) et le niveau V (niveau CAP) (46% pour l'apprentissage). **L'élévation du niveau de qualification est un facteur essentiel pour s'inscrire dans la durée sur le marché de l'emploi.**

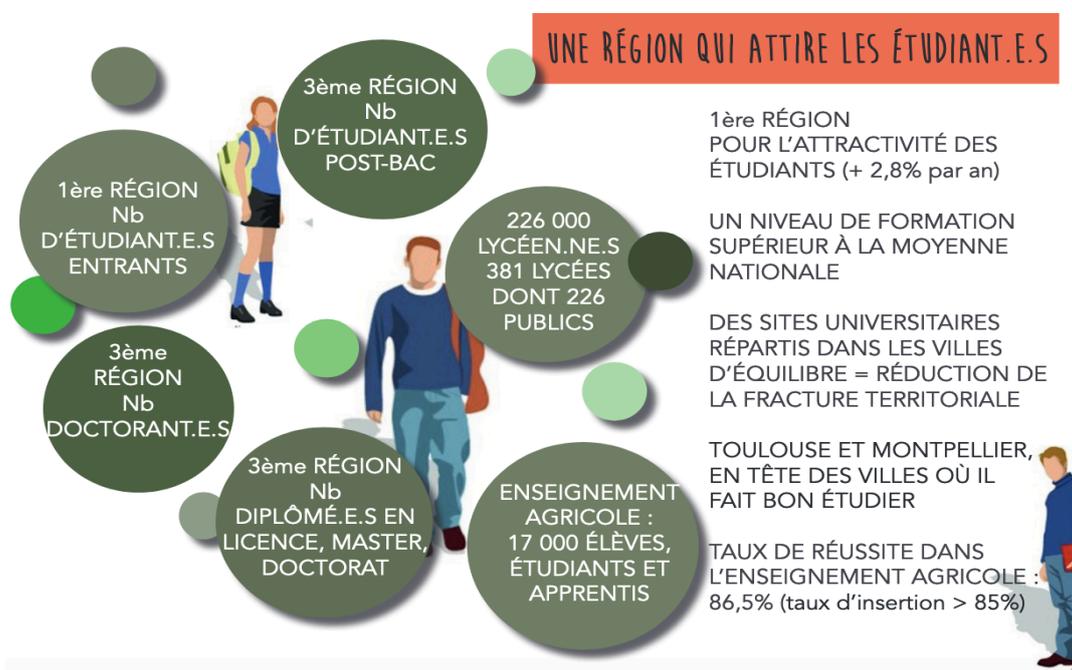
Quelques constats territoriaux

- 92% des élèves formulent des vœux sur Parcoursup, mais de nombreuses disparités territoriales demeurent,
- 16,1% des bacheliers généraux de l'Ariège candidatent en Classe Préparatoire aux Grandes Écoles, contre 29,1% en Haute-Garonne,
- 53,4% des bacheliers technologiques du Gers candidatent en DUT, contre 71% en Haute-Garonne,

- 17% des candidats dans Parcoursup sont des actifs en recherche de réorientation, et 28% d'entre eux sont sans solution à la fin du processus.

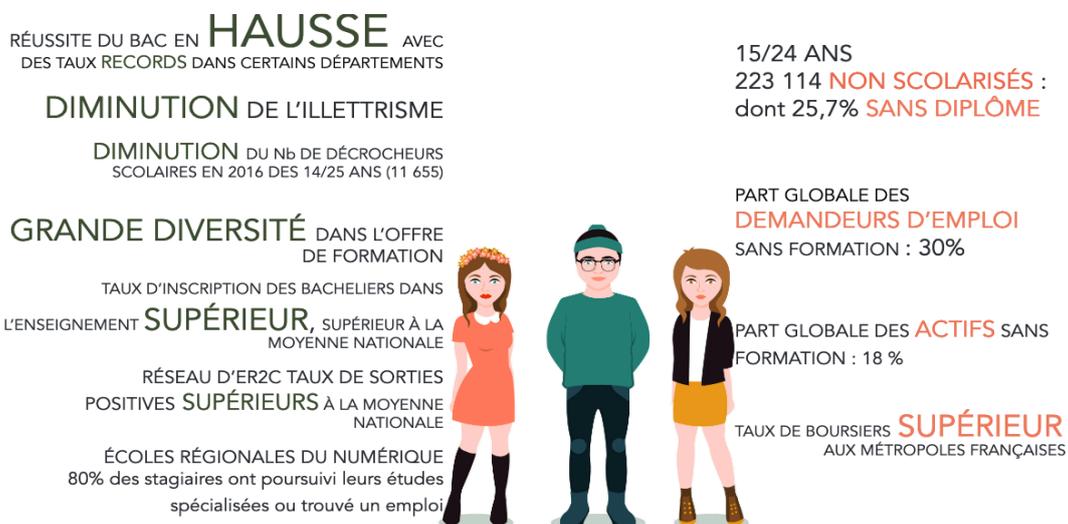
Les partenariats informels entre lycées, établissements d'Enseignement supérieur, acteurs socio-économiques, et milieu associatif sont parfois sources d'inégalités territoriales. La démarche d'orientation est peu partagée et à repenser dans le cadre des réformes, de nombreux outils existants sont non recensés et peu généralisés.

Un diagnostic de territoire sur les jeunes en Occitanie a été mené en 2017 par Languedoc Roussillon Agence de Développement et révèle des tendances et des chiffres très intéressants :



Source : Diagnostic de territoire sur les jeunes en Occitanie, Languedoc Roussillon Agence de Développement, 2017

ETUDES ET FORMATION



Source : Diagnostic de territoire sur les jeunes en Occitanie, Languedoc Roussillon Agence de Développement, 2017

2. Focus sur la formation professionnelle, les demandeurs d'emploi, les adultes en cours de réorientation

La **Reconversion Professionnelle** est une démarche qui vise à **changer de métier** ou de statut professionnel. D'après une étude menée par le site nouvelleviepro.fr, la démarche a le vent en poupe : 9 personnes sur 10 ont déjà songé à faire une reconversion professionnelle pour trouver leur voie. Parmi elles, 28% se sont déjà lancées dans l'aventure. Les raisons qui poussent à se reconvertir sont multiples : retrouver un emploi, lassitude au travail, exercer le métier de ses rêves, concrétiser un projet... Le contexte actuel de mutations du monde du travail et des nouvelles organisations au sein des entreprises favorise la mobilité professionnelle. Sans compter sur les réformes de la formation professionnelle et l'aide à l'entrepreneuriat qui poussent les actifs à changer radicalement de profession ou de statut.

Il est difficile de définir un âge optimal pour faire une reconversion professionnelle. La réussite d'une reconversion dépend de plusieurs facteurs dont l'âge mais pas uniquement. L'envie de concrétiser un rêve, une passion ou une vocation peut arriver à tout âge. Ainsi, se reconvertir à 40 ans ou à 50 ans, peu importe, il n'est jamais trop tôt ni trop tard pour réaliser son projet professionnel.

Différentes étapes se succèdent pour atteindre l'objectif de changer de métier : réflexion personnelle, étude du marché de l'emploi, bilan de compétences (accessible par le Compte Personnel de Formation), recherche de formations.

La question du financement peut faire hésiter ceux qui rêvent de **se reconvertir**. Cependant, il existe divers dispositifs et droits à la formation professionnelle selon le statut professionnel.

Pour les salariés et demandeurs d'emploi, il est possible de mobiliser son Compte Personnel de Formation (CPF), anciennement le DIF, désormais crédité en euros. Ce compte donne droit chaque année à 24 heures de formation pour un emploi à temps plein. Pour les salariés, il est possible de bénéficier d'un financement au titre du Plan de formation de l'entreprise. L'employeur doit donc valider le projet de reconversion. Il est aussi possible d'obtenir un financement de la part de Transitions Pro Occitanie.

Pour les demandeurs d'emploi, il est possible de suivre une formation Pôle Emploi. Le conseiller Pôle Emploi peut également accompagner tout au long des démarches de reconversion.

En cas de projet de reprise ou création d'entreprise, la Région Occitanie attribue des aides à destination des porteurs de projet : aides financières à l'implantation et à l'embauche, aide matérielle via des locaux, accompagnement par des professionnels...

La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, crée un droit à l'orientation. La loi stipule que toute personne a le droit d'être « informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle ».

Afin de donner corps à ce droit, elle institue un Service Public d'Orientation tout au long de la vie. Ce service se compose d'une plate-forme dématérialisée (téléphone et internet) et d'organismes relais labellisés. De nombreux réseaux, de nombreux organismes accueillent, informent, orientent ou accompagnent les publics vers l'emploi, les métiers, la formation... Le paysage Accueil-Information-Orientation (AIO) se caractérise par sa diversité, la multiplicité des acteurs, l'hétérogénéité des missions, l'hétérogénéité des publics reçus. Or, le réseau AIO dispose d'un maillage territorial inégal.

C. Le cadre légal

Afin de mieux comprendre les difficultés rencontrées en matière d'orientation aujourd'hui, il est important de rendre compte des différentes approches de cette notion depuis la fin du 20^{ème} siècle.

1. Panorama des textes de cadrage de l'Éducation nationale relatifs au parcours construit de l'élève

Les textes fondateurs de l'éducation à l'orientation (EAO)

La **loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989** a été l'un des premiers textes à souligner l'importance du sujet, en appelant à la mobilisation de tous les membres de la communauté éducative. Les circulaires **n°96-204 du 31 juillet 1996** et **n°96-230 du 1er octobre 1996** sont ensuite venues montrer la nécessité de « *concevoir et de mettre en place une éducation à l'orientation* » dans les établissements d'enseignement, de la cinquième à la terminale.

L'objectif est clairement énoncé. Il convient de **transmettre à l'élève des « savoirs et des compétences »**, à l'occasion de « *diverses séances de travail échelonnées sur l'année scolaire* », dans **trois domaines** : « *la connaissance de soi* », « *les systèmes de formation* », « *les activités professionnelles et l'environnement socio-économique* ». Ce n'est qu'à cette condition qu'il pourra formuler, le moment venu, des choix d'orientation éclairés.

Si ces circulaires vont jusqu'à faire l'exposé précis des divers savoirs et compétences à acquérir dans chacun des domaines suscités (« *Connaître les grands secteurs d'activités et, pour chacun d'eux, quelques métiers qui les composent* », « *Connaître le schéma général des voies de formation* », « *Être capable d'identifier et de hiérarchiser ses intérêts et ses aspirations personnelles*...»), elles insistent également sur l'importance du volet orientation du **projet d'établissement** et définissent les **missions des principaux acteurs**.

Le volet orientation du projet d'établissement doit intégrer « l'ensemble des actions concourant à l'éducation à l'orientation et indiquer les progressions pédagogiques » annuelles pour l'ensemble des niveaux.

Chaque personnel de l'établissement doit participer à ce dispositif « *en fonction de ses compétences propres* » : le **chef d'établissement** « *l'impulse et l'anime* », en s'appuyant sur « *son conseiller technique en la matière, le conseiller d'orientation-psychologue* », le **professeur principal** « *coordonne les actions d'EAO.* » de la classe dont il a la charge, le **documentaliste** « *forme les élèves à la recherche et à l'exploitation des informations* », le **conseiller principal d'éducation (CPE)** « *facilite le dialogue avec les familles* » et les **enseignants** se chargent de tout ce qui peut être acquis « *dans le cadre des disciplines* ».

En dehors des **séances de travail collectives en classe**, ces circulaires sur l'EAO évoquent enfin la nécessité d'une « *phase d'individualisation* » conduite, notamment, par le professeur principal,

« dans son rôle d'interlocuteur privilégié ». En 2006, la **circulaire n°2006-213 du 14 décembre** généralise l'**entretien d'orientation** au bénéfice des élèves de troisième et définit plus précisément la **mission du professeur principal**. Il lui est demandé de « faire le point sur l'étape actuelle du parcours de formation de l'élève [pour] envisager ses projets de poursuite d'étude en examinant tout le champ des possibles ». Cet entretien doit enfin permettre de « faire des préconisations ».

Les évolutions de la fin des années 2000

Avec la **circulaire n°2008-042 du 4 avril 2008**, le ministère de l'Éducation nationale confirme que l'accompagnement à l'orientation, en collège comme en lycée, demeure l'une de ses grandes priorités et annonce la mise en œuvre du **Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF)**. Le PDMF succède ainsi à l'EAO. Ce parcours doit apporter sa part de contribution à une politique ambitieuse d'élévation des niveaux de qualification pour tous, de lutte contre les ruptures scolaires, notamment à l'approche des transitions, et de respect du principe d'égalité des chances.

La **circulaire n°2008-092 du 11 juillet 2008** sur le Parcours de Découverte des Métiers et des Formations généralise les **entretiens personnalisés d'orientation** sur trois niveaux (troisième, première et terminale) et détaille toutes les caractéristiques du PDMF : éléments de mise en œuvre, rôle des différents acteurs, organisation et actions à privilégier au collège et au lycée. Bien des principes de l'EAO sont réaffirmés :

- Le parcours de l'élève doit être construit par l'équipe éducative (les enseignants de toutes les disciplines sont concernés) et piloté par le chef d'établissement,
- Il s'inscrit dans le volet orientation du projet d'établissement et doit être soumis à l'avis du conseil d'administration,
- Il contribue, au lycée, au processus de l'orientation active et alimente le volet orientation de l'Accompagnement Personnalisé (AP),
- Ses activités se déroulent sur les heures de vie de classe inscrites à l'emploi du temps et sur le tiers du volume horaire annuel de l'Accompagnement Personnalisé au lycée,
- Il fait l'objet d'une programmation trisannuelle et fixe des activités à chaque niveau,
- Il s'appuie sur une continuité qui s'étend de la cinquième à la terminale.

En 2008, l'aide à l'orientation des élèves devient une cause européenne. Dans une **résolution votée par le Conseil de l'Union Européenne le 21 novembre 2018, publiée au JO de l'Union européenne le 13 décembre 2008**, le Conseil de l'Union recommande aux différents États membres d'inscrire « l'orientation tout au long de la vie » dans leurs programmes éducatifs et confirme que la capacité à s'orienter dépend des savoirs et compétences acquises sur la connaissance de soi (« *Savoir s'auto-évaluer* »), des formations (« *Connaître les systèmes d'éducation de formation et de certification* ») et des métiers (« *Se familiariser avec l'environnement économique, les entreprises et les métiers* »). Si l'EAO des années 90 désignait déjà comme essentiel le travail sur ces trois dimensions, le PDMF le reprend à son compte. Ces dimensions rentrent d'ailleurs depuis 2011 dans le champ du pilier 7 (« L'autonomie et l'initiative ») du **socle commun des connaissances et compétences** à acquérir par les collégiens en fin de troisième.

En octobre 2009, la Direction Générale de l'Enseignement SCOLAire (DGESCO) publie un manuel « **Apprendre à s'orienter tout au long de la vie, 15 repères pour la mise en œuvre du parcours de découverte des métiers et des formations** » pour aider les équipes éducatives à mettre en place le PDMF. Ce document fait le point sur les progressions pédagogiques à suivre au collège comme au lycée et propose, pour chacun des niveaux de la 5^{ème} à la terminale, un certain nombre de pistes de travail.

2. Les réformes récentes

Les réformes récentes mènent vers une éducation à l'orientation et vers le développement d'une compétence à s'orienter.

En novembre 2008, le Conseil de l'Union Européenne précise les quatre principes directeurs de l'orientation, afin de « **mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie** » :

1. Favoriser l'acquisition de la capacité à s'orienter tout au long de la vie,
2. Faciliter l'accès de tous les citoyens aux services d'orientation,
3. Développer l'assurance qualité des services d'orientation,
4. Encourager la coordination et la coopération des différents acteurs aux niveaux national, régional et local

FAVORISER L'ACQUISITION DE LA CAPACITÉ À S'ORIENTER TOUT AU LONG DE LA VIE

*La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la **refondation de l'école** de la République prévoit un « *parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel* ». « *L'orientation et les formations proposées aux élèves tiennent compte du développement de leurs aspirations et de leurs aptitudes et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire. Elles favorisent la représentation équilibrée entre les femmes et les hommes parmi les filières de formation* » (article L331-7 du code de l'éducation).

*L'arrêté du 1er juillet 2015, paru au J.O. du 7 juillet 2015 officialise l'appellation « **Parcours Avenir** » pour désigner le parcours qui doit permettre à chaque élève de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Le parcours Avenir est un parcours éducatif mis en œuvre à la rentrée 2015. Il vise l'acquisition de compétences et de connaissances nécessaires pour se projeter dans l'avenir et faire des choix raisonnés et éclairés. Le parcours Avenir s'adresse à tous les élèves de la 6^{ème} à la terminale. Il s'intègre dans l'accompagnement au choix de l'orientation au collège et au lycée. Il s'inscrit dans un horaire dédié progressif tout au long de la scolarité.

L'accompagnement au choix d'orientation doit être conçu de manière à faire connaître la diversité des formations et du monde économique et professionnel. Afin d'élargir les perspectives en favorisant la participation à des événements (forum des métiers, journées portes ouvertes), la réalisation de périodes d'immersion et d'observation et l'organisation de projets inter-niveaux (tutorat, étudiants ambassadeurs, notamment pendant les semaines de l'orientation), à valoriser dès le collège, l'ensemble des voies de formation, y compris la voie professionnelle, l'apprentissage et l'enseignement agricole, et à dépasser les représentations et stéréotypes sur les métiers et les formations liés au genre, au milieu social d'origine et au handicap.

L'accompagnement au choix de l'orientation est mis en place dans un horaire dédié au collège et au lycée pour toutes les voies de formation,

- Au collège : 12 heures annuelles en quatrième et 36 heures annuelles en troisième,
- Au lycée général et technologique : 54 heures annuelles,
- Au lycée professionnel : 265 heures sur trois ans avec, en terminale, un accompagnement portant soit vers l'insertion professionnelle, soit vers la poursuite d'études selon le projet de l'élève.

Il doit permettre de rendre les élèves acteurs dans la construction de leur projet d'orientation afin qu'ils aient une meilleure visibilité des procédures, des filières de formation et des choix d'orientation possibles, d'approfondir leur connaissance de l'ensemble des métiers, de mieux connaître le tissu économique local en développant des partenariats pour une meilleure information des élèves, et de faciliter et développer les échanges entre l'école et les acteurs du monde économique.

Schéma représentant le processus d'orientation d'un élève de 3^{ème} :



L'ORIENTATION & L'AFFECTION DE VOTRE ENFANT

CLASSE DE
3^e

En 3^e, votre enfant précise son projet d'orientation avec l'aide de ses professeurs, afin de se préparer à la filière d'études dans laquelle il poursuivra son parcours de formation.

LES TROIS GRANDES ÉTAPES DU PROJET



1 LE TEMPS DE LA RÉFLEXION

Informez-vous précisément sur les différentes voies envisageables pour la poursuite de ses études, en continuité du travail qu'il a effectué depuis la 6^e dans le **parcours Avenir**.

Prenez part à un entretien individuel d'orientation qui réunit le professeur principal, l'élève et la famille pour un point précis. Un psychologue de l'éducation nationale peut y être associé.

OCT.
DÉC.



2 LE TEMPS DU DIALOGUE



Renseignez la fiche de dialogue remise par le collège avec vos demandes provisoires d'orientation : 2^{ème} générale et technologique, 2^{ème} professionnelle, première année de CAP.

2^e conseil de classe qui formule des propositions provisoires d'orientation.

JANV.
FÉV.

MARS



3 LE TEMPS DU CHOIX

Indiquez vos choix définitifs d'orientation sur la fiche de dialogue et vos choix d'établissements sur le dossier de demande d'affectation au lycée (ainsi que les enseignements ou spécialités demandés).

3^e conseil de classe qui formule une proposition d'orientation. Celle-ci devient décision si elle est conforme au choix de l'élève. Dans le cas contraire, un entretien entre la famille, l'élève et le chef d'établissement est organisé.

Vous recevez la notification d'affectation au lycée qui précise la formation et le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité. À sa réception, **inscrivez votre enfant dans le lycée indiqué.**

MAI

JUN

FIN JUIN
DÉBUT
JUILLET

L'affectation au lycée dans votre académie

Le chef d'établissement saisit les vœux d'affectation de chaque élève dans l'application nationale Affelnet.

Le recteur prend en compte



les vœux de la famille

le secteur géographique



Il peut aussi prendre en compte



les résultats scolaires

l'avis des chefs d'établissement d'origine et d'accueil



Retrouvez toutes les informations concernant l'affectation de votre enfant sur le site de votre académie.

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Avril 2017

Une réforme récente pour les élèves de lycée : la Loi du 5 septembre 2018

Une réforme récente sur l'accompagnement à l'orientation, essentielle pour une orientation progressive tout au long de la scolarité, renforce l'accompagnement à tous les niveaux pour permettre à l'élève d'élaborer son projet d'avenir et de formation. Le lycéen est accompagné dans son projet d'orientation avec un volume annuel d'heures dédié à l'orientation.

Le volume horaire est à titre indicatif de 54 heures annuelles incluant des actions ponctuelles dédiées à l'orientation : les deux semaines de l'orientation (novembre-décembre et janvier-février), des journées de découverte des métiers, des périodes d'observation en milieu professionnel et dans l'Enseignement supérieur...

Le plan d'action pour la mise en œuvre des trois axes de l'accompagnement à l'orientation est défini dans le volet orientation du projet d'établissement. Il s'inscrit dans le cadre du plan académique établi en lien avec la Région. Le choix des actions menées et des partenariats peut être élaboré par les équipes éducatives, dans le cadre du conseil pédagogique, afin de prendre en compte les spécificités ou les besoins locaux et de permettre les expérimentations. Ce guide précise les repères et propose des pistes d'action possibles.

Les semaines de l'orientation

Ces temps forts visent à permettre à chaque lycéen de préciser son projet. Les deux semaines contribuent à ouvrir la réflexion des élèves sur des perspectives de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle à chaque niveau du lycée.

Situées pour la première fin novembre-début décembre, et pour la seconde fin janvier-début février, ces deux semaines permettent, selon le niveau considéré et l'état d'avancement du projet du lycéen, d'explorer, de poursuivre ou d'affiner la réflexion.

Au cours de ces deux semaines, un ensemble d'actions et d'événements est organisé au sein du lycée et en dehors. **Le lycéen peut ainsi échanger avec les équipes pédagogiques de l'établissement sur son projet, rencontrer des acteurs de l'Enseignement supérieur (étudiants comme enseignants) et des représentants des mondes économique et professionnel, visiter des établissements de l'Enseignement supérieur, et prendre connaissance des ressources qui peuvent l'aider à construire son projet d'orientation.**

Ces semaines peuvent également donner lieu à des rencontres avec les parents pour présenter les actions menées en lien avec l'orientation ainsi que les dates clés des procédures d'orientation et d'admission.

Accompagnement des élèves en situation de handicap

Les élèves en situation de handicap doivent bénéficier d'un accompagnement renforcé pour la préparation de leur orientation future. Les rôles du professeur principal et du coordonnateur d'ULIS, le cas échéant en lien avec l'enseignant référent de l'élève, sont primordiaux. Ainsi, le parcours d'orientation de l'élève doit être pensé bien en amont des procédures d'orientation notamment lors des réunions de l'équipe de suivi de la scolarisation. L'enseignant référent chargé du suivi du projet personnalisé de scolarisation peut être sollicité en qualité de personnel ressource par les équipes éducatives. Afin d'accompagner les établissements scolaires pour l'accueil et l'accompagnement des élèves en situation de handicap, un guide « Qualinclus », outil d'auto-évaluation, est mis à leur disposition. Il s'agit de viser la réussite des élèves en situation de handicap, tout en contribuant à la mise en place de conditions de travail sereines pour les personnels en associant les partenaires.

CONTINUUM BAC-3, +3 : L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

***La loi Orientation et Réussite des Étudiants promulguée le 8 mars 2018** vise à réformer l'accès au premier cycle de l'Enseignement supérieur et à favoriser la réussite des étudiants. Elle instaure un nouveau dispositif, Parcoursup, relatif à l'inscription dans les formations d'Enseignement supérieur,

et notamment celles dont les capacités d'accueil sont inférieures au nombre de candidatures reçues. La plateforme Admission Post-Bac (APB) est supprimée. L'objectif affirmé est de faciliter l'accès à l'Enseignement supérieur via un accompagnement renforcé des bacheliers, la suppression du tirage au sort, la mise en place de quotas boursiers...

Le 1^{er} cycle est réformé, notamment avec l'organisation des cursus, les parcours personnalisés, la licence modulable, etc.

***Réforme du baccalauréat 2021 (réforme de septembre 2019)**

Cette réforme supprime la classification des types de bac et les remplace par des choix de spécialités (en 1^{ère} et Terminale). Les programmes d'enseignement ont été revus dans une logique d'exigence disciplinaire et de préparation à l'Enseignement supérieur.

FACILITER L'ACCÈS DE TOUS LES CITOYENS AUX SERVICES D'ORIENTATION ET ENCOURAGER LA COORDINATION ET LA COOPÉRATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET LOCAL

***La mise en place d'un service public régional de l'orientation (SPRO - janvier 2015)**

L'État définit, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et les établissements d'Enseignement supérieur.

La Région coordonne les actions des autres organismes participant au Service Public Régional de l'Orientation.

Le fonctionnement du SPRO est détaillé en page suivante.

***La Loi du 5 septembre 2018 pour « la liberté de choisir son avenir professionnel »** vient étendre les missions des Régions en matière d'orientation notamment à destination des élèves, dès le collège, et des étudiants. Elle prévoit le transfert des DRONISEP de l'État à la Région, et l'expérimentation de la mise à disposition des personnels des CIO aux Régions.

3. L'articulation État-Région, pour l'égalité à l'information et à la formation

Rappel des compétences historiques de la Région

Enseignement secondaire et supérieur

Depuis les premières lois de décentralisation, la Région s'occupe de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des lycées d'enseignement général, des lycées professionnels et des établissements d'enseignement agricole.

Dans le domaine de l'Enseignement supérieur, les lois **MAPTAM** et **NOTRe** ont conforté et renforcé le rôle de la **Région, reconnue comme un interlocuteur privilégié de l'État** et comme le chef de file de l'intervention des collectivités territoriales. Les Régions ont ainsi à établir des stratégies régionales pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation (**SRESRI**) afin de mieux coordonner leurs actions sur les territoires et de s'articuler étroitement avec les Schémas Stratégiques de Développement Économique (**SRDEII**) et d'Aménagement du Territoire (**SRADDET**).

Formation professionnelle, apprentissage et alternance

Dès 1983 les Régions se sont vues confier la compétence de la formation professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi, ainsi que des politiques d'apprentissage. Les lois de 1993 et 2004 ont renforcé la place des Régions. Depuis 2004, elles sont **chargées des formations sanitaires et sociales** (infirmier.e, aide-soignant.e, ambulancier.e, sage-femme, masseur.euse-kinésithérapeute, assistant.e de service social, éducateur.trice spécialisé.e, etc.). La Loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a achevé le transfert de l'ensemble de la compétence formation aux Régions :

- Mise en place du Service Public Régional de l'Orientation,
- Création d'un Service Public Régional de la Formation Professionnelle,
- Possibilité pour les Régions de recourir aux habilitations,
- Transfert aux Régions de la formation des publics spécifiques : détenus, handicapés, illettrés.

Cette loi du 5 mars 2014 crée pour toute personne le droit d'être « informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle, au titre du droit à l'éducation garanti à chacun ». Cette loi précise le partage de responsabilité entre les services de l'État chargés de la politique d'orientation des élèves et des étudiants et la Région chargée de coordonner les actions des autres organismes participant au **Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)**.

Les services de l'État, pour leur part, mettent en œuvre ce service dans les établissements scolaires et d'Enseignement supérieur. La Région organise le SPRO tout au long de la vie et coordonne la mise en œuvre du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) sur les territoires. Le CEP, mobilisé à l'initiative des bénéficiaires, est un service gratuit qui propose aux personnes hors système scolaire un accompagnement dans l'élaboration et la concrétisation de leurs projets d'évolution professionnelle et éventuellement de leurs projets de formation. **L'enjeu pour la Région Occitanie était de construire un nouveau Service Public Régional de l'Orientation à l'échelle du nouveau territoire pour proposer une offre de service d'accueil, d'information et d'orientation de proximité, lisible pour le grand public et les professionnels, harmonisée et visant à faciliter la réussite des parcours professionnels.** Les acteurs du Service Public Régional de l'Orientation sont les interlocuteurs directs des habitants du territoire : ils doivent être outillés pour donner une information rapide, argumentée et fiable.

Focus sur le SPRO

Qu'est-ce que le SPRO ?

Le SPRO est un réseau d'acteurs qui « garantit à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux. Il concourt à la mixité professionnelle en luttant contre les stéréotypes de genre ».

La répartition des rôles entre l'État et la Région :

- Les services de l'État sont en charge de la politique d'orientation des élèves et des étudiants mise en œuvre dans les établissements scolaires et d'Enseignement supérieur,
- La Région est chargée, depuis la loi du 5 mars 2014, de coordonner les actions des autres organismes participant au SPRO. Elle assure également un rôle d'information et met en place un réseau de centres de conseil sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

La loi du 5 septembre 2018 relative à la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel renforce le rôle d'information des Régions en leur donnant la charge d' « *organiser des actions d'information sur les métiers et les formations [...] ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle [...] en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les*

établissements scolaires et universitaires ». Dans les établissements scolaires, ces actions « *sont organisées en coordination avec les psychologues de l'Éducation nationale et les enseignants volontaires formés à cet effet* ».

Qui sont les membres du SPRO Occitanie ?

Les membres de droit sont :

- L'État, et notamment les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) et les Services Communs Universitaires d'Information et d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP),
- La Région,
- Les opérateurs du Conseil en Évolution Professionnelle en Région Occitanie :
 - Pôle emploi,
 - les Missions locales,
 - l'Association pour l'emploi des cadres (APEC),
 - Les Cap emploi,
- Les ex-OPACIF jusque fin 2019 (AFDAS, AGECEF-CAMA, FAFTT, FAFSEA, FONGECIF, OPCALIM, UNAGECIF, UNIFAF, UNIFORMATION), puis, à compter de 2020, l'opérateur CEP chargé de l'accompagnement des publics salariés désigné par France Compétences en Région Occitanie.
- Les Chambres Consulaires en Région Occitanie (Chambres d'Agriculture, Chambres de Commerce et de l'Industrie, Chambres des Métiers et de l'Artisanat).

Ces structures sont identifiées, par la loi, comme membres du SPRO. La Région Occitanie a également fait le choix de reconnaître les structures suivantes comme membres de droit du SPRO Occitanie :

- Les Espaces Conseil VAE de la Région Occitanie,
- Les Conseils Départementaux de la Région Occitanie,
- Membres ressources : le Carif-Oref Occitanie et l'ONISEP.

Les membres labellisés sont:

La Région Occitanie labellise également les structures qui contribuent au SPRO et remplissent les conditions du cahier des charges défini par elle conformément aux dispositions de l'article L.6111-5 du code du travail.

- Partenaires locaux

Sans être reconnues membres du SPRO, les structures offrant des services d'accueil, d'information et d'orientation, mais ne répondant pas au cahier des charges, peuvent être identifiées comme partenaires locaux, et à ce titre participer aux actions organisées dans le cadre de l'animation territoriale du SPRO.

La charte du SPRO Occitanie :

La Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée et le comité de pilotage régional du SPRO ont rédigé une Charte du Service Public Régional de l'Orientation afin d'en structurer les valeurs et principes fondamentaux.

L'ensemble des membres du Service Public Régional de l'Orientation en sont signataires et s'engagent, notamment, à respecter les principes suivants :

- L'égalité et la continuité d'accès pour tous les publics, en proximité dans chaque territoire,
- La gratuité et accessibilité à toute personne quel que soit son statut et/ou son handicap,
- Le respect des principes d'égalité de genre et de non-discrimination,
- La neutralité et objectivité de l'accueil, de l'information, du conseil et de l'accompagnement,
- Le respect de la personne et de son autonomie en lui permettant de s'engager, à son rythme, dans une démarche co-construite,

- Le respect du droit à l'anonymat dans l'accès à l'information et de la confidentialité des données personnelles,
- Le respect des champs d'intervention et de compétences des professionnels de chaque réseau.

L'article 18 de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel charge les Régions « d'organiser des actions d'information sur les métiers et les formations, d'élaborer et de diffuser la documentation correspondante, en direction des élèves et de leurs familles, ainsi que des étudiants et des apprentis, notamment dans les établissements scolaires et universitaires ». Pour les Régions de France, il s'agit là d'une « nouvelle ambition politique » au service d'un enjeu jugé crucial : « délivrer une information pertinente pour connaître la réalité et la complexité du monde économique ».

Issu de cette loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, **le cadre national de référence** est la première étape de la mise en œuvre du partage de compétences entre l'État et les Régions sur l'information et l'orientation en direction des publics scolaire, étudiant et apprenti.

Son objectif est de préciser les missions respectives de l'État et des Régions et d'énoncer les principes communs pour une meilleure cohérence des interventions. Ceci dans la double volonté d'inscrire l'orientation dans une logique de processus tout au long de la vie, avec davantage d'interactions entre les acteurs économiques et sociaux.

Le cadre national de référence établit que l'État et la Région doivent intervenir de manière coordonnée et complémentaire, en veillant à la cohérence et à la continuité de leurs interventions respectives ou conjointes :

- Les Régions, qui assurent déjà l'animation et la coordination du Service Public Régional de l'Orientation, sont chargées d'élaborer la documentation de portée régionale, d'organiser des actions d'information sur les formations et les métiers et de diffuser l'information nationale et régionale,
- L'État définit la politique d'orientation des élèves et des étudiants, prend les décisions d'orientation et d'affectation des élèves et accompagne les élèves, étudiants et apprentis dans leurs choix d'orientation.

Au niveau de chaque Région académique, le cadre national de référence est décliné sous la forme d'une convention État-Région définissant les modalités concrètes de coordination des actions et en précisant le rôle de chacun selon les ressources et les spécificités locales⁴.

L'objectif est d'articuler les actions d'information des instances régionales avec les priorités définies par la Région académique et ainsi de donner davantage de cohérence aux actions des différents acteurs.

Par ailleurs, la loi NOTRe de 2015 a introduit la possibilité de délégation aux Régions de l'animation des opérateurs du service public de l'emploi (missions locales, maisons de l'emploi, Cap emploi, PLIE...), à l'exception de Pôle Emploi.

⁴ Cf annexe 1 qui détaille les compétences État-Région dans le cadre national de référence

II. LES LIMITES DU SYSTÈME D'ORIENTATION FRANÇAIS

Les auditions effectuées ont permis à la Commission d'identifier les points d'attention suivants.

A. Les limites rencontrées par les professionnels et les jeunes

Au fil des auditions réalisées, nous avons pu constater qu'un certain nombre de difficultés (méconnaissance des métiers, des formations, des passerelles, accompagnement personnalisé, mobilité, logement...) ne permettaient pas à tous les individus d'engager une démarche active d'orientation et d'envisager le champ des possibles en fonction de leurs appétences, connaissances, aptitudes, rêves...

Face à la transformation de la société et de l'École (les réformes, leur mise en œuvre et le manque de moyens), l'inquiétude de l'élève et de sa famille s'accroît. Difficultés à se projeter dans l'avenir, peur de l'échec, manque de confiance en soi... en ces temps incertains, l'élève ne connaît pas suffisamment ses talents et ses forces. **L'orientation devrait être appréhendée très tôt et de façon naturelle. Il faudrait créer les conditions nécessaires pour que, plus tard, les adultes puissent procéder à des choix éclairés et constructifs, des choix de vie épanouissants.**

Le système scolaire est « normatif », ce qui donne le sentiment à l'individu de devoir « rentrer dans le moule » voire, à certains, de vouloir rejeter le système : problèmes de stress, d'angoisse, phobie scolaire peuvent apparaître.

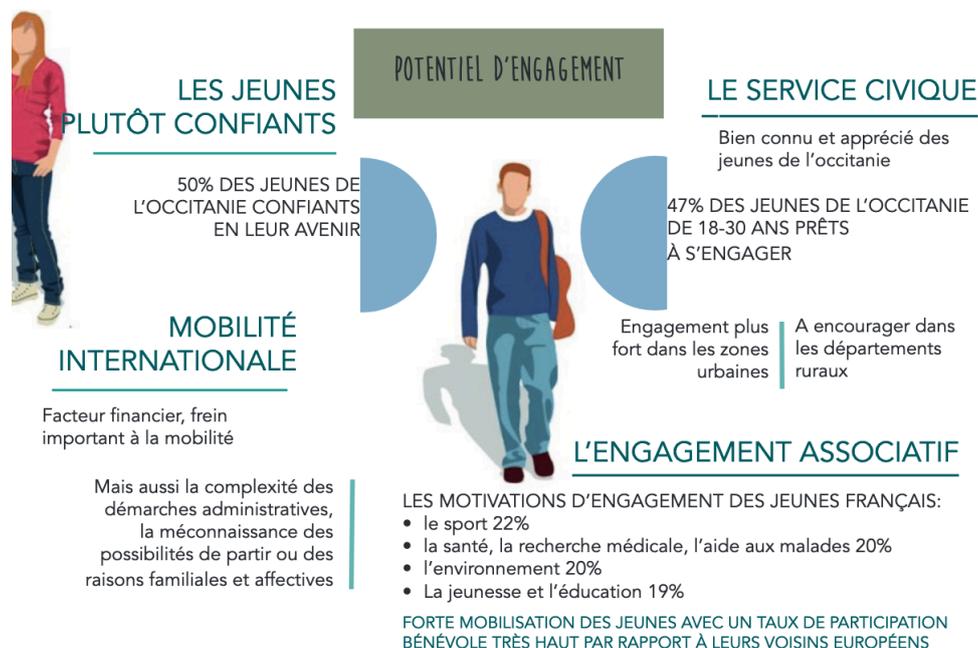
D'autres problèmes, tels que les troubles liés à la santé physique ou psychique (les troubles de l'attention, de concentration, de motricité, la dépression, la fragilité émotionnelle) ; ainsi que des phénomènes sociaux (l'isolement, les problèmes financiers, familiaux, linguistiques, les difficultés administratives) sont à accompagner et un accompagnement personnalisé s'avère nécessaire.

Le recours au secteur privé pour du coaching, qui touche 1 élève sur 5, s'est fortement développé mais il est peu accessible pour les moins aisés, et propose un niveau de prestation très inégal.

L'accompagnement personnalisé doit être accessible à TOUS et se faire au sein des établissements scolaires, il est question de respecter l'égalité des droits.

L'orientation est encore trop souvent vécue comme un processus subi et violent, elle se fait souvent par défaut, au lycée, et elle est très guidée par les parents, les professeurs, et par les élèves entre eux. **Elle reste un système qui reproduit et accentue les inégalités sociales et les stéréotypes de genre, avec une difficile prise en compte du handicap, du décrochage scolaire et de la personne dans sa globalité.**

Le système scolaire actuel est trop rigide, avec un manque de passerelles entre les filières, et un droit à l'erreur inexistant ou presque. La volonté d'engagement du jeune n'est pas ou peu valorisée dans la construction de son parcours (droit à la césure, réorientation...), alors que le potentiel d'engagement des jeunes est énorme.



Source : *Diagnostic de territoire sur les jeunes en Occitanie, Languedoc Roussillon Agence de Développement, 2017*

La mise en place de Parcoursup a aussi focalisé l'attention sur l'articulation de l'enseignement secondaire et de l'Enseignement supérieur. Les algorithmes d'affectation, même réajustés régulièrement, restent opaques et quand les jeunes voudraient « choisir » leur avenir, ils ont pour la plupart, le sentiment d'« être choisis » par un établissement. La complexité de la procédure engendre aussi des injustices : injustice entre les « initiés » qui disposent des bonnes informations ou des bons réseaux pour les obtenir, et ceux qui se dirigent à tâtons ; injustice entre ceux qui ont un vrai conseil personnalisé et ceux qui se sentent isolés et s'appuient sur les rumeurs ; injustices sociales et territoriales aussi entre ceux qui peuvent envisager un déménagement par exemple, et les autres...

Focus sur les NEET (sans emploi, sans diplôme, sans qualification) ou la jeunesse invisible

En France, ils seraient près de 1,8 million à être « hors-système ». On les appelle les NEET (de l'anglais, *Not in Employment, Education or Training*). Ils ne sont plus scolarisés, ni en formation et pas non plus en emploi. Cette catégorie statistique, créée après la crise de 2008, représente **17% des jeunes de 15 à 29 ans en France**.

D'après un rapport de France Stratégie datant de janvier 2017, les NEET sont généralement majeurs et plutôt issus de zone rurale. 24,4% des 18-24 ans y vivent, contre 20,8% en zone urbaine. Si 3% des 15-17 ans sont des NEET, la proportion monte à 16% pour les 18-24 ans et 20% pour les 25-29 ans. Parfois peu aidés de leurs parents, selon ce même rapport, ils seraient 190 000 à passer sous les radars institutionnels et privés de tout soutien familial. 30 000 d'entre eux vivraient à la rue.

Il est cependant très difficile de cerner la variété des situations. S'ils partagent des difficultés spécifiques, comme une plus grande exposition aux fluctuations économiques, les jeunes sont loin de former un groupe homogène. La DARES et l'INJEP mettent en avant la diversité de profils et de conditions de vie de ces jeunes, dont près de la moitié sont dans cette situation depuis au moins un an. **Deux facteurs d'éloignement à l'emploi sont particulièrement mis en avant : l'absence de tout diplôme et le fait d'être une jeune mère**⁵.

⁵ Étude DARES (Ministère de l'Emploi) et INJEP (Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse)

B. Un système inégalitaire avec comme problématiques principales, des inégalités sociales, territoriales et de genre

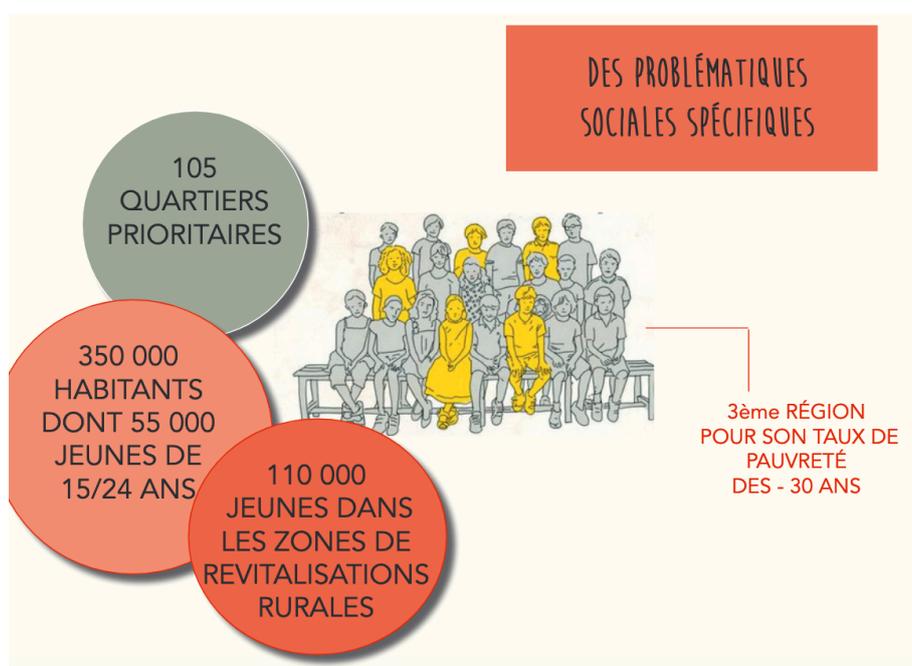
Il importe de distinguer différents concepts lorsqu'on s'intéresse aux inégalités, et aux inégalités scolaires en particulier. On parle d'inégalité lorsqu'il y a différence en termes d'accès à des ressources socialement hiérarchisées. Dans le cas d'inégalités scolaires, les apports de l'École, tels que l'apprentissage, le diplôme, les compétences, sont inégalement répartis entre les élèves selon leur origine sociale, leur origine culturelle ou leur sexe.

Inégalités sociales

Les inégalités ne se constatent pas uniquement du point de vue des résultats scolaires, elles existent aussi dans les aspirations des élèves et de leurs familles, dans les processus d'orientation, dans les poursuites d'études engagées, et même dans le rendement des diplômes de l'enseignement obligatoire sur le marché du travail.

Les parcours scolaires des jeunes sont marqués par de fortes inégalités sociales dans l'orientation. A niveau scolaire comparable, les jeunes issus des milieux sociaux les moins favorisés sont davantage orientés vers les formations les moins attrayantes. C'est le cas en 2012, comme douze ans auparavant, les orientations en fin de troisième sont très fortement expliquées par la catégorie socio-professionnelle des familles, à niveau scolaire comparable⁶. Les élèves issus de familles défavorisées s'autocensurent, ont une vision plus imparfaite des études, sont freinés par le coût des études. Il faut aussi faire face aux stéréotypes des accompagnateurs : moindre ambition et moins de temps consacré à l'orientation de leur part dans les lycées défavorisés.

De manière globale, l'équité a peu évolué depuis 2000. Il existe toujours de fortes dépendances des principales variables porteuses d'inégalités. Le capital scolaire et culturel pèserait plus que la catégorie socio-professionnelle des parents sur la réussite au collège.



Source : Diagnostic de territoire sur les jeunes en Occitanie, Languedoc Roussillon Agence de Développement, 2017

⁶ CNESCO, 2016

Inégalités territoriales

Le territoire se définit ici comme un espace de vie du jeune, autour de son lieu de scolarisation ou de son lieu de résidence. Les inégalités scolaires d'origine territoriale sont peu explorées et demeurent taboues dans une République une et indivisible.

Les inégalités territoriales sont pourtant criantes, notamment sur l'orientation des jeunes ruraux et leurs possibilités d'accès au Service Public de l'Orientation. Les organismes d'orientation sont, d'une manière générale, trop peu connus du public. Le CEREQ s'était penché en 2011⁷ sur l'orientation des jeunes ruraux et avait souligné, notamment, que « la probabilité d'une orientation vers la voie professionnelle est plus élevée en zone rurale, et ce une fois neutralisés les facteurs principaux d'orientation dans cette voie en fin de collège, comme le retard scolaire ou le moindre capital social ».

La récente réforme des lycées peut s'avérer, aussi, une source d'inégalité territoriale. L'Éducation nationale devra, par exemple, veiller à une juste répartition des spécialités dans les lycées afin que les élèves ne se retrouvent piégés à leur insu dans des orientations qu'ils n'avaient pas anticipées. Il faudrait faire en sorte que les filières prestigieuses ne soient pas localisées seulement dans « les grands lycées » des métropoles.

Il semble aussi nécessaire d'adapter les politiques d'orientation au contexte local, en associant mieux, par exemple, les Observatoires Régionaux de l'Emploi et de la Formation (OREF), afin d'améliorer la prise en compte des spécificités des bassins ou zones d'emploi (besoins en main d'œuvre, flux de demandeurs d'emploi, secteurs en reconversion, etc.).

MILIEU RURAL

3 DES 5 DÉPARTEMENTS LES +
RURAUX DE FRANCE

ATTACHEMENT DES JEUNES
RURAUX À LEUR TERRITOIRE
POUR SA **QUALITÉ DE VIE**

JEUNES RURAUX :
- vers les filières
techniques
et professionnelles
- vers les emplois moins qualifiés
- plus vite sur le
marché du travail

POURTANT LE
POTENTIEL SCOLAIRE
EST **ÉQUIVALENT VOIRE
SUPÉRIEUR** AU MILIEU
URBAIN



POLITIQUES PARTENARIALES

105 QPV - Quartiers Politique
de la Ville - (concernent toutes tailles
de villes) et ZONES RURALES

MÊMES PROBLÉMATIQUES

FAIBLE
COUVERTURE
NUMÉRIQUE EN
ZONE RURALE

DIFFICULTÉS
D'ACCÈS À
L'EMPLOI

UNE POPULATION JEUNE
MOINS ARMÉE SOCIALEMENT
POUR ACCÉDER À
L'AUTONOMIE

QPV

POPULATION JEUNE PLUS
IMPORTANTE DANS LES
QPV OÙ LE **DÉCROCHAGE
SCOLAIRE EST PRÉCOCE
ET PROGRESSIF**

73 % DES + 15 ANS SANS DIPLÔME
OU DIPLÔME INFÉRIEUR AU BAC

TAUX DE PAUVRETÉ DE
48% CONTRE 14% DANS
LES UNITÉS URBAINES

24 % DES HABITANTS SONT
SANS EMPLOI

JEUNES DES QUARTIERS
ET JEUNES RURAUX

Source : Diagnostic de territoire sur les jeunes en Occitanie, Languedoc Roussillon Agence de Développement, 2017

⁷ Bref du Centre de Recherche et d'Études sur les Qualifications (CEREQ), n°292 septembre 2011, « La course d'orientation des jeunes ruraux »

Inégalités de genre

Dans les systèmes éducatifs mixtes, les filles et garçons reçoivent un enseignement considéré comme identique, mais qu'en est-il réellement ? On s'aperçoit que, malgré une meilleure réussite des filles à l'école en termes de durée moyenne des études, de niveau moyen des diplômes et de taux de réussite aux examens, elles sont toujours sous-représentées dans les filières prestigieuses et porteuses d'emploi. Par la suite, les femmes rencontrent plus de difficultés dans leur trajectoire professionnelle : elles sont plus souvent, que les hommes, confrontées au chômage, aux emplois précaires, au temps partiel contraint et souvent moins bien rémunérées. Que se passe-t-il entre temps ? Pourquoi ces inégalités persistent-elles encore au sein d'une société qui clame pourtant son adhésion aux valeurs d'égalité entre les individus ? Comment favoriser une véritable éducation à l'égalité ?

Un des paradoxes les plus flagrants reste la coexistence d'un discours d'égalité entre les femmes et les hommes d'un côté et une forte catégorisation des femmes qui restent « dominées » dans la majorité des sphères de la société. S'il n'existe pas de déterminisme biologique qui engage les caractéristiques psychologiques et sociales des individus, pourquoi cette division binaire de la société ? Et si c'était en fait à l'école que s'enseignait le sexisme ? La question peut paraître provocatrice, mais en cherchant, à l'occasion de la Journée internationale de la fille, à quel âge naissaient encore aujourd'hui en France les premières inégalités de genre, le constat s'est avéré surprenant.

En effet, l'individu est rangé dans une case dès la crèche. Les mauvaises habitudes seraient prises avant même l'entrée en maternelle. En crèche, on habitue ainsi plus les filles que les garçons « à discuter de leurs états émotionnels avec les adultes »⁸. Et là où les filles sont cantonnées aux jeux de rôle, les garçons, eux, sont déjà impliqués dans les jeux de construction, les cubes, le sable ou l'escalade. Les prémices d'un futur déséquilibre sont déjà là.

Plus tard, l'occupation de l'espace dans la cour de récréation n'est pas égale. Dans 90% des cours de récréation, les filles sont autour des garçons, dans des petits coins, tandis que les garçons jouent au centre avec un ballon. Les filles y restent cantonnées aux jeux de rôles comme « la maîtresse d'école, le jeu du papa et de la maman, ou le jeu de la marchande ». Les garçons, quant à eux, « s'adonnent la plupart du temps à des jeux actifs », comme des « épreuves de lancers, de courses, de sauts, d'adresse musculaire, de dextérité et de force ».

Moins sollicitées physiquement, moins valorisées intellectuellement... Selon France Stratégie, dans le domaine de l'éducation sportive, les garçons sont amenés à travailler « le développement des capacités musculaires, d'endurance et de résistance à l'effort, et la pratique de sports d'équipe, de combat et de contact » et les filles sont sommées d'apprendre « la grâce, la souplesse, l'agilité, le maintien corporel, et l'expression des émotions » avec de la danse ou de la gymnastique. Moins sollicitées sur le plan musculaire, les jeunes filles ne peuvent pas vraiment compter sur les manuels scolaires pour jouer à jeu égal avec les garçons : un rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) notait en 2017 que les femmes y étaient « cantonnées à des rôles traditionnels : dans les manuels de lecture de CP, les femmes représentent 40% des personnages et 70% de ceux qui font la cuisine et le ménage, mais seulement 3% des personnages occupant un métier scientifique ».

En cours du primaire et du secondaire, l'avantage est aussi donné aux garçons. « Les enseignants interagissent en moyenne plus fréquemment en classe avec les garçons (56%) qu'avec les filles (44%) », toujours selon le rapport. Les garçons sont aussi plus encouragés : « à même niveau, les commentaires des bulletins de notes apprécient le « travail » des filles quand les garçons « ont des

⁸ Rapport sur l'égalité entre les filles et les garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance, décembre 2012, Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS)

capacités inexploitées ». Même si les garçons sont plus turbulents – « les sanctions disciplinaires concernent entre 76% et 84% des garçons », les enseignants ont tendance à mieux tolérer leurs écarts de conduite par rapport à ceux des filles, car ils vont considérer ces écarts comme naturels. Des inégalités de traitement qui affectent les enfants jusqu'au lycée et dans leur parcours professionnel.

À l'université, certaines filières manquent cruellement de filles (sciences et numérique), tandis que d'autres manquent de garçons (droit et santé).

Certaines inégalités ont été largement gommées ces dernières années en France, comme dans de nombreuses sociétés développées, mais restent significatives dans d'autres régions du monde. Ainsi en va-t-il de l'alimentation différentielle (aux garçons les protéines et les graisses, aux femmes les féculents), en vigueur depuis des millénaires selon les anthropologues. De la même manière, l'Unicef considère encore que dans le monde, les filles âgées de 5 à 14 ans, accomplissent aujourd'hui 50% de corvées de plus que leurs frères.

C. Points de vigilance

Pour faire face aux nouveaux défis qu'elle affronte, l'École doit s'adapter à son public, aux élèves tels qu'ils sont dans la société actuelle. Face à ces circonstances nouvelles, l'École doit s'adapter, sous peine de perdre le contact avec les jeunes et avec la société dont ils sont issus et de renforcer ainsi l'échec scolaire. **Elle est enjointe de changer tant ses méthodes que ses contenus, et même la conception qu'elle se fait de la relation éducative. Il faut ouvrir l'école, par exemple aux parents pour accompagner la réussite de leurs enfants, mais aussi aux associations, au monde socio-économique... Pour ce faire, l'État doit l'entourer d'un environnement qui le lui permette : du personnel dédié au développement de projets et de partenariats, des espaces temporels, un cadre de contrôle des intervenants...**

Au vu des limites du système d'orientation et des difficultés rencontrées par l'ensemble des acteurs, le CESER pense qu'il est primordial **d'assurer une continuité éducative, d'insister sur le processus et le sens, autant que sur le contenu. L'orientation ne doit pas être un sprint de dernière minute, improvisé et sans préparation. Elle doit devenir une démarche réflexive à laquelle les enfants se forment progressivement, tout au long de leur enfance et de leur adolescence, en famille comme à l'école.**

Il convient d'insister sur l'enjeu qui, au-delà de fournir de l'information pour s'orienter, est de développer chez tous les élèves une compétence à s'orienter pour aujourd'hui (parcours de formation pré-bac), demain (peut-être, entrée dans le post-bac et poursuite d'études supérieures) et plus tard (orientation et formation tout au long de la vie). Aussi, il faut **dédramatiser le fait de choisir**, en apportant cette compétence aux jeunes et réhabiliter l'erreur, le droit à l'erreur.

Le CESER déplore que « l'éducation à l'orientation » reste un objet théorique, peu structuré, pas bien pris en charge, et que les contraintes de moyens font des temps dédiés à l'orientation une variable d'ajustement.

La loi ORE et la réforme du bac ont changé beaucoup de choses, le système de filière dans les lycées tend à disparaître et il faut dorénavant choisir « ses matières » dès la seconde, ainsi **il est important de se pencher sur la question de l'orientation dès le collège.**

On observe de nombreuses disparités territoriales alors que le principe d'égalité républicaine voudrait que l'offre d'information et de formation soit égalitaire sur l'ensemble du territoire.

Il y a des **disparités entre les lycées**, en effet tous ne proposent pas les mêmes choix d'enseignements et d'options, ainsi il y a là aussi une discrimination et une inégalité face à l'orientation. Avec la création de Parcoursup, il faut déjà avoir une idée de son orientation pour choisir les matières en fonction, et si le lycée ne propose pas ces matières, l'orientation peut alors en être impactée.

Au lycée, il faut maintenant deux professeurs principaux pour assurer l'orientation des élèves, or ce sont des enseignants peu ou pas formés à toutes les questions de l'orientation : l'accompagnement du jeune avec une aide à l'introspection, la connaissance des métiers, des formations, les possibilités de passerelles pour adapter la formation au projet du jeune... ainsi que les questions concernant l'Enseignement supérieur ou encore l'accès à celui-ci. Il est **primordial de permettre à ces professeurs de se former pleinement pour accomplir leurs missions. Il est aussi nécessaire de doter les académies des postes de conseillers d'orientation nécessaires pour assurer l'accompagnement personnalisé du jeune, et l'accompagnement collectif de la classe.**

Une aide au pilotage, à l'animation et à la construction de la démarche d'orientation organisée au sein de l'établissement doit être apportée aux chefs d'établissements. Malheureusement, les PsyEN – conseillers spécialisés en matière d'orientation, sont peu nombreux et leurs créneaux de présences dans les établissements très réduit.

Par ailleurs, il est important de faciliter l'agilité et la continuité du parcours de formation, en développant la possibilité de passer d'une formation à l'autre au cours de l'année, rapidement, pour se réorienter et /ou pour accéder à des orientations difficilement accessibles... Le CESER déplore que, dans la grande majorité, les familles n'aient pas les clés de lecture pour comprendre les mécanismes et la logique du système d'orientation.

Les Régions n'ont la compétence que de l'information, pourtant nous pourrions assister à un **glissement sémantique**, le mot information étant remplacé par le mot orientation. Or il est important de distinguer les trois volets « l'information, la communication (l'échange lors de rencontres et la reconnaissance de « l'histoire » liée au métier ou à la formation) et l'accompagnement », qui composent l'orientation. Afin que la politique régionale mise en place déroule des axes d'actions efficaces et veille à co-construire un dispositif, État-Région complet, cohérent et complémentaire.

Par ailleurs, en période de crise économique, d'exclusion sociale et de carrières incertaines, **les activités d'orientation tout au long de la vie** doivent répondre à :

- Un enjeu économique et social, en permettant aux citoyens de faire, de façon éclairée, les choix professionnels répondant à la fois à leurs attentes, à leur insertion ou à leur évolution dans l'emploi,
- Un enjeu de lutte contre l'exclusion sociale, en accompagnant la grande diversité des publics,
- Un enjeu d'émancipation du citoyen tout le long de la vie.

Le CESER affirme la nécessité de garantir à tous l'accès à **une information gratuite, complète et objective**, c'est-à-dire délivrée par des professionnels reconnus par leurs compétences et leur déontologie. L'information et l'orientation sont des services publics, qui ne peuvent être laissés au secteur marchand.

Le CESER souhaite attirer l'attention sur la nécessité de garantir et de développer un maillage territorial de lieux d'accueil physiques. Ces lieux d'information de proximité doivent aussi se fonder sur des structures existantes, l'accueil des publics doit être homogène et l'information apportée de façon fiable, argumentée et partagée.

III. QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS DÉVELOPPÉES PAR LES ACTEURS DE TERRAIN

A. La Région

La Région déploie sa politique d'accueil, d'information et de conseil des publics au plus près des territoires. Elle assure le pilotage d'actions à destination des publics à travers une offre complète de services constituée d'un portail d'information dématérialisé (meformerenregion.fr), d'une plateforme téléphonique de conseil en orientation et d'un réseau d'accueil de proximité (3 Maisons de l'Orientation, ainsi que les Maisons de La Région). Par ailleurs, un appel à projets sur l'image des métiers et de démonstrations métiers dans le cadre des 15 salons Travail Avenir Formation (TAF) sera organisé sur chaque département du territoire.

Avec l'ouverture des Maisons de l'Orientation et des Maisons de La Région, la Région Occitanie développe son réseau de proximité au service des publics. Ces lieux d'accueil tout public (scolaires, jeunes, demandeurs d'emploi, salariés, entreprises) permettent :

- Un accès à un premier niveau d'information sur l'orientation, les métiers, la formation et sur les dispositifs régionaux,
- Un accès à un fonds documentaire physique et numérique innovant,
- Des animations, ateliers, conférences, expositions sur toutes les questions liées à l'orientation, la formation et les métiers.

B. L'UFTMiP avec ACORDA

L'Université Fédérale Toulouse-Midi-Pyrénées (UFTMiP) est un regroupement de 31 établissements d'Enseignement supérieur et de recherche de la région Occitanie. Son périmètre territorial correspond à l'académie de Toulouse et à l'ancienne région Midi-Pyrénées.

Elle porte le projet ACORDA, financé dans le cadre de l'appel à projets « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures » du troisième Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 3), qui rassemble dix universités et grandes écoles de Toulouse et sa région, l'académie de Toulouse, la Région et quelque 200 acteurs de l'orientation. Leur objectif est de mettre en place un maillage du territoire pour favoriser le continuum Bac-3/+3.

Pour ce faire, l'objectif d'ACORDA est d'élaborer une démarche d'orientation commune et co-construite à dimension territoriale en coordonnant les acteurs et les actions d'orientation, de former des accompagnateurs relais dans la proximité, de favoriser la projection vers l'Enseignement supérieur pour tous les lycéens et lutter contre les déterminismes, et enfin de construire des outils support de l'ensemble des actions, les organiser, les partager et les diffuser.

Le collectif est opérationnel, les acteurs de l'Enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire se sont répartis le travail d'ingénierie des actions et mènent des expérimentations : matinée de formation des professionnels à INFOSUP, immersions croisées, etc. L'UFTMiP coordonne et anime les collectifs (IO-IP, les sites universitaires hors Toulouse, Cordées de la Réussite, etc.)

Du point de vue organisationnel, l'enjeu est d'assurer la coordination territoriale des acteurs, au sein des lycées d'abord, avec les « trinômes » référents officiels sur l'orientation (PsyEN et 2 professeurs principaux) ; au niveau départemental ensuite, avec la construction de collectifs secondaire/sup et les partenaires départementaux ; et enfin au niveau académique, avec des comités de pilotage et

comités opérationnels. Un binôme coordonnateur « scol/sup » par objectif est responsable par action.

Du point de vue des pratiques, l'enjeu est d'arriver à partager une même démarche d'orientation, d'agir durablement pour et avec les accompagnateurs (modification de pratiques) notamment pour modifier les représentations et assurer l'accompagnement sur les questions d'(in)égalités, de développer une culture du partage et de la mutualisation d'outils, de repenser le rôle des établissements universitaires dans leur mission d'orientation (nouvelles actions à forte plus-value : aider l'élève à se projeter dans son futur métier d'étudiant, renforcement de l'approche secteur d'activité/métiers/formation), et enfin, de se professionnaliser via un observatoire des parcours, une démarche d'évaluation, des actions de recherche collaborative.

C. Les Écoles Régionales de la 2^{ème} Chance

Le concept d'**École de la 2^{ème} Chance** est issu des principes du Livre Blanc « Enseigner et Apprendre – Vers la société cognitive », présenté en 1995 par Édith CRESSON, Commissaire Européen de l'Éducation.

Les Écoles de la 2^{ème} Chance donnent aux jeunes qui sont **sortis du système éducatif sans aucune qualification** une chance d'accéder à un emploi ou à une formation.

48 Écoles sur mesure, dans toute la France et les DOM-TOM, accueillent plus de 15 000 jeunes par an.

Les Écoles de la 2^{ème} Chance proposent des **pratiques pédagogiques innovantes**, sortant des schémas scolaires classiques, fondées sur **l'individualisation des parcours** et **l'apprentissage de l'autonomie**.

Ces Écoles s'appuient sur les qualités et les compétences de chaque stagiaire pour les révéler à eux-mêmes et dégager des pistes de réussite personnelle. Les résultats sont probants : **59% des jeunes ayant suivis un parcours à l'ER2C décrochent un emploi ou une formation qualifiante (au niveau national)**.

L'ER2C Toulouse cible un public exclu, voire expulsé du système scolaire et à qui l'accès à la formation professionnelle n'est pas possible. Les ¾ des élèves de l'école sont des jeunes expulsés du système scolaire et ont un profil d'apprentissage kinesthésique (c'est-à-dire dans le mouvement, avec un besoin de faire pour apprendre). Pour rappel, il existe 3 systèmes d'apprentissage : visuel, auditif, kinesthésique. Ces profils kinesthésiques sont difficiles à gérer dans le système scolaire classique, et ceux étant issus de familles populaires et non éveillés par un capital culturel familial ont toutes les chances d'être en difficultés scolaires.

L'École compte 140 élèves en permanence, âgés de 16 à 30 ans, d'une très grande hétérogénéité.

L'ER2C ne décide en aucun cas pour le jeune, l'enjeu est de lui apprendre à choisir. L'école travaille dans une méthode d'actualisation de la démarche ADPV (l'Activation du Développement Vocationnel et Personnel est une méthodologie en orientation québécoise qui définit le projet professionnel comme se constituant à partir d'un cycle de quatre étapes, l'Exploration, la Cristallisation, la Spécification, et la Réalisation, chaque étape étant définie par des habiletés opératoires spécifiques, habiletés qu'il est possible d'apprendre) et part du principe que tout le monde peut changer à tout moment de la vie, mais que le changement ne peut venir que de la personne elle-même. Il faut donc créer les conditions d'un choix, ouvrir l'esprit sur l'ensemble des métiers, sur une méthodologie avantages-inconvénients etc...

Les moyens d'accompagnement de ces élèves sont importants : professionnels formateurs, éducateurs, assistantes sociales, l'ER2C est un « couteau suisse » qui mobilise des compétences très larges.

Le coût unitaire des élèves ER2C varie : 10 000 € par jeune accueilli sur Toulouse (même prix qu'un lycéen), contre 4 000 à 5 000 € sur Montpellier. A titre de comparaison, le coût social d'un jeune

décrocheur tout au long de sa vie est estimé à 230 000 € (selon l'étude BCG/MENJVA « Lutte contre le décrochage scolaire : coûts et bénéfices associés à la lutte contre le décrochage scolaire », 2012).

L'ER2C Montpellier Port-Marianne est dans une logique différente de l'ER2C Toulouse, elle entretient une relation contractuelle avec la Région, après avoir été retenue dans le cadre d'un marché public. L'ER2C Port-Marianne a ouvert ses portes en 2011 et son fonctionnement est particulier : l'école est rémunérée à « l'heure stagiaire » réalisée, avec de possibles difficultés en cas de flux faible.

Leur objectif reste le même : accompagner les jeunes âgés de 18 à 30 ans à accéder à une formation qualifiante ou à l'emploi. L'école vit des entrées et sorties permanentes, avec une durée de parcours entre 4 et 12 mois (parcours moyen réel de 8 mois). L'école accueille 100 stagiaires par an, entre 16 et 30 ans, dont 15%-20% de mineurs : âge moyen 19 ans.

D. Les Missions Locales

Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et l'autonomie. L'accompagnement proposé par les Missions Locales s'appuie sur une relation personnalisée avec la prise en compte des attentes et des besoins des jeunes. Ils peuvent aborder différentes questions avec un conseiller, qu'elles relèvent du logement, de la santé, de la mobilité, des ressources, de la formation, l'objectif étant de les amener vers l'emploi. En fonction de l'avancement de leur projet, de leur recherche d'emploi, de leurs besoins, le conseiller de la Mission Locale fera le point sur chaque situation professionnelle et dans le cadre du conseil en évolution professionnelle (CEP), établira un diagnostic et orientera vers le dispositif ou le service le plus adapté.

Sur la question de l'orientation, la Mission Locale s'appuie sur les compétences de ses collaborateurs, qui ont une formation adaptée ou complémentaire.

La Mission locale de l'Ouest Audois a contribué au déploiement de la Garantie jeune, un moyen d'accompagner l'orientation, l'Aude ayant été département pilote en 2012.

Focus sur la Garantie jeune

C'est une mesure pour les jeunes sans emploi ni formation, un accompagnement renforcé. Elle s'adresse aux jeunes en difficulté avec de très faibles ressources, ils bénéficient pendant 1 an de l'aide d'un conseiller local, sur les compétences, le savoir-être, condition la plus importante requise par les employeurs. Ils perçoivent une aide financière pendant 12 mois (492 €), en contrepartie de droits et obligations, et doivent réaliser 80 jours en immersion en entreprise sur l'année, afin de définir leur choix.

La Mission Locale s'appuie :

- Sur les compétences de ses conseillers,
- Sur un réseau de partenaires (CIO, expertise CC...),
- Sur le fait de rester attentif au monde : les jeunes sont connectés, ils ont un rapport au digital différent. À ce sujet les Missions ont développé une application, grâce à laquelle les conseillers peuvent consulter les suggestions d'emplois faites aux jeunes à condition qu'ils aient bien complété leur profil. Dernière mise à jour récente : l'application envoie au jeune les offres d'emploi de son secteur, afin de faciliter son choix.

La loi pour une École de la confiance, promulguée fin juillet 2019, porte l'obligation de formation jusqu'à 18 ans et charge les Missions Locales du contrôle du respect de cette obligation.

E. Le réseau Information Jeunesse

Les professionnels du réseau Information Jeunesse, en étroite relation avec les partenaires locaux, proposent au quotidien des réponses adaptées et personnalisées aux questions des jeunes.

Le réseau est ouvert à tous les jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi), mais aussi aux parents, enseignants, travailleurs sociaux...sur l'ensemble des sujets qui concernent la prise d'autonomie des jeunes : enseignement, formation professionnelle et métiers, emploi, logement, transport, droit, santé, loisirs, culture, mobilité internationale...

Les jeunes ont des niveaux d'autonomie très variés, selon leur entourage et leur lieu de résidence. Leur horizon est plus ou moins éclairci, certains sont très dépendants, voire inquiets. Les jeunes vivent un enchaînement de précarité organisée, avec une intégration qui a lieu plus tard dans la vie, le nombre de jeunes qui ne sont plus scolarisés et n'ont ni formation ni emploi tourne autour de 20 à 35% selon le territoire. Ils se trouvent souvent dans des interstices entre plusieurs statuts, souvent dans l'attente de la prochaine étape, et ont des temps d'activité-inactivité qui s'enchaînent.

Le réseau Information Jeunesse développe l'estime de soi, la connaissance de ses potentialités, la capacité à décrypter les différentes étapes de l'information (l'empilement des sources d'information). Cette action est totalement gratuite pour les jeunes.

L'offre de service « Information Jeunesse »

Il s'agit d'une approche par l'information à 360 degrés afin d'aider le jeune à trouver le bon parcours, l'opportunité des dispositifs offerts.

Il s'agit aussi d'une approche globale des problématiques ouvertes par les questions d'orientation à savoir le logement, la mobilité, la mobilité internationale, les premières expériences dans le monde du travail, l'entrepreneuriat, l'engagement, l'éducation au numérique, les droits sociaux afférents, ...

Le CRIJ est en lien avec les autres acteurs du SPRO : CIO, Maisons de l'Orientation, CCI, CMA, EPIDE...avec les acteurs associatifs : Job'IRL, AR des PEP et Projets Métiers, Article 1...

L'information jeunesse renvoie vers l'interlocuteur pertinent en ayant préparé le jeune à la prochaine étape de son parcours.

Des actions diverses de découverte des métiers ou de contact avec le monde professionnel sont menées dans les structures Information Jeunesse. Que ce soit en termes d'accueil et d'animation, d'accompagnement de projets, d'écoute et d'expression des jeunes ; leur diversité et leur spécificité confirment la mission d'intérêt général de l'Information Jeunesse.

F. Le CRIC (Centre de Rééducation des Invalides Civils)

Association créée en 1968 par des toulousains, sœur avec l'ASEI (Agir, Soigner, Éduquer, Insérer), le CRIC compte à ce jour 150 salariés répartis dans 6 établissements. Il accompagne 1 100 apprenants par an sur les territoires Occitanie et Nouvelle Aquitaine, et dispose de deux entreprises adaptées (jardinage + appareillage) et d'un CFA pour développer l'apprentissage.

Pour accompagner les réformes, leur action consiste à prendre le virage inclusif et à favoriser l'insertion professionnelle, via notamment :

- L'individualisation des parcours,
- Le décroisement (les partenariats),
- Le parcours « -6mois/+3ans »,
- La réponse accompagnée pour tous,
- La certification de parcours,
- Les certifications ISO 9001 et bientôt Qualiopi,
- Le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

La principale caractéristique de l'insertion des personnes en situation de handicap est la complexité des situations. Pour leur placement, il est nécessaire de pratiquer une réelle individualisation. Pour les organismes non spécialisés, cela nécessite d'adapter leurs formations aux particularités des publics, sur leur rythme notamment, avec plus de modularité, plus d'adaptation des dispositifs de droit commun (formation et construction des parcours), et sur la recherche d'emploi également.

Taux d'insertion des travailleurs handicapés :

Dans les entreprises soumises à l'obligation d'emploi (entreprises de +20 salariés) : 50%

Pour les entreprises sans obligation d'emploi, le placement se fait de manière égale.

Le CRIC travaille sur un « Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens » Pyrénées (CPOM Pyrénées), avec l'Agence Régionale de Santé, et demande un budget supplémentaire de 30 000 € de plus que l'année précédente (enveloppe 3,5 millions d'euros).

G. Job IRL

Job IRL est une association qui accompagne les 14-25 ans dans la construction de leur projet professionnel grâce à une double solution : d'abord un réseau social qui met en contact des jeunes et un réseau de professionnels volontaires permettant de se créer un réseau, puis des actions de terrains pour les jeunes les plus éloignés de l'entreprise, avec des équipes qui interviennent dans les établissements scolaires, les Missions Locales... Leur objectif est de réaliser de l'orientation collaborative, et de connecter les 28 millions d'actifs aux 6 millions de jeunes.

Rendre les jeunes acteurs de leur orientation et de leur insertion en leur permettant de se projeter dans leur vie professionnelle future ; faire découvrir aux jeunes la diversité des métiers et des formations ; déconstruire les stéréotypes vis-à-vis de certaines filières, notamment l'apprentissage ; promouvoir les secteurs d'avenir ou en tension ; agir sur l'égalité des chances, qu'elle soit sociale ou géographique ; favoriser la mixité professionnelle ; accompagner les jeunes dans l'appropriation des usages du numérique professionnel et des codes du monde du travail...tels sont les objectifs de cette association.

Job IRL existe depuis 6 ans, l'association est née en 2013 à Paris, déployée sur Toulouse ensuite. 700 professionnels du territoire y sont inscrits, pour 5 000 jeunes, dont une grande proportion de filles (60%).

Job IRL est partenaire du plan gouvernemental sur les stages de 3^{ème} des élèves de l'éducation prioritaire, avec un volume de stages important, tous mis à disposition des jeunes. Job IRL est le référent de la Haute-Garonne, et travaille avec le Rectorat et la Préfecture.

Le site de Job IRL décompte 1 200 000 visiteurs uniques en 5 ans, plus de 35 000 échanges, avec 1 000 métiers représentés, et 2 300 entreprises et 8 400 écoles partenaires.

H. Pôle Emploi Occitanie

L'orientation n'est pas nouvelle au sein de Pôle Emploi. La mise en œuvre du Conseiller en Évolution Professionnelle (CEP) a amené à homogénéiser les pratiques, à mieux identifier les besoins des personnes. Ce n'est pas seulement un dispositif, mais une nouvelle façon d'accompagner les gens qui repose sur un cahier des charges unique : la réalisation de diagnostics partagés, la co-construction d'un projet professionnel avec la personne, et la prise en compte dans son environnement pour être le plus pertinent.

Pôle Emploi a beaucoup travaillé sur les éléments de posture, et est passé d'une relation d'expertise prescriptive à une relation de diagnostic partagé qui demande l'adhésion de la personne.

« La spécificité de Pôle Emploi dans la mise en œuvre du CEP est la prise en compte de l'approche par compétences : un serveur peut être vendeur, mais ne pas avoir pris la mesure de ses compétences.

Pôle Emploi agit pour l'aider à avancer et ouvrir le champ des possibles, changer de parcours etc... L'objectif est de les outiller, valoriser leur profil.

Le marché du travail a évolué, de même que le rapport au travail, notamment avec l'introduction du numérique, le changement de contexte, il a fallu accompagner les équipes sur de nouveaux services, sur le digital etc... Le rapport digital modifie les attentes et besoins des personnes, beaucoup plus dans l'immédiateté, avec un rapport au temps différent. On parlait auparavant d'adaptation au marché du travail, on parle maintenant d'agilité par rapport au marché du travail.

Aujourd'hui les entreprises demandent un « bouquet de compétences ». Pôle Emploi a adapté ses prestations de service à cette évolution, et a développé de nouveaux services depuis 2019, notamment sur le savoir-être professionnel, qui concentre 70% des cas de problématiques comportementales.

L'organisation a été adaptée, avec une personnalisation des modalités de suivi et d'accompagnement, une révision du temps dédié, l'articulation entre conseiller et psychologue...et les agences ont travaillé sur tout ce qui peut être automatisé. La place essentielle du psychologue est d'avoir un rôle d'appui, pour accompagner les collègues, et les demandeurs d'emploi.

La finalité du CEP est de fournir au demandeur d'emploi les outils pour réfléchir à son projet, afin qu'il devienne autonome, avec comme trame de fond la sécurisation des parcours. Le psychologue intervient quand malgré le travail mis en place, le conseiller sent des freins sous-jacents. Pour obtenir l'adhésion des demandeurs d'emploi, ils doivent en saisir les enjeux.

Pôle Emploi est une grosse structure nationale, chaque centre travaille sur la personnalisation, sur la façon de mobiliser des moyens, sur les produits et services à développer, notamment sur les situations de décrochage importantes, la motivation, les situations de répétitions d'échecs, la précarité, les relations humaines, le phénomène d'usure, y compris pour le conseiller.

Pôle Emploi travaille sur la création d'expérimentations avec des ateliers de résilience assistée, sur les façons de lever les freins de manière novatrice...mais aussi sur la mise en place d'outils pour dépasser les situations traumatisantes. Le monde du travail étant plus cruel, Pôle Emploi est souvent sollicité pour accompagner des situations traumatisantes de type burn-out, avec des personnes qui ont perdu pied, brisées, qui ne sont pas du tout dans une projection vers l'emploi, en perte de confiance. Grâce à l'accompagnement, les personnes progressent, découvrent un nouvel intérêt, font émerger une motivation ; le conseiller conforte le projet et les compétences.

I. Les Chambres consulaires

Dans le cadre du réseau Point A (réseau d'accueil-appui-conseil des CCI) ou des centres d'information et d'orientation, les CCI, seules ou avec leurs partenaires, proposent aux publics concernés :

- Des outils et ressources documentaires sur les métiers et les entreprises :
 - Fiches descriptives métiers, annuaires professionnels, revues spécialisées, logiciels de positionnement ou autres ressources pédagogiques portant sur les évolutions du contexte économique, les tendances de l'emploi...
- Des services d'accompagnement personnalisé dans la construction et la mise en œuvre d'un projet professionnel (choix du métier et/ou de la formation) au travers notamment de :
 - Rencontres avec des conseillers/psychologues,
 - Sessions de présentation des métiers,
 - Bilans jeunes,
 - Tests d'aptitudes.

J. Un établissement scolaire : le lycée Pyrène de Pamiers

Le lycée polyvalent Pyrène de Pamiers est issu de la fusion des deux lycées de la ville : le lycée général Castella et le lycée professionnel Irénée Cros.

L'établissement mène une politique dynamique en matière d'orientation.

En 2014, une classe exploratoire a été créée, avec une option « mécanique automobile-électricité » de 2 heures par semaine, qui favorise la découverte professionnelle concrète et le développement de la confiance en soi des élèves. Cette seconde polyvalente a été maintenue après la réforme, en accord avec le Rectorat, et depuis 3 ans, elle compte plus de filles que de garçons.

Des visites des ateliers sont organisées chaque année, afin de désacraliser la séparation voie générale-voie professionnelle.

L'établissement propose un « atelier des indécis », auquel s'inscrivent en moyenne 40 terminales sur 300. Il s'agit d'un atelier de 2x2h destiné à leur accorder du temps et de la proximité afin de réfléchir à leur orientation, et de dédramatiser le fait de ne pas savoir ce qu'ils souhaitent faire plus tard.

L'établissement réalise également des « immersions croisées » : des échanges avec des professeurs ou directeurs de l'Enseignement supérieur, qui leur permettent de voir ce qui se passe ailleurs et surtout dans les locaux de l'Enseignement supérieur.

Des rencontres avec les parents sont organisées 1 à 2 fois par an, conjointement avec les conseillers d'orientation, et réunissent 250 à 300 personnes. L'établissement est conscient que le choix d'orientation se fait prioritairement dans le cercle familial, et souhaite lutter contre le mimétisme social.

K. Transitions Pro Occitanie

Suite à la promulgation de loi du 5 septembre 2018 pour la « Liberté de choisir son avenir professionnel », le FONGECIF – Fonds de Gestion du Congé Individuel de Formation – est devenu Transitions Pro le 1er janvier 2020. Il existe une association Transitions Pro dans chacune des 17 régions métropolitaines et d'outre-mer.

Transitions Pro est une structure paritaire, dirigée par les Partenaires sociaux qui s'engagent en faveur du développement des compétences, de la Transition Professionnelle et plus généralement en faveur de l'emploi dans les territoires.

Transitions Pro est le nouvel acteur référent des transitions professionnelles sur le territoire. En tant qu'organisme paritaire, il garantit un traitement transparent et équitable aux salariés qui le sollicitent.

Cette nouvelle dénomination marque bien le fait que la structure œuvre pour la réorientation des publics, via le lancement de nouveaux dispositifs.

Dans un contexte de pleine mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle, de nouveaux acteurs se forment, tandis que les OPACIF disparaissent, de même que le CIF.

Les OPCO connaissent un changement de missions notamment sur l'apprentissage.

France Compétence est au cœur du dispositif, et contrôle l'ensemble des acteurs.

Son activité tourne autour de 5 missions :

- Le financement de projets de transition professionnelle,
- L'analyse des besoins territoriaux, qui est une mission nouvelle et qui servira à alimenter une banque de données en matière de compétences qui va pouvoir apporter une lisibilité/une expertise sur tous les phénomènes de transition,
- Le suivi de la mise en œuvre du CEP,
- Un rôle d'expertise sur le dispositif « démission pour reconversion » : Transitions Pro va apporter son avis sur le caractère réel et sérieux de la demande, il sera co-acteur avec Pôle Emploi (en cours de déploiement),
- La qualité : mission confortée, afin d'être sûr que les formations financées répondent bien aux critères de qualité.

Ci-dessous deux dispositifs portés par Transitions Pro actuellement :

Le dispositif « Projet de transition professionnelle »

C'est un dispositif qui s'adresse d'abord au salarié, dans une logique de parcours sur mesure. Il est en déploiement et sera peut-être élargi. Deux évaluations des projets ont été réalisées à ce jour. La priorité nationale se concentre sur les basses qualifications, les catégories socio-professionnelles les moins qualifiées et les petites entreprises, l'objectif étant de favoriser l'équité d'accès à la formation.

Le dispositif « Démission pour une reconversion »

Sur ce dispositif, transitions Pro n'est pas financeur, mais il assure néanmoins un rôle d'expert. La reconversion impacte Pôle Emploi, car elle nécessite de mobiliser l'indemnisation Pôle Emploi. Les conditions d'éligibilité sont les suivantes : avoir au moins 5 ans d'ancienneté, solliciter un conseil en évolution professionnel, et obtenir la validation du projet par Transitions Pro. Le rôle de Transitions Pro est avant tout de sécuriser le projet.

IV. DES PRÉCONISATIONS POUR UN SYSTÈME D'ORIENTATION MODERNISÉ ET PERFORMANT, AVEC UN FORT ENJEU D'ÉQUITÉ ET D'ÉGALITÉ

En préambule, rappelons que les mutations économiques, les évolutions technologiques, les changements sociétaux et les déplacements géographiques rendent de moins en moins probable l'hypothèse d'une carrière linéaire menée de bout en bout à partir d'un choix initial fondateur et définitif. Il y a bien sûr les victimes de la crise économique, mais il y a aussi les personnes -souvent des jeunes- revendiquant les mutations professionnelles fréquentes, voire les changements de statuts.

La trilogie « éducation scolaire/formation professionnelle/emploi » vole ainsi en éclat, laissant place à une alternance d'activités diverses.

A. L'orientation comme marqueur du projet d'une société vis-à-vis de ses jeunes

1. Le champ des possibles

Nous assistons à un phénomène de société profond qui fait de la jeunesse (entre 15 et 30 ans) un temps d'exploration. La question est de savoir quelle serait la meilleure manière d'accompagner ce parcours en affirmant **le droit à l'exploration personnelle et professionnelle des jeunes ?**

Le CESER préconise de reconnaître à notre jeunesse un véritable droit à « construire sa vie » en capitalisant des expériences sans qu'elles soient vécues comme un parcours du combattant, mais comme un moyen de choisir et de stabiliser progressivement son « orientation » personnelle et professionnelle (reconnaissance d'une année de césure, valorisation de l'engagement associatif et de représentation...).

Dans ces conditions, la société a besoin d'un service public de l'orientation tout au long de la vie accessible de manière inconditionnelle, pratiquant un accueil bienveillant, et capable soit d'accompagner chacun dans son parcours, soit de passer le relais à ceux qui ont les compétences spécifiques pour effectuer cet accompagnement. La situation actuelle des dispositifs d'orientation français ne permet pas cela. La juxtaposition des structures, plus ou moins cloisonnées, qui ont toutes eu leur justification au moment de leur création, constituent aujourd'hui ensemble un paysage illisible, en particulier pour ceux qui en ont le plus besoin et ne disposent pas des codes pour s'y repérer.

Le CESER préconise de faire émerger un service public homogène et de qualité, fondé sur la mise en réseau de toutes les structures, le respect des missions de chacune, une mutualisation de leurs ressources, une professionnalisation commune de leurs acteurs et un équilibre territorial optimal.

2. Changer de regard sur l'orientation

Aujourd'hui, au sein du collège et du lycée, les mécanismes de notation alimentent les procédures d'orientation et d'affectation en classant les individus selon leurs performances. Les décisions d'orientation sont prises, au sein des conseils de classes, sur l'examen des bulletins scolaires, qui comprennent des notes, plus précisément des moyennes, et des appréciations.

Le CESER demande que les résultats scolaires ne soient pas le déterminant le plus important de l'orientation. Un jeune ne peut pas être perçu uniquement comme une somme de notes ou de moyennes, l'enjeu est de tenir compte de la globalité de la personne.

Le CESER souhaite un véritable changement de regard sur l'orientation. Tous les problèmes ne seront pas résolus quand les demandeurs d'emploi seront orientés vers les emplois vacants dans les métiers en tension. Il faut sortir du paradigme de l'emploi prescrit.
Il faut renoncer à concevoir l'orientation professionnelle comme une « gare de triage ». Les employeurs doivent faire évoluer leurs offres tant en matière de nature des activités proposées, de conditions de travail et d'environnement (logement, loisirs...).

Le droit à « l'orientation tout le long de la vie » doit être rendu effectif, en particulier pour les élèves et les citoyens dont le parcours, difficile ou chaotique, les amène à « être orientés », dans des conditions parfois douloureuses, plutôt qu'à « s'orienter » et à maîtriser un tant soit peu leur propre histoire.

3. Développer une culture de l'orientation selon une approche en mode 360 degrés

« S'orienter » n'est pas chose facile. Il ne suffit pas de « se connaître » pour s'orienter. En effet, la connaissance de soi ne s'effectue jamais « à vide », indépendamment des expériences, tentatives et découvertes que le sujet peut faire. D'autre part, la construction d'un projet ne peut s'effectuer sans un travail d'exploration, sans une démarche personnelle où les rencontres nourrissent le projet et où l'individu apprend que, loin de se caler sur ses désirs immédiats, de « déduire » ce qu'il va faire de ce qu'il sait déjà faire, il peut se donner des défis et se projeter dans un avenir qui n'est pas encore écrit.

« S'orienter » est donc une opération profondément « interactive ». Cela suppose une recherche et des rencontres, cela nécessite d'enrichir ses représentations de perspectives professionnelles jusque-là ignorées, cela requiert de découvrir des métiers... et pas seulement à travers des fiches techniques, des référentiels de compétences ou même des clips vidéo. **Il faut que les métiers s'incarnent pour avoir une représentation précise,** mais aussi en saisissant le projet, et en comprenant le sens : car c'est la découverte de ce qui « anime » un métier qui permet d'envisager de s'y investir, de décider de s'y engager...

Le CESER pense que l'information ponctuelle est précieuse, mais qu'elle doit s'inscrire dans une logique d'éveil progressif, afin que les jeunes acquièrent une culture de l'orientation. Il y a un besoin d'une construction pédagogique dès le collège pour observer les réalités professionnelles.

Le CESER considère que l'orientation doit être étudiée dans la globalité du parcours du jeune, selon une approche à 360 degrés. Il préconise de faciliter la valorisation des expériences, la confiance en soi, et le développement de savoir-être.

Le CESER préconise que la présentation d'un métier permette de saisir le projet qui l'anime et de comprendre le sens.

Il est impératif que **le travail sur l'orientation soit intégré pleinement dans la scolarité de tous les élèves.**

4. Concevoir l'orientation comme une voie d'émancipation personnelle

Les constats sur des parcours font apparaître quelques paradoxes. Par exemple, l'idée reçue veut que l'on considère que les « bons élèves » sont exemptés de toute réflexion sur leur orientation, qu'ils passent systématiquement dans la bonne section de la classe supérieure... tandis que leurs camarades en difficulté sont soumis à une obligation de « choisir » à laquelle ils n'ont pas été préparés !

Comment peut-on prétendre développer la capacité à s'orienter en matière de filière de formation et de choix professionnel alors que l'école ne met presque jamais les élèves dans des situations de « formation au choix » ? Comment peut-on imposer à des élèves des choix essentiels pour leur avenir, des choix lourds, parfois irréversibles, sans les avoir mis, auparavant, dans la possibilité de réfléchir à des choix aux conséquences moins graves et heureusement réversibles ?

Une formation au choix est nécessaire, elle impose d'amener l'individu à choisir et de prendre le temps de faire expliciter les raisons du choix, de faire comparer les propositions et de réfléchir sur les stratégies qu'elles requièrent, leurs difficultés réciproques et ce qu'elles permettent de vérifier. S'interroger sur la manière dont elles correspondent à la personne, mais aussi dont elles peuvent la faire progresser. Il faut stabiliser des choix provisoires et savoir les réviser. Il faut apprendre à surmonter ses échecs sans revoir systématiquement ses ambitions à la baisse.

Ainsi, en classe comme en formation d'adultes et dans toutes les situations d'orientation, il faut **ouvrir régulièrement des espaces à la réflexion, à la comparaison, à l'anticipation, à la décision réfléchie...**

Le CESER considère que l'orientation est une voie d'émancipation individuelle et sociale tout au long de la vie, notamment pour les jeunes et particulièrement pour ceux qui sont en difficulté scolaire et sociale. L'orientation peut être vecteur de réussite ou d'échec. Le CESER préconise que les formations initiales et professionnelles préparent à choisir entre des scénarios, et à se projeter dans la vie.

5. Mettre en place un suivi de la démarche d'orientation

Il est essentiel que, tout au long de la scolarité et à chaque étape du processus d'orientation, l'exploration / découverte des métiers soit mise en œuvre. À cet égard, un « parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel » est prévu, à partir du collège, par la loi sur la Refondation de l'École du 8 juillet 2013. Sa mise en œuvre ne peut pas consister en des « informations théoriques » sur « le monde économique » assorties de fiches techniques et de QCM sur les métiers !

L'outil « portfolio » est utilisé pour mettre en œuvre ce parcours. Chaque élève pourrait y présenter une douzaine de métiers qu'il a réellement rencontrés dans sa scolarité (un par trimestre pendant ses quatre années de collège). Les découvertes de chaque élève feraient l'objet, tout au long de sa scolarité, d'exposés et d'échanges avec les autres élèves. Puis, « le portfolio » témoignant de ce « parcours » serait exigible (sans faire l'objet d'une évaluation chiffrée) au Diplôme national du Brevet.

Et pourquoi ne pas commencer cette exploration / découverte dès l'école primaire, en utilisant, en particulier, l'artisanat de proximité qui peut donner lieu à de belles enquêtes et découvertes ? Une autre possibilité pourrait être de mettre en place des classes découverte, y compris des métiers, dans l'esprit des actuelles « classes transplantées » (neige, verte, mer, culture, sport).

Le CESER souhaite que les acteurs de l'orientation, dont la Région, aident les jeunes à la capitalisation de leurs qualifications, avec des supports qui permettent d'ajouter la valorisation des expériences acquises, et leur validation par des tiers.

Il s'agirait de résumer « le parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel » de chaque élève depuis son entrée dans l'enseignement scolaire et de le rendre accessible aux parents de l'élève.

6. Agir sur l'égalité des droits et la mixité professionnelle

Le CESER rappelle l'importance d'agir sur l'égalité des droits, qu'elle soit sociale ou géographique et de favoriser la mixité professionnelle. La nécessité de lutter contre les stéréotypes de genre associés à certaines formations et à certains métiers pour diversifier les choix d'orientation des élèves est aujourd'hui un enjeu fort d'égalité. Les conduites d'orientation des filles et des garçons les exposent plus tard à des destins professionnels non seulement différents mais inégalitaires, c'est-à-dire des métiers souvent moins prestigieux et moins rémunérateurs pour les femmes. Il faut interroger les pratiques éducatives, informer et sensibiliser pour faire bouger les lignes.

Les expérimentations développées en France pour lutter contre les inégalités d'orientation selon le genre (mentorat, découverte de métier en entreprise, conférence de femmes exerçant des métiers d'homme...) ont montré des effets très limités.

Les stéréotypes de genre se construisent dans la durée. Seules des actions déployées dès le primaire, impliquant les élèves des deux sexes, les parents et les enseignants, présentent des résultats positifs.

Le CESER préconise de déconstruire des stéréotypes de genre sur les métiers et les formations dès le primaire.

Notamment et de façon non exhaustive :

- 1. Utiliser des histoires qui prennent les stéréotypes à contrepied, présenter des témoignages de professionnel(le)s et d'étudiant(e)s qui vont à l'encontre de ces stéréotypes.**
- 2. Veiller à ne pas cibler les actions uniquement vers les jeunes filles mais insister plutôt sur la mixité des métiers : tous les métiers sont également accessibles aux garçons et aux filles.**
- 3. Intégrer la question des stéréotypes à la formation des enseignants.**
- 4. Faire réagir les élèves aux représentations des hommes et des femmes dans leurs lectures ou dans les médias pour les déconstruire.**
- 5. Porter attention au fait de ne pas associer les noms de métiers à un genre (par exemple : « le médecin » et « l'infirmière » ou encore « le directeur » et « la secrétaire »).**

B. L'orientation et ses acteurs

1. Les jeunes et leurs parents

1.1. Placer le jeune au cœur du dispositif d'orientation et l'accompagner tout au long de son parcours d'orientation

Le CESER recommande que les politiques régionales placent le jeune au cœur du dispositif d'orientation : le jeune doit être acteur de son orientation. Il est de la responsabilité de tous les acteurs de mettre à sa disposition tous les moyens matériels et humains pour qu'il puisse élaborer ses choix de façon éclairée.

Tirillés par le doute, le choix de l'aventure et du risque est souvent supplanté par celui du confort et de la sécurité. Les jeunes s'autocensurent : "les filières poubelles", "les métiers de filles", "les métiers de garçons", et bien d'autres croyances les empêchent de laisser libre cours à leur personnalité et de faire des choix éclairés.

Le CESER rappelle l'importance d'accompagner le jeune dans son travail d'introspection et de découverte de soi à partir des outils et des ressources de la psychologie notamment. Le CESER propose de développer l'accompagnement personnalisé du jeune au sein de l'Ecole, de développer les ateliers de connaissance de soi, d'introduire du long terme sur le plan de la construction de la personne...

1.2. Garder à l'esprit que les ambitions professionnelles des parents ne sont pas celles des enfants, et soutenir l'ensemble des parents

L'influence des parents dans la démarche d'orientation des adolescents est importante. Le rôle principal des parents dans l'orientation de leur enfant sur le chemin scolaire et professionnel est primordial, il est avant tout de **dialoguer** et de **rester à l'écoute**.

Certains parents pensent le projet d'orientation de leur enfant en fonction de la réussite scolaire et des formations et emplois possibles au sortir du collège et/ou du lycée. Ils vont se projeter à travers leurs enfants et leur faire emprunter des chemins qu'eux-mêmes aurait voulu suivre ou leur déconseiller des voies qui leur semblent risquées. Ces parents détiennent des informations importantes pour **aider leur enfant à clarifier ses centres d'intérêt, ses compétences et ses valeurs**, faire ressortir ses **points forts** et **développer une vision positive** afin de l'aider à s'orienter, mais ils ne doivent pas faire le choix à la place de leur enfant.

D'autres ne peuvent pas aider ou accompagner leur enfant, car ils ne disposent ni des bonnes informations ou des bons réseaux pour les obtenir, ni des conseils personnalisés... Les inégalités sociales et territoriales pénalisent donc une partie des jeunes occitans. L'appartenance de genre joue aussi sur les choix d'orientation et les parcours scolaires et professionnels.

L'un des acteurs majeurs pour accompagner les jeunes et leurs parents dans leur démarche est l'Éducation Populaire.

Le CESER reconnaît le travail des associations d'Éducation Populaire. À travers leurs initiatives en matière d'accompagnement et d'émancipation des jeunes, notamment pendant le temps scolaire et périscolaire/extrascolaire, elles jouent un rôle essentiel dans la lutte contre l'échec. Car, sans se substituer aux parents et à l'École, ni les exonérer de leur travail, elles contribuent à aider les enfants à rencontrer une interlocution essentielle dans leur développement et pour leurs apprentissages. Le CESER préconise que la Région les reconnaisse comme des acteurs contribuant à l'éducation à l'orientation et à l'émancipation de chaque jeune. Le CESER demande qu'une contractualisation puisse se faire entre la Région et les associations d'Éducation Populaire sous forme de Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO).

1.3. Inclure les parents de manière active dans l'orientation, les associer à la prise de décision

Le CESER préconise que la Région et le Rectorat de Région Académique mettent en place des outils harmonisés qui favorisent le dialogue entre les professeurs principaux, les PsyEN et les parents, afin que l'orientation ne soit pas « une course » ou « un sprint » de dernière minute, improvisé et sans préparation, dans l'angoisse et le stress.

Les parents ont également un rôle important à jouer, pour ne pas dire incontournable, en tant qu'acteurs / ressources. Dans cette optique, **il est important de mutualiser les contacts afin de ne pas limiter les ressources des élèves à celles disponibles dans leur milieu social, et donc de mutualiser entre établissements, par exemple au niveau du territoire, pour favoriser les échanges et la mixité.**

Le CESER préconise que les établissements associent et incitent l'implication des parents volontaires dans la découverte des métiers à partir de leur propre expérience (forum des métiers, intervention dans les classes, réseau de parents d'élèves...).

1.4. Accompagner les professeurs principaux pour décoder la complexité de l'offre de formation et mener à des adhésions positives

Le monde professionnel est en pleine mutation. La notion de parcours tend à remplacer celle de carrière, plus linéaire et plus rigide. Les formations sont de plus en plus personnalisées et à la carte, adaptées à chaque apprenant. L'information n'a jamais été aussi accessible mais paradoxalement aussi illisible et dénuée de sens.

Il est nécessaire de confronter les aspirations du jeune avec les conditions concrètes de leur réalisation, les efforts à faire, les obstacles à franchir et les possibles déceptions à la clé. Il est aussi nécessaire d'éviter de tomber dans les stéréotypes qui font perdre les aspirations. **Les parents et les enseignants doivent accompagner les enfants vers plus de lucidité et de volontarisme à la fois.**

Afin que les professeurs principaux puissent aider les parents à mieux cerner leur enfant pour l'accompagner dans son orientation et lui faire découvrir les possibilités qui s'offrent à lui, le CESER demande que la Région et l'Éducation nationale les accompagnent en les outillant et en favorisant leur partenariat avec les autres acteurs de l'orientation.

2. L'équipe éducative au sein des établissements scolaires

L'orientation ne peut pas s'appuyer uniquement sur le socle de l'Éducation nationale. Il faut ouvrir l'Éducation nationale, décloisonner, mutualiser les moyens existants, laisser la possibilité de choisir des voies différenciées.

2.1. Développer la pédagogie à l'orientation et réfléchir à un accompagnement personnalisé

L'ensemble de l'équipe éducative se mobilise pour accompagner l'élève dans l'élaboration de son projet d'études. Le professeur principal est bien sûr l'interlocuteur privilégié avec la mission de guider l'élève dans son choix d'orientation, il a un rôle prépondérant, notamment parce qu'il met l'élève en lien avec les réalités du terrain dans le cadre du stage de 3^{ème}, mais il n'est pas le seul.

De multiples préconisations peuvent être émises envers l'ensemble de l'équipe éducative, le CESER recommande que soient mises en avant **d'autres types de compétences de l'élève** (intelligences multiples, préférences professionnelles...), afin de rendre les jeunes acteurs de leur orientation et de leur insertion en leur permettant de se projeter dans leur vie professionnelle future.

Le CESER demande que la Région favorise l'information par les pairs (élèves du cycle supérieur), car elle est davantage audible par les jeunes. Cette implication permet à l'élève - ressource d'encourager son engagement et de gagner en compétence et en confiance.

2.2. Accompagner tous les élèves

Les supports et les méthodes pédagogiques classiques sont parfois peu adaptés aux codes des générations actuelles. Les supports et méthodes qui favorisent la motivation de l'élève sont à favoriser.

Le CESER recommande de réfléchir à des moyens d'apprentissage qui soient plus adaptés à la jeune génération, plus interactifs, plus dynamiques et plus attractifs.

De surcroît, il existe un grand paradoxe entre les besoins, différents, de chaque personne et l'uniformité du système scolaire. Les programmes scolaires des matières ne sont pas, suffisamment, déployés de façon transversale et peu de cours permettent de développer la citoyenneté et l'apprentissage de la démocratie. Donc, les élèves perdent le sens de leurs apprentissages scolaires et ont des difficultés à acquérir les valeurs civiques qui les construisent.

L'adolescence reste une période pendant laquelle le jeune s'émancipe affectivement et cherche de nouveaux repères, le plus souvent en décalage avec l'autorité familiale ou institutionnelle. Même si l'adolescent a connu de bons résultats pendant toute sa scolarité, il est possible qu'à un moment, ses notes fléchissent. Si ce passage à vide reste temporaire, la situation ne prendra pas forcément une tournure dramatique. Le CESER pense que parents et enseignants devraient donc rester vigilants sans pour autant s'alarmer plus que de raison.

Exiger d'un adolescent qu'il se projette dans un avenir professionnel dont il est incapable d'esquisser les contours n'est pas réaliste. Fonctionnant dans une temporalité proche de l'immédiateté, l'adolescent vit une période d'expérimentation, de recherche et de construction personnelle difficilement compatible avec les projets d'avenir à moyen ou long terme. **Pour cette raison, les adultes ayant une responsabilité éducative devraient accepter que les choix d'orientation pris à cette période ne soient pas toujours définitifs.** A l'exception de quelques cas

rare où l'adolescent sait précisément ce qu'il veut entreprendre, les tâtonnements, essais et erreurs jalonnent les parcours.

Le CESER préconise à la Région d'apporter des outils, aux enseignants, sur les informations concernant les filières et les passerelles existantes afin de favoriser la construction d'un parcours spécifique à l'élève.

Le CESER préconise la prise en compte des différentes problématiques médicales pouvant impacter les apprentissages dans l'enseignement et dans les moyens alloués à l'accompagnement de l'enfant. Ceci, afin que chaque enfant dispose des moyens adéquats, en terme de matériel (support, mobilier), de soutien humain (auxiliaire de vie scolaire) et de conditions environnementales (accessibilité) pour sa scolarité et son épanouissement au sein du groupe classe.

Le CESER préconise également la mise en place d'un dispositif multidisciplinaire d'évaluation et d'accompagnement à l'orientation spécifique à l'adolescent en situation de handicap notamment moteur et sensoriel.

Le CESER recommande aussi de mettre en place un accompagnement à l'orientation particulier pour les élèves inscrits en FLE (Français Langue Etrangère).

3. Les salariés et les travailleurs en reconversion

Il faut prendre conscience que la culture professionnelle française est à moderniser. Des efforts sont faits pour sortir de l'illusion « adéquation offre - demande sur un bassin d'emploi », car sanctionner les chômeurs qui n'accepteraient pas un emploi vacant renvoie à **une représentation inégalitaire de l'orientation professionnelle**. La démarche de formation dans « les métiers en tension » doit venir des personnes, au regard de leur investissement possible, des bénéfices et des contraintes de la proposition, ainsi que de leur choix. Ainsi, certains pourront parfois accepter une orientation professionnelle, jugée contraire à leurs aspirations, au regard des compensations qu'ils peuvent trouver par ailleurs.

Les acteurs de l'orientation doivent mettre en place un travail de « propositions / explorations » qui articule des « offres » et des « projets ». Car **une démocratie est une société où nul n'est assujéti à occuper une place désignée par d'autres, mais où chacun est invité à faire ses choix de vie, où chacun est convié, non pas à être orienté, mais bien à s'orienter.**

3.1.Considérer la nécessité d'individualiser les parcours

Le nombre important d'opérateurs se relayant sur un même parcours impose de renforcer leur coopération et de mutualiser leurs pratiques afin d'articuler leurs actions de manière cohérente et enrichissante pour le candidat. **Il convient donc de développer les actions de professionnalisation et de formations aux nouveaux dispositifs.**

Le CESER préconise de valoriser une approche par les situations (handicap, illettrisme, retour tardif à l'emploi, migration, naissance d'un enfant...) et non pas seulement par les statuts des individus (jeune de moins de 26 ans, chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RSA...), pour stimuler les coopérations inter-réseaux, garantir la continuité des parcours et intégrer les réseaux spécialisés.

Le CESER préconise de ne pas raisonner en logique macro, mais de considérer la nécessité d'individualiser les parcours via la modulation, et notamment les dispositifs modulables, les entrées-sorties en formation modulables, la prise en compte des temps partiels, des interruptions de parcours.

3.2. Créer des places supplémentaires dans les établissements accueillant des personnes en situation de handicap en reconversion

Afin de permettre une meilleure insertion des personnes en situation de handicap, **le CESER préconise la création de places supplémentaires dans ces établissements.**

Par exemple, comme au CRIC Toulouse, qui dispose à l'heure actuelle de 294 places, les demandeurs ont souvent plus de 2 ans d'attente pour entrer en formation (dispositifs à 10-20 places par an).

Le CESER préconise d'abaisser l'âge légal de prise en charge à 16 ans minimum de sorte de pouvoir faire bénéficier le jeune d'un accompagnement multi-catégoriel (soignant, psychologue, conseiller...).

3.3. Élargir de manière permanente le nombre de salariés des équipes pluridisciplinaires

La mobilisation de ces partenaires permet de traiter au mieux les difficultés rencontrées par les stagiaires, de disposer d'une expertise diagnostic et pronostic explicite sur les capacités et sur le processus évolutif de la personne, de s'appuyer sur des éléments circonstanciés, des préconisations et des étapes opérationnelles envisageables dans la validation d'une orientation et d'une insertion socioprofessionnelle.

Le CESER demande à la Région de renforcer son soutien financier aux structures d'accueil afin d'étoffer les équipes de professionnels pluridisciplinaires pour accompagner au mieux les adultes en reconversion (ergothérapeute, ergonomes, orthophoniste, psychologue, assistant social, médecin...).

3.4. Délocaliser les centres de formations et les lieux d'accueil

La territorialisation des dispositifs d'information à l'échelon des bassins d'emploi doit être orientée vers l'objectif opérationnel de développement des accueils de proximité pour les bénéficiaires.

Il est aussi nécessaire de bien fixer les conditions d'accueil des sites d'information – conseil : les horaires, les jours d'ouverture. Par exemple : prévoir un accueil sur des plages horaires compatibles aux bénéficiaires, privilégier ainsi les fins de journée et les samedis.

Le CESER pense que l'éloignement géographique reste un frein, et surtout pour les travailleurs handicapés. **Il préconise de délocaliser les centres de formation dans les territoires ruraux.**

C. L'orientation et les territoires

1. Prendre en compte les enjeux

La politique publique de l'orientation constitue un enjeu fondamental pour accompagner les jeunes dans leur parcours. Telle qu'elle doit être mise en œuvre par la Région Occitanie, elle doit veiller à prendre en compte les divers enjeux qui s'attachent au développement économique, social et environnemental des territoires régionaux, à la lutte contre le décrochage scolaire, à la lutte contre le chômage des jeunes, à la promotion des métiers et au rayonnement régional.

L'orientation constitue un pilier de la politique publique régionale en faveur du rééquilibrage du développement territorial.

Le développement des modes de transport, l'offre de logement et l'offre de formation, notamment sur des territoires ruraux ou dans la seconde couronne des villes vont jouer un rôle non négligeable dans le choix des élèves.



Source : *Diagnostic de territoire sur les jeunesse en Occitanie, Languedoc Roussillon Agence de Développement, 2017*

La connaissance des métiers et des débouchés est tout aussi importante que la connaissance des filières. Il faut faciliter la rencontre entre professionnels et étudiants mais aussi entre professionnels et lycéens, et entre professionnels et collégiens.

Le CESER préconise de favoriser les forums des métiers ou l'intervention coordonnée et diversifiée de professionnels, dans les collèges et lycées, pour permettre aux jeunes de sortir de leurs préjugés sur certains métiers et d'en découvrir de nouveaux. S'appuyer sur le réseau des représentants de parents d'élèves et les chambres consulaires et mettre l'accent sur les lycées ruraux qui ne peuvent pas forcément se déplacer aux salons ou aux grands forums des métiers.

Le CESER demande à la Région de réaliser une cartographie « de bonnes pratiques » dans les collèges et les lycées afin qu'elles puissent être mutualisées entre établissements et territoires. Veiller à l'intervention de gens de terrain et à la qualité des interventions (formation des intervenants par les branches professionnelles...)

2. Créer un réseau local de professionnels

Le dispositif « la boussole des jeunes », proposé par le CRIJ, est une plate-forme numérique, boussole.jeunes.gouv.fr, dont l'objet est de mettre en relation les jeunes de 16 à 30 ans (qui s'interrogent sur les services, les dispositifs et les droits auxquels ils peuvent prétendre) avec des professionnels de proximité qui proposent leur offre de services et s'engagent à les accompagner dans leurs démarches. Les services proposés concernent des thèmes variés tels que l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité internationale ou encore l'engagement.

Ce dispositif vise à collecter l'offre de services de tous les professionnels partenaires sur le territoire et de la rendre plus compréhensible et accessible pour les jeunes.

Le CESER demande à la Région de soutenir le développement du dispositif « boussole des jeunes », territoire par territoire, pour qu'il bénéficie au plus grand nombre de jeunes.

Le CESER demande à la Région de favoriser et inciter l'ancrage territorial d'acteurs associatifs qui accompagnent les jeunes dans la construction de leur projet professionnel.

3. Développer les temps de stages et d'immersion dans les entreprises et autres milieux, pour une prise de conscience sur les réalités des professions

L'immersion en entreprise concerne les jeunes en recherche d'une première orientation comme les personnes en transition professionnelle. Il existe actuellement plusieurs dispositifs immersifs : le stage de 3^{ème}, le service civique, les Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel de Pôle Emploi, les ateliers découvertes des métiers, les stages.

Pour le CESER, l'immersion vise à valider un projet de formation ou un projet professionnel dans un secteur particulier :

- Elle est avant tout une observation, éventuellement participative,
- Elle est toujours accompagnée par un tuteur volontaire qui offre à voir son métier,
- Elle n'est pas productive, des petites tâches peuvent être proposées à l'expérimentation,
- La personne n'est pas formée au métier observé,
- La période n'a pas pour objectif de valider une formation dans le domaine considéré,
- La durée d'immersion est limitée.

Le CESER préconise d'instituer, à chaque fois qu'il y a un questionnement sur l'orientation (fin des cycles, 3^{ème}, 2^{nde}, Terminale), « une formule de stage de découverte » balayant la diversité des métiers du territoire, grâce à un partenariat avec le tissu économique. Il est important de valoriser l'investissement des entreprises d'Occitanie qui accueillent des stagiaires en partenariat avec les chambres consulaires.

Le CESER souhaite également que la Région renforce le partenariat avec le réseau de l'Economie Sociale et Solidaire, pour que les stagiaires puissent y être accueillis.

Le CESER préconise le développement de réseaux associatifs de mise en relation de binômes « famille/entreprise » et notamment pour tous ceux qui n'auraient pas accès à un réseau.

4. Développer les journées d'immersion dans l'Enseignement supérieur, développer le tutorat d'orientation, le mentoring

Le CESER préconise de déployer un réseau d'étudiants volontaires (cf. l'AFEV) **qui pourraient prendre en charge des lycéens en immersion à l'Université**, afin de leur faire découvrir le campus, le Restaurant Universitaire, la cité Universitaire, mais aussi les différents services comme le SIMPPS (Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé), le SCUOIP (Service Commun Universitaire de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle), ou encore le SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives).

5. Offrir un niveau d'information égal à tous sur l'ensemble du territoire

Le CESER prend acte du fait que la Région souhaite apporter le même niveau d'information à l'ensemble des jeunes d'Occitanie, mais **il insiste sur la nécessité d'offrir un niveau d'information égal aux jeunes des métropoles et aux jeunes des nombreuses villes moyennes et des zones rurales**. L'information est peu accessible aux lycéens des zones rurales, il serait intéressant que les acteurs locaux se déplacent dans les lycées ruraux, afin de favoriser un accès à l'information de proximité.

Le CESER demande que la Région soutienne le développement du réseau Information Jeunesse avec l'ensemble des acteurs de l'information sur l'ensemble du territoire, et en particulier dans les zones où l'offre est inexistante ou insuffisante.

6. Soutenir les conditions de vie des jeunes, facteur d'accès à la réussite

Les jeunes rencontrent des difficultés d'accès à l'orientation et à la formation du fait de l'éloignement de leur domicile des structures dédiées à l'information et à l'orientation.

Le CESER préconise que soit mise en œuvre une politique régionale de mobilité qui prenne en compte la desserte des établissements scolaires, des EPLE (établissements publics locaux d'enseignement), et des CFA de la Région, et celle des bassins d'emploi associés aux filières de formation.

Pour certains jeunes, notamment ceux des territoires ruraux et ceux sans soutien familial, la question du logement est un facteur déterminant du choix de l'orientation. En effet, faute de solution logement adaptée à leur situation et moyens, ils ne peuvent accéder à l'orientation de leur choix et celle-ci peut parfois être subie plus que choisie.

Ainsi, il est nécessaire que les politiques relatives à l'orientation intègrent la question du logement. Dans sa compétence en termes d'information sur l'orientation, la Région doit par conséquent intégrer une information sur les possibilités de logement offertes aux jeunes via les partenaires intervenant sur cette question tels que l'USH, Action Logement ou encore l'URHAJ.

Il serait par ailleurs intéressant de réfléchir au développement de solutions adaptées sur les territoires où l'offre existante est faible : mobilisation des internats, développement de la colocation intergénérationnelle, mobilisation de chambre chez l'habitant, mobilisation du parc de logement communal...

D. Focus sur la nouvelle compétence régionale : l'information sur les métiers et les formations

L'émergence des Régions comme acteur majeur de l'orientation est actée par la Loi du 5 septembre 2018. La plus-value apportée par les Régions est leur connexion au monde économique et social.

1. Travailler en synergie totale Rectorat-Région

L'enjeu sur cette nouvelle mission est de faire en sorte que la compétence Région ne soit pas désarticulée de la compétence État, qui garde la main sur la décision finale d'orientation.

Le CESER souhaite que leurs actions soient menées en complète synergie pour que tous les jeunes puissent construire leur projet d'avenir, tant au lycée qu'au collège ou au CFA, pour rendre l'information et les conseils lisibles et accessibles à tous, pour un partenariat Région - Rectorat plus efficace et une contractualisation multipartite Rectorat - Chefs d'Établissements - Région...

Le CESER préconise que la Région soutienne les actions et les acteurs existants sur le territoire, et notamment les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) qui apportent la dimension psychologique et l'expertise de l'accompagnement d'un groupe d'élèves.

2. Ouvrir les partenariats

Le CESER souhaite également l'ouverture des partenariats, sur des actions qui soient réfléchies, concertées et qui puissent apporter un accompagnement pertinent aux jeunes. La Région doit être le pilote de cette ouverture.

Aujourd'hui l'orientation compte de nombreux acteurs et différents pilotes, mais il manque un lien fort entre ces acteurs : **la Région doit contribuer à créer ce lien entre lycée, Enseignement supérieur, psychologues d'orientation, associations étudiantes, parents d'élèves et leurs représentants...**

Le CESER préconise à la Région de soutenir le projet ACORDA, dont l'objectif est d'aider les lycéens à mieux comprendre les modalités d'apprentissage dans l'Enseignement supérieur. En effet, la mise en commun de l'expertise des différents acteurs de l'Enseignement supérieur cherche à former des accompagnateurs de proximité, lutter contre les discriminations et construire des outils support pour l'ensemble des actions.

Il est nécessaire de favoriser les liaisons collèges – lycées et lycées – Enseignement supérieur à l'aide d'organes de dialogue et construction et de rendre les passerelles plus flexibles.

Le CESER préconise que la Région à travers le Service Public Régionale de l'Orientation (SPRO) anime une instance partenariale qui permette d'avoir l'avis et l'expertise de tous ceux qui ont un rôle à jouer au niveau de l'orientation, afin de permettre notamment l'innovation, le partage d'informations, la coordination d'actions autour de l'orientation.

Le CESER sensibilise la Région sur la nécessité d'un travail cohérent et transversal des 3 directions régionales qui élaborent les politiques en lien avec l'orientation et développent les partenariats : la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse, la Direction de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, et la Direction de la Recherche du Transfert de Technologie et de l'Enseignement supérieur.

Le CESER demande que le développement du réseau des Maisons de l'Orientation s'appuie sur les acteurs de l'orientation existants dans les territoires et renforce les partenariats en particulier avec les acteurs académiques de l'orientation (CIO, ONISEP, missions locales, Information Jeunesse...).

3. Harmoniser les outils et veiller à leur cohérence

Le CESER préconise une harmonisation des outils existants et à venir.

En effet, la Région a créé un site « meformerenregion.fr » qui pourrait être concurrentiel avec celui de l'ONISEP. Le CESER s'interroge sur l'intérêt de ces deux sites de deux organismes qui sont censés fonctionner ensemble, et où les deux tiers des financements doivent être mis à la disposition des Régions.

Le CESER souhaite que la plateforme régionale « meformerenregion.fr » apporte une ouverture aux utilisateurs en termes d'accès aux informations, en évitant les mauvaises interprétations des données. Il serait intéressant d'évoquer « Mon statut » plutôt que « Mon profil » et de sensibiliser les collégiens sur l'évolution des métiers. En effet, les « métiers qui recrutent en Occitanie » aujourd'hui, ne le feront peut-être plus demain, les données pour notre région ne sont pas forcément valables pour d'autres territoires, et les salaires varient en lien avec les perturbations économiques, par exemple...

4. Contribuer à développer l'intérêt et l'attractivité des filières en besoin de collaborateurs par des outils ludiques et numériques

Le CESER constate que certaines filières sont en recherche de main d'œuvre : l'hôtellerie-restauration, le secteur médico-social ou plus largement les métiers du lien, et celles en forte dynamique comme l'économie verte ou digitale...

Sans ignorer les efforts nécessaires et propres à chaque filière pour faciliter les recrutements (conditions de travail et d'emploi...), **le CESER estime que la Région peut participer à développer l'attractivité de ces filières en soutenant la création d'approches ludiques** (immersions virtuelles, jeux vidéo, de vidéos courtes sur les médias sociaux...)

Pour ce faire, il convient de :

- Favoriser les partenariats avec les branches pour créer, promouvoir et diffuser ces outils,
- Équiper tous les lieux d'accueil, les dispositifs d'accueil temporaire (salons de l'apprentissage ou de l'emploi) ...

5. Mettre en place un dispositif d'évaluation des actions de la Région

La stratégie récemment adoptée par la Région doit être évaluée selon des critères objectifs, afin de repérer des dysfonctionnements et des perspectives d'amélioration, et mettre en œuvre des actions correctives. Le CESER se propose de participer ou d'être associé à l'évaluation.

Par exemple : des données de fréquentation des sites internet et des lieux, des enquêtes d'usage et de satisfaction auprès du public-cible comme des acteurs, des indicateurs de résultats pour l'ensemble des actions de la Région doivent être définies et analysées par les acteurs de l'orientation.

CONCLUSION

La société française est en phase de mutation économique, environnementale et sociale. Les métiers et l'emploi évoluent... L'être humain change aussi : ses attentes, ses appétences, sa vision du monde. **Il faut en prendre la mesure et accompagner avec une stratégie politique ce nouveau paradigme, à savoir la prise en compte globale de la personne dans son environnement.** Par conséquent, il faut former les gens à « savoir se former », à « savoir s'orienter », à « savoir choisir » pour construire leur vie et s'adapter aux mutations du marché de l'emploi. De même, comme l'avis le préconise, il est essentiel de mettre en place un service public homogène et de qualité, fondé sur une mise en réseau de toutes les structures, une mutualisation de leurs ressources, une professionnalisation commune des acteurs et un équilibre territorial.

Si l'on devait résumer cet Avis, **le CESER milite pour une éducation à l'orientation**, qui repose essentiellement sur le temps de la jeunesse. Mais aussi au-delà de nombreuses préconisations pour les jeunes, il est essentiel que cette démarche permette aux adultes de s'orienter ou de se réorienter tout au long de la vie.

En effet, la précarisation systématique de l'emploi est, malheureusement, le lot de beaucoup de nos concitoyens... Et si certains d'entre eux parviennent à faire face aux événements imprévisibles (faillites, licenciements, précarisation), beaucoup sont totalement désemparés et ne savent pas vers qui se tourner pour bénéficier de l'aide dont ils ont besoin. Certes, il y a les guichets traditionnels de Pôle Emploi, des Missions Locales et autres organismes qui parsèment le territoire, mais on sous-estime l'angoisse qui saisit les personnes subitement « déclassées », comme on imagine mal les obstacles qu'il faut franchir pour trouver le bon guichet, être en possession de toutes les pièces administratives nécessaires et enfin, être capable de comprendre la nature des choix proposés, évaluer les enjeux, mesurer les problèmes à résoudre (de la question des transports à la garde des enfants...) pour décider, autant que faire se peut, **d'une « orientation » assumée volontairement et non subie.**

Et puis, à côté de ces personnes victimes directes de la crise économique, on voit émerger, principalement chez les jeunes, la revendication plus ou moins assumée de mutations professionnelles fréquentes voire de changements de statuts. Une alternance d'activités diverses : études, « petits boulots », voyages, engagements associatifs, activités artisanales ou artistiques... Un souhait d'avoir **« un temps d'exploration » permettant l'émancipation de la personne !** Une césure qui aujourd'hui n'est pas reconnue, car les parcours de vie ne sont pas suffisamment valorisés dans notre société.

Réduire le concept d'orientation et sa visée humaniste à un produit marchand, résultant des lois de l'offre et de la demande, traduirait une perte de sens et d'humanité dont les individus les plus en difficulté sociale risqueraient en premier lieu de faire les frais. À contrario, l'exemple du compagnonnage, caractérisé par la transmission intergénérationnelle de savoir-faire débouchant sur l'excellence et par un parcours initiatique, émancipateur de l'individu, souligne la nécessité de l'accompagnement personnalisé.

Le CESER estime donc que l'éducation à l'orientation est à l'intersection de trois lignes de forces : l'émancipation de l'individu, la construction de la démarche à partir d'un diagnostic partagé et le développement de partenariats, dont le travail avec les acteurs de l'école, notamment les enseignants.

L'émancipation

Le CESER considère que l'orientation est une voie d'émancipation individuelle et sociale tout au long de la vie, notamment pour les jeunes et particulièrement pour ceux qui sont en difficulté scolaire et sociale. L'orientation peut être vecteur de réussite ou d'échec. Le CESER préconise que les formations initiales et professionnelles préparent à choisir entre des scénarios, et à se projeter dans la vie.

La construction de la démarche

Le CESER préconise que la Région et le Rectorat de Région Académique mettent en place des outils harmonisés qui favorisent le dialogue entre les professeurs principaux, les PsyEN et les parents, afin que l'orientation ne soit pas « une course » ou « un sprint » de dernière minute, improvisé et sans préparation, dans l'angoisse et le stress.

Les partenariats

Le CESER préconise que la Région à travers le Service Public Régionale de l'Orientation (SPRO) anime une instance partenariale qui permette d'avoir l'avis et l'expertise de tous ceux qui ont un rôle à jouer au niveau de l'orientation, afin de permettre notamment l'innovation, le partage d'informations, la coordination d'actions autour de l'orientation.

Il y a un nécessaire besoin de prendre des décisions politiques pour changer les façons de travailler trop rigides. L'avenir est à l'hybridation entre orientation scolaire et orientation professionnelle, à l'invention de nouvelles lignes, de nouvelles logiques partenariales.

Assurément, « s'orienter » est une opération profondément « interactive ». La construction d'un projet s'effectue à partir d'un travail d'exploration, avec une démarche personnelle où des rencontres nourrissent le projet et où la personne apprend à dépasser ses désirs immédiats et ce qu'elle sait déjà faire pour se donner des défis et se projeter dans l'avenir. On parle de secteurs émergents, de métiers émergents, d'où la nécessité de concevoir l'orientation comme toujours dynamique.

Cela requiert de découvrir des métiers « de façon incarnée », c'est-à-dire d'en comprendre le sens et le projet. Il est essentiel que **tout le long de la scolarité et à chaque étape où l'on engage un processus d'orientation, l'exploration-découverte des métiers soit mise en œuvre, en partenariat avec le tissu économique implanté sur le territoire.**

Il est aussi impératif que **le travail sur l'orientation soit intégré pleinement dans la scolarité de tous les élèves.** L'École ne peut pas prétendre développer la capacité à s'orienter en matière de filière de formation et de choix professionnel, sans mettre les élèves en situation de « formation au choix ». Ainsi, en classe, en formation d'adultes et dans toutes les situations d'orientation, il est nécessaire d'explorer diverses possibilités, de s'en construire des représentations, de s'interroger sur la manière dont elles nous correspondent et dont elles peuvent nous faire progresser.

L'orientation a aussi une dimension collective et participe de ce fait à la cohésion sociale.

La réorganisation des missions des services de l'État génère un nouvel espace partenarial pour accompagner cette nouvelle dimension, il serait intéressant de l'axer sur l'accompagnement à l'orientation.

Dans ce sens, la Région a une responsabilité supplémentaire en matière de cohésion sociale, celle d'assumer, développer, créer des « espaces de cohésion » par un engagement volontariste avec l'ensemble des autres acteurs territoriaux. Il serait pertinent que la Région s'engage à renforcer un lien fort entre les acteurs de la cohésion sociale et à former les personnels dans ce sens.

Le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) piloté par la Région et l'État, doit favoriser la construction de cette cohésion sociale, avec tous les acteurs de l'orientation, avec les réseaux relevant de l'État, le monde associatif, le tissu économique, les chambres consulaires et les partenaires sociaux, avec les collectivités territoriales. Le deuxième enjeu, de taille, est que : personne ne doit être abandonné dans son parcours d'orientation et chacun doit bénéficier d'un accompagnement, sur le long terme, et du conseil dont il a spécifiquement besoin. C'est pour cela que, le CESER considère que l'accueil proposé par les différents acteurs de l'orientation doit **partager les valeurs de « service public »** : accueil inconditionnel, gratuité et universalité de l'information, suivi, accompagnement et continuité.

Le CESER souhaite insister sur le rôle de l'information, car l'une des conditions de réussite de la démarche d'orientation est la visibilité et la lisibilité de l'information, l'autre reste la nécessité de créer des synergies plus marquées entre orientation et formation, sans oublier que la manière de former contribue à l'orientation.

L'importance de l'information dans la construction de la décision concernant les choix d'orientation mériterait d'être réprécisée et formalisée, ceci afin de sensibiliser bénéficiaires et acteurs sur l'impact qu'elle peut avoir dans la qualité de la décision prise. On observe une insatisfaction sur le choix d'orientation quand cette étape a été négligée ou mal abordée.

De plus la prise d'informations est un élément mobilisateur pour les jeunes afin qu'ils soient acteurs de la décision qui les concerne. Il ne faut pas oublier que c'est un élément essentiel de la motivation. On trouve souvent sa voie par hasard, et on rencontre plus d'opportunités quand on fait preuve de proactivité !

Enfin, le CESER souhaite que la Région projette une vision de l'orientation comme un outil de construction sociétale de l'individu. **Être capable de s'orienter n'est ni un don ni une capacité qui surgit spontanément, c'est un des objectifs fondamentaux de toute éducation.**

Dans le cadre des possibilités offertes par le projet de loi 3D « Décentralisation, Différenciation et Déconcentration », la Région affirme sa volonté d'expérimenter le pilotage sur des processus d'orientation et d'emploi.

L'orientation est un temps particulier, qui détermine la formation et l'emploi, mais qui n'est ni un dispositif de formation, ni un dispositif de recherche d'emploi. Il est donc nécessaire de lier le triptyque **orientation / appareil de formation / emploi.**

Le CESER suivra avec intérêt les axes d'actions qui seront mis en place avec l'ensemble des acteurs de l'orientation. **L'orientation n'est pas l'affaire d'un seul acteur, mais bien celle de tous.** L'expérimentation n'aura de sens que si elle est partagée car il est question de l'avenir de nos concitoyens, de qualité de vie, de choix de vie...

Des politiques publiques d'information et d'orientation efficaces garantissent des réponses collectives pour sécuriser les trajectoires de chacun et élargir réellement le champ des possibles pour tous.

Il est important de veiller à la coopération entre l'État et la Région, et à la coordination de tous les acteurs de l'orientation. Cette coopération est au cœur de la réussite de la stratégie régionale d'orientation en Occitanie.

ANNEXES

Annexe 1

Cadre national de référence relatif à la mise en œuvre des compétences de l'État et des régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaire, étudiant et apprenti

Exposé des motifs

Tout au long de la formation initiale, l'orientation est un processus complexe, progressif et continu de construction, par le jeune, de son parcours personnel. L'accélération des mutations économiques, sociales et environnementales rend incertain et source d'inquiétude le choix d'une voie de formation, d'un secteur d'activité, d'un métier et rend essentielle une véritable éducation à l'orientation. Dans ce cadre, l'insuffisante prise en compte des enjeux d'une plus grande ouverture aux réalités du monde socio-économique est très largement reconnue.

Dans ce processus, le rôle joué par l'État et par les Régions a connu, dans la période récente, des évolutions sensibles que la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel vient à nouveau de modifier.

L'État définit, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants avec l'appui de l'ensemble des structures dédiées, dont les centres d'information et d'orientation (CIO), les services d'orientation et d'insertion professionnelle des établissements d'Enseignement supérieur (SCUIO-IP), l'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) et le réseau jeunesse. Il prend les décisions d'orientation et d'affectation des élèves.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les régions organisent sur leur territoire le service public régional de l'orientation (SPRO) dont la vocation est de conforter le droit de chacun à l'orientation professionnelle tout au long de la vie par la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de l'orientation du territoire et par la coordination de leurs actions (article L. 214-16-1 du Code de l'éducation).

La loi du 5 septembre 2018 réaffirme la responsabilité de la région sur la coordination des services participant au SPRO et introduit une évolution de son champ de compétence en renforçant sa compétence d'information sur les métiers et les formations, au service de l'orientation et de l'évolution professionnelle tout au long de la vie, par un élargissement de sa responsabilité aux publics scolaire, apprenti et étudiant.

La Région doit ainsi organiser « des actions d'information sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires ».

Pour l'exercice de cette nouvelle responsabilité d'information, « les missions exercées par les Dronisep sur la diffusion de la documentation et sur l'élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants, sont transférées aux Régions ».

Les actions qu'elles mènent sur leurs territoires en faveur du développement économique et de l'emploi placent les Régions en situation d'apporter une valeur ajoutée importante pour l'enrichissement des bases nationales existantes à partir des réalités locales attestées.

Ainsi la Région devient pleinement partie prenante de ce processus en agissant de manière concrète et opérationnelle sur l'information produite et sur les modalités de transmission et de mise à disposition de cette information.

Pour sa part, l'État garde la responsabilité de l'orientation, de la validation des choix et de l'affectation.

Dans l'enseignement secondaire, l'accompagnement à l'orientation est renforcé à tous les niveaux. Un horaire dédié à l'accompagnement au choix de l'orientation est mis en place au collège, pour les niveaux de quatrième et de troisième, ainsi qu'au lycée général et technologique dans le cadre de la réforme du baccalauréat. Sa mise en œuvre a lieu à partir de 2018 pour les classes de seconde, 2019 pour les classes de première et 2020 pour les classes de terminale. La réforme de la voie professionnelle renforce également la préparation à l'orientation, notamment dans le cadre des heures de « consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation » pour les élèves en centre de formation d'apprentis (CFA) et en lycée professionnel.

Le double objectif de ces transformations est de permettre aux jeunes, d'une part, d'élaborer progressivement leur projet d'orientation et, d'autre part, de formuler des choix d'orientation réfléchis et éclairés, constituant l'une des conditions de leur réussite et de leur meilleure insertion professionnelle, par la présentation de toutes les voies de formation (formation initiale scolaire et apprentissage) et de tous les diplômes proposés dans le cadre du service public d'éducation par les établissements relevant de l'Éducation nationale ainsi que par les établissements agricoles et maritimes.

Ce travail dans l'enseignement scolaire se fait en liaison avec les établissements d'Enseignement supérieur, dans le cadre de la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants et de Parcoursup, qui participent pleinement à l'accompagnement des élèves dans le choix de leur poursuite d'études. Au-delà de cette action dans le cadre de la transition de l'enseignement scolaire vers l'Enseignement supérieur, les établissements d'Enseignement supérieur proposent de multiples dispositifs pour soutenir les étudiants dans les choix qu'ils ont à opérer tout au long de leur cursus d'études et jusqu'à leur insertion professionnelle. Cet accompagnement repose sur une double collaboration avec l'Onisep pour l'élaboration de la documentation sur les formations, et avec les Régions pour l'appréhension des besoins socio-économiques dans les différents territoires et les perspectives d'insertion professionnelle.

ARTICLE 1ER - Objet du cadre national de référence

L'objet du présent cadre national de référence est de définir les conditions dans lesquelles l'État et les régions exercent leurs missions respectives et les principes guidant leur intervention dans les domaines de l'information et de l'orientation à destination de tous les publics (article L. 6111-3 du Code du travail). Ce cadre national de référence concerne tous les publics scolaires, étudiants, apprentis des établissements de l'enseignement secondaire publics et privés sous contrat relevant des ministères en charge de l'Éducation nationale et de la jeunesse, de l'agriculture et de la transition écologique et solidaire, les établissements publics et privés sous contrat d'association avec l'État de l'Enseignement supérieur ainsi que les CFA.

L'État et les régions s'accordent pour garantir :

- Le droit de toute personne à être « informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle, au titre du droit à l'éducation garanti à chacun par l'article L.111-1 du Code de l'éducation » (article L. 6111-3 du Code du travail) ;
- Leur rôle conjoint d'information auprès de tous les publics ;
- La bonne articulation de leurs missions respectives en matière d'information et d'orientation ;

- L'unité du service public offert à tous les usagers sur tout le territoire national, et ainsi la diffusion d'une information exhaustive et objective, selon des principes de neutralité et du respect des règles déontologiques, qui favorise la découverte et la connaissance du monde économique et professionnel, et contribue à ouvrir le champ des possibles, tant au niveau régional qu'aux niveaux national et européen ;
- Leur rôle conjoint de production de connaissance en matière de parcours de formation et d'insertion. Les missions de l'État et des Régions en matière d'information et d'orientation sont étroitement liées et visent, dans le respect des compétences respectives de chacun, à favoriser des parcours de réussite des élèves, apprentis et étudiants.

Au plan national, les sources d'information sur les relations entre formations et emploi sont nombreuses, riches et de qualité. Il est cependant indispensable de les rendre plus opérationnelles pour les différents publics bénéficiaires et plus interactives entre elles ; l'État et les Régions s'attacheront à favoriser les rapprochements nécessaires entre leurs opérateurs respectifs.

Ainsi, l'État :

- Conserve sa compétence au niveau national dans la définition de la politique d'orientation des élèves et des étudiants, et dans sa mise en œuvre, avec l'appui notamment des CIO et des services internes aux universités chargés de l'accueil, de l'information et de l'orientation des étudiants. À cet effet, il transmet, en lien avec les services de la région, aux élèves et aux étudiants, l'information nationale relative aux différentes voies de formation produite et certifiée par l'Onisep ;
- Prend les décisions d'orientation des élèves à l'issue du dialogue avec les familles ;
- Procède à l'affectation des élèves ;
- Prend en charge la dimension éducative et pédagogique de l'orientation et de l'affectation des élèves. L'accompagnement des élèves, qui relève de ses missions de service public de l'éducation, est assuré dans l'enseignement secondaire de manière coordonnée par les membres des équipes éducatives, notamment les psychologues de l'Éducation nationale « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle ». La mission d'orientation est également une prérogative des établissements de l'Enseignement supérieur qui en leur sein, par une action coordonnée des équipes enseignantes et des personnels des services chargés de l'information et l'orientation, proposent un accompagnement dans la construction du parcours de l'étudiant et un suivi en vue de sa réussite ;
- Garantit les conditions permettant de disposer d'informations fines en matière d'insertion professionnelle des jeunes sortant des formations initiales, quelle que soit la voie de formation, au niveau régional ;
- Contribue à l'appropriation par les élèves, les apprentis et les étudiants de l'information sur les métiers et les formations, notamment celle diffusée par les régions, dans le cadre des actions organisées dans les établissements par les équipes éducatives dont les enseignants et les psychologues de l'Éducation nationale pour l'enseignement secondaire et les personnels chargés de l'information et l'orientation dans les établissements d'Enseignement supérieur.

La Région :

- Inscrit son action dans le cadre du SPRO (constitué des réseaux qui participent au niveau régional à la mission d'information et d'orientation) dont elle assure l'animation et la coordination;
- Construit une représentation objective du monde économique et social et des métiers qui le composent ;
- Propose une offre de services concourant à favoriser l'ouverture sur le monde économique et professionnel, notamment par l'organisation d'actions d'information sur les métiers et les formations, et de découverte de l'entreprise à destination des élèves, des apprentis ainsi que

des étudiants et de leurs familles, sur l'ensemble du territoire régional, en complément des actions qui peuvent être délivrées par les établissements eux-mêmes, notamment ceux de l'Enseignement supérieur. À ce titre, elle mobilise l'ensemble des réseaux d'acteurs concernés, dont les branches, les entreprises et les représentants du monde économique. L'information mise à disposition porte sur l'offre régionale, nationale et européenne ;

- Délivre une information qui contribue à la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Est amenée à intervenir dans les établissements scolaires et universitaires et les CFA en concertation avec les personnels de direction, les équipes éducatives et les psychologues de l'Éducation nationale « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » intervenant dans les établissements ; dans l'enseignement secondaire, elle le fait notamment dans le cadre des temps dédiés à l'accompagnement à l'orientation ;
- Élabore la documentation de portée régionale sur les enseignements et les professions avec le concours de l'Onisep (article L. 313-6 et D. 313-14 du Code de l'éducation) et les réseaux jeunesse, notamment le CIDJ ;
- Diffuse l'information de portée régionale en lien avec les services de l'État et la met à disposition des établissements de l'enseignement scolaire et supérieur et des CFA (article L. 6111-3 du Code du travail) ;
- Bénéficie du concours de l'ensemble des autres organismes qui contribuent à l'exercice de la mission d'information sur les métiers et les formations, dans le respect des règles déontologiques, des principes de neutralité et d'objectivité, en particulier les acteurs membres du SPRO (réseaux Information Jeunesse, missions locales) et des centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation et observatoires régionaux sur l'emploi et la formation (Carif-Oref) ;
- Peut bénéficier, à titre expérimental et pour une période de trois ans, de la mise à disposition d'agents volontaires des services de l'État, selon des modalités définies par décret.

ARTICLE 2 - Déclinaison en région académique

Au niveau de chaque région académique, l'État et la Région précisent leurs rôles respectifs et les modalités de coordination de leurs actions, en conformité avec la loi du 5 septembre 2018, par voie de convention dont un modèle-type, qui a vocation à être adapté aux situations locales, est proposé en annexe de ce document. L'objectif est d'assurer de manière efficace et cohérente une articulation des priorités nationales, mises en œuvre par les autorités académiques, avec les priorités de la Région, en déclinaison des orientations définies dans le cadre du contrat de plan régional de développement des formations et d'orientation professionnelles (CPRDFOP). L'offre de service proposée par la région fait l'objet d'une déclinaison annuelle précisant le plan d'actions à destination des publics scolaires, apprentis, étudiants et des professeurs principaux. Ce plan d'actions résulte de la concertation avec les services de l'État, en bonne articulation avec les initiatives existantes de l'État et autres partenaires. Il fait l'objet d'une communication conjointe à l'ensemble des chefs établissements afin que les actions proposées puissent s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement.

Dans le cadre d'actions ciblées spécifiquement sur certains établissements, notamment dans le cadre d'expérimentations, une contractualisation pourra être proposée sous forme d'une convention établie :

- Pour les lycées, avec la Région et l'État ;
- Pour les collèges, avec le département, la Région et l'État ;
- Pour les établissements de l'Enseignement supérieur, avec la région et le président d'université ou le chef d'établissement.

Pour les collèges et les lycées, cette convention s'inscrit dans le projet d'établissement voté en conseil d'administration, au sens du 4° de l'article 421-4 du Code de l'éducation. D'autres conventionnements pourront être conclus entre la région et des CFA. Le chef d'établissement est garant dans son établissement de la cohérence de la politique mise en œuvre au niveau de la région académique, en appui avec les équipes éducatives dont les psychologues de l'Éducation nationale en matière d'information et d'orientation de ses élèves, étudiants, apprentis.

Lorsque des interventions de la Région sont organisées dans les établissements du second degré, elles le sont dans le cadre de l'horaire dédié et s'inscrivent dans les axes pédagogiques du « parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel », dit parcours Avenir, défini à l'article L. 331-7 du Code de l'éducation. Elles s'effectuent après concertation avec le chef d'établissement, et en coordination avec les professeurs principaux et les psychologues de l'Éducation nationale. Lorsque des interventions sont réalisées dans les établissements de l'Enseignement supérieur, elles sont programmées après concertation avec le président d'université ou le chef d'établissement, et en lien avec les enseignants et personnels en charge de l'information et de l'orientation des étudiants pour répondre à des besoins communément identifiés d'information sur les formations et les métiers qui tiennent compte des populations d'étudiants à accompagner, quel que soit leur niveau d'études.

Dans ce cadre, la Région peut mandater des acteurs des secteurs économique, professionnel et associatif qu'elle choisit pour mener les actions d'information dans le respect des principes déontologiques, de la qualification des intervenants et de l'absence de conflit d'intérêt. Elle s'assure qu'ils présentent toutes les garanties nécessaires à la diffusion d'une information gratuite, objective et exhaustive. Le chef d'établissement reste le garant de la sécurité des élèves et du respect des engagements des acteurs.

ARTICLE 3 - Principes et objectifs partagés par les signataires

L'État et la Région interviennent de manière coordonnée et complémentaire ; ils doivent veiller à la cohérence et à la continuité de leurs interventions respectives ou conjointes en matière d'information, et d'orientation. Ils veillent tout particulièrement à :

- Améliorer la démarche d'information des élèves, apprentis et étudiants pour leur permettre d'élaborer leur projet de manière progressive et réfléchie et ainsi mieux réussir dans la voie qu'ils auront choisie ;
- Lutter contre l'autocensure des jeunes et contre les discriminations, et ouvrir le champ des possibles, notamment auprès des publics à profil particulier (handicap, etc.) ;
- Prévenir le décrochage scolaire ;
- Concourir à la mixité dans les métiers et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en luttant contre les stéréotypes sexistes ;
- Présenter dans leur diversité les mondes économique et professionnel ainsi que les différentes voies et modalités de formation dans l'enseignement secondaire et supérieur relevant de différents ministères (formations de l'Éducation nationale, de l'agriculture, établissements maritimes, formations de l'Enseignement supérieur) ;
- Garantir la qualité des prestations proposées définies à l'article 2 ainsi que leur évaluation régulière pour juger de leur pertinence ;
- Favoriser la mutualisation des initiatives et la co-organisation des actions conduites avec les partenaires du SPRO et les entreprises pour faciliter et optimiser la participation des acteurs au service de l'éducation et de l'orientation ;
- S'appuyer sur les ressources et compétences de l'Onisep pour renforcer la formation à l'orientation des enseignants et des équipes éducatives, ainsi que leur sensibilisation sur les enjeux socio-économiques des territoires ;

- Construire une stratégie partagée entre l'Onisep et chaque Région, pour maîtriser au mieux la spécificité des cibles grand public auprès desquelles l'information sur l'orientation est délivrée (collégiens, lycéens, étudiants, apprentis), que ce soit par des ressources traditionnelles ou numériques ;
- Coordonner les expertises respectives de l'Onisep et des régions pour construire un plan d'actions régional en matière de production et de diffusion d'information à destination des scolaires et des étudiants.

ARTICLE 4 - Communication

Les signataires conviennent de mettre en place les moyens de communication relatifs aux actions menées, de manière concertée, tant au niveau national que régional.

GLOSSAIRE

ACORDA	Ambition Commune vers une ORientation co-construite à Dimension Académique
ADPV	Activation du Développement Vocationnel et Personnel
AFDAS	Assurance Formation des Activités du Spectacle
AFEV	Association de la Fondation Étudiante pour la Ville
AGECIF-CAMA	Association de Gestion paritaire du Congé Individuel de Formation du Crédit Agricole et de la Mutualité Agricole
AGEFIPH	Association de Gestion de Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées
AIO	Accueil Information Orientation
AP	Accompagnement Personnalisé
APB	Admission Post-Bac
APEC	Association Pour l'Emploi des Cadres
APEL	Association de Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre
AR	Assemblée Régionale
ASEI	Agir, Soigner, Éduquer, Insérer
BAC	Baccalauréat
BCG/ MENJVA	Boston Consulting Group / Ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et de la Vie Associative
BEP	Brevet d'Études Professionnelles
BEPC	Brevet d'Études du Premier Cycle
BIJ	Bureaux Information Jeunesse
BTP	Bâtiment et Travaux Public
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnel
CARIF-OREF	Centre Animation Ressources d'Information sur la Formation- Observatoire Régional Emploi Formation
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDI	Centre de Documentation et d'Information
CESE	Conseil Économique Social et Environnemental
CESER	Conseil Économique Social et Environnemental Régional
CEP	Certificat d'Études Primaires
CEP	Conseil en Évolution professionnelle
CEREQ	Centre d'Études de Recherches sur les Qualifications
CFA	Centre de Formation et d'Apprentis
CIDJ	Centre d'Information et de Documentation Jeunesse
CIF	Congé Individuel de Formation
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CMA	Chambres des Métiers et de l'Artisanat
CNESCO	Centre National d'Étude des Systèmes Scolaires
CP	Cours Préparatoire
CPE	Conseiller principal d'Éducation
CPF	Compte Personnel de Formation
CPO	Convention Pluriannuelle d'Objectifs
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPRDFOP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle
CRAJEP	Comité Régional de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
CRIC	Centre de Rééducation des Invalides Civils
CRIJ	Centre Régional d'Information Jeunesse
DARES	Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques

DGESCO	Direction Générale de l'Enseignement Scolaire
DIF	Droit Individuel à la formation
DOM-TOM	Départements et Territoires d'Outre-Mer
DRAIO	Délégué de Région Académique pour l'Information et l'Orientation
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DRONISEP	Délégation Régionale de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions
DUT	Diplôme Universitaires de Technologie
DYS	Troubles cognitifs spécifiques
EAO	Éducation À l'Orientation
ENR	Énergie Renouvelables
EPIDE	Établissement pour l'Insertion dans l'Emploi
EPLE	Établissements Publics Locaux d'Enseignement
ES	Économique et Sociale
ER2C	Écoles de la 2 ^{ème} Chance
Expertise CC	Expertise Chambres Consulaires
FAFSEA	Fonds national d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et entreprises Agricoles
FAFTT	Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire
FCPE	Fédération des Conseils de Parents d'Élèves
FLE	Français Langue Étrangère
FONGECIF	Fonds de Gestion des Congés Individuels de Formation
HCE	Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes
IEN-IO	Inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de L'information et de l'Orientation
IGAS	Inspection Générale des Affaires Sociales
INFOSUP	Salon de l'Enseignement supérieur
INJEP	Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IO-IP	Information Orientation - Insertion Professionnelle
JO	Journal Officiel
Job IRL	Association Réseau d'orientation
FCPE	Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques
L	Littéraire
Loi MAPTAM	Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
Loi NOTRe	Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République
Loi ORE	Loi Relative à l'Orientation et à la Réussite des Étudiants
Loi 3D	Loi Décentralisation, Différenciation et Déconcentration
NEET	Not in Education, Employment or Training
ONISEP	Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions
OPACIF	Organisme Paritaire au titre du Congé individuel de Formation
OPCALIM	Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Industries Alimentaires
OPCO	Opérateurs de Compétences
OREF	Observatoires Régionaux de l'Emploi et de la Formation
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PDMF	Parcours de Découvertes des Métiers et des Formations
PEEP	Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public
PEP	Pupilles de l'Enseignement Public
PIA3	Programme d'Investissements d'Avenir

PIJ	Points Information Jeunesse
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PsyEN	Psychologues de l'Éducation nationale
QCM	Questionnaire à Choix Multiples
S	Scientifique
SCOL/SUP	Scolaire / Supérieur
SCUIO	Services Communs Universitaires d'Information et d'Orientation
SCUOIP	Service Commun Universitaire de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle
SPRO	Service Public Régional de l'Orientation
SIMPSS	Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRDEII	Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation
SRESRI	Stratégies Régionales pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation
STI2D	Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable
STMG	Sciences et Technologies du Management et de la Gestion
ST2S	Sciences et Technologies de la Santé et Social
SUAPS	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
TAF	Travail Avenir Formation
UFTMiP	Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées
ULIS	Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire
UNAGECIF	Association Gestionnaire des Congés Individuels de Formation des personnels des industries Electriques et Gazières, de la SNCF, de la RATP ou encore de la Banque de France
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
URHAJ	Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Occitanie
URSSAF	Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
USH	Union Sociale pour l'Habitat
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLEGE

M. Pierre VERA
Pour le Collège 1

2^{ème} COLLEGE

M. Jean-Marie BEZ
Pour le Comité Régional CGT-FO

Mme Nathalie VEYRE
Pour la CFDT et l'UNSA

Mme Anne Rose LE VAN, M. Daniel MEMAIN, M. Christian TERRANCLE et Mme Dominique
RAMONDOU
Pour la Coordination syndicale Solidaires et la FSU

3^{ème} COLLEGE

Mme Méryl SROCYNSKI
Pour le Groupe Associations et Territoires

Suffrages exprimés : 159

Pour : 159

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : 1

Avis adopté

Pour le Collège 1

LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

« La formation tout au long de la vie est un continuum entre la formation initiale, générale ou professionnelle, et l'ensemble des situations où s'acquièrent des compétences : actions de formation continue, activités professionnelles, implications associatives ou bénévoles.

Elle inclut les démarches d'orientation, de bilan, d'accompagnement vers l'emploi, de formation et de validation des acquis de l'expérience. » (Source : www.education.gouv.fr)

Aujourd'hui, l'objectif de la Formation pour les personnes ne pourra plus être la logique avant la Covid, nous pouvons constater que la formation va changer car les personnes travaillant dans une activité aujourd'hui vont devoir se former pour une autre activité de demain.

Aujourd'hui, tout salarié doit se former tout au long de sa vie en entreprise ou formation pour tout changement d'activité.

Rappeler qu'une formation si elle n'est pas mise en application dans les six mois qui suivent malheureusement est perdue pour la personne, qu'elle a eu ou non une formation en enseignement supérieur.

Il nous faudra bien évidemment réécrire la formation tout au long de la vie car les lignes de la formation vont bien évidemment être changées avec des perspectives nouvelles où l'enseignement du départ n'aura plus rien à voir avec la réalité du terrain, évoluer très rapidement autant pour les apprenants que pour les entreprises.

Face aux mutations actuelles du monde de l'entreprise et surtout depuis la crise sans précédent de la Covid, les professionnels vont devoir s'adapter en permanence pour répondre aux nouveaux besoins et ainsi rester performants.

Et pour s'adapter, il faut se former.

Chaque région devra s'appuyer et promouvoir ses secteurs d'activité porteurs et son savoir-faire, l'aéronautique et toutes les PME de proximité, pour l'Occitanie.

I - Salariés : valorisation des compétences

L'actualisation de ses compétences et l'acquisition de compétences nouvelles pour faire face notamment à la transition numérique, écologique et à l'industrie du futur sont nécessaires afin d'être opérationnel et répondre aux nouveaux besoins des entreprises.

Les métiers d'hier ont évolué et ne répondent plus forcément à la réalité du marché actuel.

Il apparaît donc que pour un salarié, mettre à jour ses compétences et ses connaissances soit indispensable afin de maintenir son emploi et rester dans la vie professionnelle.

Ainsi, afin de se former aux métiers stratégiques de demain et « rester dans la course », l'État encourage les entreprises à renforcer leur investissement dans les compétences de leurs salariés en simplifiant le CPF.

La Région Occitanie, quant à elle, vise à préparer les compétences de demain. Un large plan de relance et des mesures à hauteur des enjeux économiques et sociaux sont mis en place. Des accompagnements pour les entreprises seront proposés afin de les aider dans leurs projets RH mais également du côté des salariés afin de sauvegarder l'emploi, plus que menacé en ces temps de crise sanitaire.

II - Reconversion professionnelle

60% des salariés ont déjà connu un changement de métier ou de secteur d'activité, la reconversion est donc une phase naturelle dans un parcours professionnel.

Mais face à la crise sanitaire, beaucoup vont se confronter à la nouvelle réalité du marché de l'emploi. La cohérence entre l'offre et le domaine de formation ou/et les compétences va être cruciale dans le choix des formations.

Ainsi, les formations en alternance (contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, promotion par l'alternance) visent à maintenir une dynamique et à réduire le chômage structurel.

La Région Occitanie s'engage à moderniser et transformer le système de formation, à soutenir les formations par apprentissage dans le secteur des PME et industriel, sans oublier le secteur aéronautique.

III- Demandeurs d'emplois

Pôle Emploi assure l'interface entre les demandeurs d'emploi et les entreprises.

À l'heure où l'on redoute une augmentation massive du nombre de demandeurs d'emploi, Pôle Emploi doit être doté de moyens supplémentaires et adapter son fonctionnement face à la hausse du chômage.

Une nouvelle approche dans son système d'accompagnement a vu le jour grâce à la mise en place du CEP (Conseiller en Évolution Professionnelle) qui vise à mieux identifier les besoins des personnes, la réalité du marché et de l'environnement.

Ainsi, les formations à distance (FOAD) sont plus adaptées à la personne et aux besoins des entreprises.

Une restructuration est nécessaire dans un contexte où tout évolue très vite et où il faut être réactif.

Le marché du travail a évolué, les codes ont changé et le salarié a plus que besoin d'un accompagnement personnalisé, individualisé afin de progresser et de s'ouvrir à d'autres horizons, jusqu'ici peut-être inexplorés mais dorénavant accessibles.

IV - Les jeunes et la formation

L'insertion des jeunes au travail reste un challenge en France. D'autant qu'avec la crise de la Covid, on redoute des ruptures de contrats et/ou une forte baisse des contrats d'apprentissage.

Pourtant, de nouveaux métiers émergent et avec eux de nouveaux savoir-faire indispensables à l'entreprise. Ainsi, les jeunes pourront se tourner vers le CFA, qui offre des formations polyvalentes et spécialisées, visant à acquérir un diplôme et des compétences.

La valorisation de l'apprentissage est plus que nécessaire, au vu de cette crise sanitaire.

Elle offre un avenir aux jeunes, et offre une main d'œuvre qualifiée en répondant aux besoins de l'entreprise.

Le secteur associatif (tel que le CRU) joue un rôle majeur d'intermédiaire entre les jeunes et les possibilités qui s'offrent à eux et à devenir des citoyens accomplis et actifs de la société. Ainsi, le jeune est encadré, accompagné, indispensable dans sa réussite.

L'insertion se fait par l'apprentissage d'un métier ou d'un savoir-faire.

Conclusion

La formation semble être indispensable, quel que soit son parcours, son niveau de formation ou son métier, afin de rester dans la vie active, de progresser ou d'acquérir un savoir.

À l'heure où la réactivité et la compétitivité sont de mise, la main d'œuvre et le savoir-faire sont 2 éléments clés face à cette crise sans précédent.

Développer les ressources et les domaines de compétences de notre région est essentiel.

Proposer des formations en adéquation avec les demandes et opportunités que peuvent nous offrir nos entreprises est indispensable.

Se remettre en question, se poser les bonnes questions, progresser, se réinventer passe par la formation tout au long de sa vie.

En conclusion, le Premier Collège votera le présent avis.

Pour le Comité régional CGT-FO

Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Au sens premier, s'orienter c'est être capable de se repérer dans l'espace pour trouver son chemin.

Dans un sens dérivé, celui qui nous intéresse ici, l'orientation permet de se repérer dans le maquis des formations et dans celui des métiers et des professions en se fondant sur le postulat selon lequel la profession ou le métier dépendrait de la formation choisie et suivie.

Cette relation linéaire orientation, formation, profession, de cause à effet est-elle attestée ?

Le plus célèbre comédien du XXème siècle, Louis JOUVET avait un diplôme de pharmacien, profession qu'il n'a jamais exercée, si bien qu'on ne saura jamais s'il aurait été un bon pharmacien.

En revanche, nous savons que ce fut un excellent comédien. Nous savons aussi qu'il fut recruté comme professeur par le Conservatoire National d'Art Dramatique qui l'avait refusé par trois fois trente ans auparavant comme élève.

Paul VECCHIALI, polytechnicien, diplômé de l'Ecole en 1955 a fait une carrière de producteur de films et de cinéaste dans la veine libertine de Jean RENOIR.

Je pourrais multiplier les exemples.

Sait-on qu'aujourd'hui en France, un actif sur deux travaille dans un domaine autre que celui dans lequel il a été formé ?

Qu'est-ce à dire ?

Que la relation linéaire de cause à effet, orientation, formation, emploi trouve parfois des limites et qu'il faut se donner la souplesse de respecter les goûts, les répulsions, les aléas des rencontres, les opportunités et beaucoup d'autres choses qui finissent par déterminer les situations et positions que les uns et les autres occupent.

Un sondage dévoilé le 20 Novembre dernier montre que les jeunes ruraux pensent disposer de moins de clefs pour s'orienter, ce qui tend à brider leurs ambitions.

Cette étude montre que les origines géographiques conjuguées aux caractéristiques sociales pèsent fortement sur la façon dont les jeunes de 17 à 23 ans se projettent vers l'avenir.

Ainsi, 42% des jeunes vivant à la campagne ont le sentiment de ne pas disposer de suffisamment d'informations pour s'orienter contre 32% à PARIS et ses environs.

De même, 48% des jeunes des villes de moins de 20 000 habitants déclarent qu'ils ont suivi ou vont suivre des études supérieures contre 67% des jeunes de l'agglomération parisienne.

À cela s'ajoute à la campagne l'absence de personnes susceptibles de servir de source d'inspiration aux jeunes dans le choix d'un cursus ou d'une carrière, source qui compte plus que les professeurs ou les conseillers d'orientation.

Ainsi, dans les petites villes isolées, 27% disent disposer d'un modèle contre 42% dans les villes centres. Peut-être ne fait-on pas assez dans le monde rural ce qu'on fait dans les banlieues, mettre en exergue la réussite des gens du cru qui connaissent un parcours de réussite ?

Peut-être faudrait-il aussi, comme dans les quartiers dits populaires, conjuguer les efforts des pouvoirs publics, des entreprises, des associations pour permettre aux jeunes de trouver des stages et de se constituer un carnet d'adresse ?

Alors, la plate-forme Me Former En Région lancée à l'automne dernier par le Conseil Régional de l'Occitanie, ainsi que les trois Maisons de l'Orientation et les Maisons de la Région vont-elles permettre d'éviter les écueils que je viens d'évoquer ? Peut-être, mais ce schéma ne reproduit-il pas, à l'échelle de la Région Occitanie, celui que PARIS et sa région représente à l'échelle de la France, corrigé, il est vrai, par les Maisons de la Région dans les départements ? Nous verrons.

Les nombreuses préconisations du projet d'avis, peut-être trop nombreuses d'ailleurs, devraient permettre d'améliorer encore un dispositif déjà généreux.

Le groupe de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière félicite la Rapporteuse et votera le projet d'avis.

À bas le virus !

Je vous remercie de votre attention.

Pour la CFDT et l'UNSA

Madame la Présidente de Région,
Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La période que nous traversons nous révèle la fragilité de notre condition et la nécessité qui est la notre de savoir comment nous renouveler sans cesse.

Collectivement, des choix doivent s'opérer ; Individuellement, des décisions, des réorganisations, choisies ou imposées par les circonstances vont surgir dans le quotidien de beaucoup d'entre nous.

La place, comme les choix initiaux de chacun peuvent être réinterrogés à tout moment.

Les processus à mettre en œuvre au moment d'engager un changement de voie, une réorganisation de vie, vont révéler des fragilités.

Aussi, c'est de la possibilité et de la capacité à faire des choix en disposant des éléments d'information adaptés autant que de la faculté de décider, pour soi-même, en résonance avec l'écosystème social, dont dépend le succès de la transformation.

L'orientation telle qu'elle est encore trop perçue, se pratiquant en direction du sujet « orienté » quel que soit le moteur du choix de « l'orienteur » n'a pas d'avenir.

L'orientation de masse, visant à planifier la formation initiale de jeunes destinés à occuper des emplois supposés offerts par le tissu économique n'aura guère plus de sens.

Cet avis propose de réviser le paradigme de l'Orientation.

Il propose de concevoir l'acte de s'orienter comme une faculté émancipatrice de chacun et de mettre les outils nécessaires à sa maîtrise, à la disposition de tous, tout au long de la vie.

Il propose d'intégrer l'éducation à l'orientation dès le plus jeune âge.

Pour cela, l'ensemble des systèmes éducatifs, d'enseignement, les services publics en charge de l'orientation doivent acter une mutation.

À travers cet avis, le CESER le préconise, la CFDT et l'UNSA voteront favorablement.

Merci.

**Intervention de Madame Anne Rose LE VAN, Monsieur Daniel MEMAIN,
Monsieur Christian TERRANCLE et Madame Dominique RAMONDOU**

Pour la Coordination syndicale Solidaires et la FSU

Nous tenons à saluer le travail, sur le long cours, fait ici par la commission 5, ses conseillers et conseillères, sa chargée de mission, sa secrétaire et aussi saluer particulièrement l'implication personnelle de sa rapporteure qui a su apporter un regard de conviction et d'expérience de terrain sur ce sujet essentiel.

Nous voterons cet avis sur l'Orientation professionnelle car il réaffirme avec force des valeurs essentielles pour nos organisations syndicales *Solidaires* et *FSU*. Ainsi, nous nous retrouvons totalement dans cette déclaration : « ***Une démocratie est une société où nul n'est assujéti à occuper une place désignée par d'autres, mais où chacun est invité à faire ses choix de vie, où chacun est convié, non pas à être orienté, mais bien à s'orienter. (...) Le CESER souhaite un véritable changement de regard sur l'orientation. Tous les problèmes ne seront pas résolus quand les demandeurs d'emploi seront orientés vers les emplois vacants dans les métiers en tension. Il faut sortir du paradigme de l'emploi prescrit. Il faut renoncer à concevoir l'orientation professionnelle comme une « gare de triage ».*** Nous soutenons la dimension individuelle mais aussi collective de l'orientation développée dans l'avis.

Nous apporterons toutefois ici quelques nuances d'appréciations sur certaines parties du texte et des préconisations.

Tout d'abord nous relevons un déséquilibre important dans la totalité du texte quant aux acteurs principaux de l'orientation que sont les personnes et publics concernés. L'avis est très polarisé sur les jeunes, leurs parcours initial de formation, leur environnement et les institutions qui les accompagnent ou prennent en charge, avec notamment celles de l'Éducation nationale. De ce fait, l'avis ne traite qu'incomplètement les spécificités de l'orientation professionnelle, souvent subie, « *tout au long de la vie* » pour les publics adultes, demandeurs d'emploi ou plutôt majoritairement « *privés d'emploi* ». Cela demandera un prolongement de cet avis.

Ensuite, *Solidaires* et la *FSU* contestent toujours la pertinence d'un Service Public **Régional** de l'Orientation SPRO. Nous continuons à penser que le caractère **national** de ce type de Service Public est indispensable. C'est un pilotage national qui peut permettre « ***de faire émerger un service public homogène et de qualité, fondé sur la mise en réseau de toutes les structures, le respect des missions de chacune, une mutualisation de leurs ressources, une professionnalisation commune de leurs acteurs et un équilibre territorial optimal*** » comme il est écrit dans cet avis.

C'est bien un service public de l'orientation, national, adapté aux spécificités régionales et locales, qui peut garantir les valeurs rappelées justement dans cet avis : « ***accueil inconditionnel, gratuité et universalité de l'information, suivi, accompagnement et continuité*** ». Sinon on continuera à voir se creuser les différences sur le territoire entre les régions riches et celles moins bien dotées.

Nous restons aussi très opposés aux outils, livrets, comptes personnels d'activité, de formation, fichiers... qui se multiplient et qui sous couvert de mieux « *suivre* » les personnes -« *de la maternelle à la retraite* »- ne sont que des moyens d'accumuler et de croiser des données sociales dont l'utilisation finale ne peut être garantie en terme de confidentialité. Dans cet avis, l'outil « *portfolio* » qui est présenté avec force précaution et points de vigilance pourrait contribuer à ce fichage généralisé de la population « *du berceau au tombeau* » !

Enfin, nous sommes plus que circonspects quant aux préconisations réitérées d'inculquer dès le plus jeune âge des « *valeurs* » ou des « *intérêts* » vis-à-vis du monde professionnel de l'entreprise. Dans cet avis il y a une préconisation de « *commencer cette exploration / découverte dès l'école primaire* » ! Nous préférons de loin que l'effort de l'éducation des jeunes enfants soit concentré sur la déconstruction « *des stéréotypes de genre* » entre autres sur « *les métiers et les formations* » comme préconisé avec justesse dans cet avis.

Ces remarques et nuances que nous apportons ici, ne nous détournent pas de notre conviction que des dispositifs d'orientation professionnelle profondément humanistes et solidaires sont des moyens essentiels de surmonter des périodes de crise sociale ou d'accompagner des personnes totalement ... désorientées.

Intervention de Madame Méryl SROCYNSKI

Pour le Groupe Associations et Territoires

Madame la Présidente de la Région Occitanie,
Monsieur le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Occitanie,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe « Associations et Territoires » du 3^{ème} collège est composé des associations : Mouvement Associatif, consommateurs, Fondation du patrimoine, familles et personnes âgées, parents d'élèves, sports, culture, Jeunesse et Éducation Populaire, étudiants, politique de la ville, Information Jeunesse, droits des femmes et planning familial, environnement, club de la presse, pêche et chasse. Nous tenons tout d'abord à remercier le travail et l'investissement du Président, Olivier-Ronan RIVAT et du Bureau de la commission 5. Nous remercions tout particulièrement de son engagement et de la qualité de son travail, Beatriz MALLEVILLE en tant que rapporteure de cet avis : L'orientation, pour des choix éclairés tout au long de la vie.

Nous remercions également Audrey BAUDIN, Chargée de mission, et Méлина ESTAQUE, Secrétaire, pour leurs disponibilités et engagements dans le travail de la commission 5. L'orientation interroge les valeurs de la République parce qu'elle est une interface déterminante entre la formation et l'insertion dans la vie professionnelle et entre l'enjeu de trouver sa place dans la société, de construire du sens à son avenir, de donner une réalité à ses rêves.

L'orientation s'inscrit dans une recherche de cohésion sociale et de démocratisation, cherchant à garantir à chacun jeune et à chaque adulte des réponses à ses aspirations et une maîtrise de son parcours. Ce processus valorise une orientation active, basée sur la mobilité, la construction progressive des parcours, le développement personnel et les possibilités d'évolutions ultérieures s'inscrivant dans une démarche de formation tout au long de la vie.

Le groupe Associations et Territoires apprécie le travail réalisé par la commission 5 pour nous proposer un processus de l'orientation tout au long de la vie : un processus qui propose un parcours allant de l'information, première étape, à la communication pour s'approprier l'information, seconde étape, et à la mise en place d'un accompagnement adapté favorisant pour chacune et chacun l'exercice de choix éclairés.

La question de l'accompagnement est donc bien au cœur de la réponse à cet enjeu particulier que constitue ce processus complexe qu'est l'orientation. Si les différentes politiques publiques le mentionnent sans pour autant en définir l'objectif et y affecter les moyens, la société civile organisée en fait un des principes essentiels des dispositifs d'insertion scolaire, sociale et professionnelle.

Le groupe Associations et Territoires soutient la proposition consistant à garantir à tous l'accès à une information gratuite, complète et objective, c'est-à-dire délivrée par des professionnels reconnus par leurs compétences et leurs déontologie. Nous ne pouvons que souscrire à l'émergence d'un service public homogène et de qualité et équilibré sur l'ensemble des territoires.

Le groupe Associations et Territoires défend particulièrement le travail réalisé d'une part par les parents et leurs représentants et d'autre part par les associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire, associations contribuant à l'éducation et à l'émancipation de chaque jeune. De même, nous soutenons le développement du réseau Information Jeunesse sur l'ensemble du territoire, s'appuyant sur une offre de service thématique et partenariale unique en Occitanie.

En Région Occitanie, il nous faut constater que si les acteurs institutionnels et économiques ont déployé de véritables synergies pour développer les actions métiers, il est souvent question de communication, rarement d'accompagnement, dont la finalité émancipatrice s'est évanouie au profit d'une utilité économique de court terme.

Le groupe Association et Territoires se reconnaît pleinement dans la nécessité de ne pas réduire le concept d'orientation à un produit marchand qui résulterait en effet des lois de l'offre et de la demande dont les individus les plus en difficultés sociales seraient en premier lieu pénalisés.

Le groupe Associations et Territoires propose également que ce rapport et ses conclusions soient présentés au Conseil Régional Occitanie, au Rectorat Occitanie ainsi qu'au CREFOP.

Le groupe Associations et Territoires votera cet avis.

**INTERVENTION DE MADAME CAROLE DELGA,
PRÉSIDENTE DE LA RÉGION OCCITANIE /PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

INTERVENTION DE MADAME CAROLE DELGA, PRÉSIDENTE DE LA RÉGION OCCITANIE /PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

La Région a pris connaissance de l'avis du CESER Occitanie intitulé « L'orientation, pour des choix éclairés tout au long de la vie ». L'état des lieux et les limites, tels que présentés dans le projet d'avis, sur le système actuel de l'orientation (scolaire et professionnelle) sont partagés, notamment les éléments pointant les inégalités sociales, territoriales et de genre.

Son action vise à renforcer le puissant levier pour l'émancipation que représente la politique publique d'orientation, dès lors qu'elle est accessible pour toutes et tous, partout et tout au long de la vie.

Dans sa délibération cadre du 5 mars 2020 sur sa politique en matière d'orientation et d'information sur les métiers, la Région Occitanie soulignait les inégalités générées par le système d'orientation. Elle y affirmait également son ambition d'une politique régionale « plaçant la lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux au cœur de son action » et visant à « aider les jeunes qui cherchent à s'intégrer ou les plus âgés qui veulent se relancer à s'orienter plutôt qu'à être orientés ».

La Région partage également les points de vigilance du rapport, notamment sur la nécessité « d'ouvrir l'école, par exemple aux parents pour accompagner la réussite de leurs enfants mais aussi aux associations, au monde socio-économique », « d'insister sur le processus et le sens, autant que sur le contenu », afin que l'orientation devienne « une démarche réflexive ».

Dans les exemples sur les actions menées, nous pouvons regretter que la politique régionale soit réduite, dans ce projet d'avis, à une description du SPRO, à l'ouverture des Maisons de Région et Maisons de l'Orientation et à une mention rapide d'un appel à projet sur l'image des métiers « dans le cadre des 15 salons TAF », ce qui est assez réducteur (même si cette partie du rapport s'intitule « exemples d'actions »).

Les préconisations formulées dans ce projet d'avis rejoignent largement les ambitions de la politique régionale :

1. Faire émerger un service public homogène et de qualité, fondé sur la mise en réseau et une mutualisation des ressources ; changer de regard sur l'orientation ; rendre effectif le droit à l'orientation tout au long de la vie ; développer une culture de l'orientation selon une approche en mode 360°, dans la globalité du parcours du jeune ; concevoir l'orientation comme une voie d'émancipation personnelle, passant par une formation au choix ; agir sur l'égalité des droits et la mixité professionnelle.
2. Placer le jeune au cœur du dispositif d'orientation ; inclure les parents et accompagner les professeurs principaux pour décoder la complexité de l'offre et mener à des adhésions positives ; développer la pédagogie à l'orientation et accompagner tous les élèves ; et pour les salariés et travailleurs en reconversion : individualiser les parcours.

3. Lutter contre les inégalités territoriales et offrir un niveau d'information égal sur tous les territoires.
4. Offrir des expériences, des découvertes, pour se connaître et se déterminer de façon éclairée : le soutien aux stages, par la plateforme ANIE et la mobilisation actuelle pour les stages de 3^{ème}, avec les employeurs, en est une des illustrations.

Enfin, la Région partage l'importance d'un travail en synergie avec le Rectorat, avec les partenaires, notamment dans le cadre du SPRO.

Les préconisations formulées font largement écho à la délibération du 5 mars 2020 adoptée par l'Assemblée plénière de la Région et au-delà aux actions engagées par la Région dans le cadre du Service public régional de l'orientation.

**INTERVENTION DE MADAME SOPHIE BÉJEAN,
RECTRICE DE LA REGION ACADÉMIQUE OCCITANIE**

INTERVENTION DE MADAME SOPHIE BÉJEAN, RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

« L'orientation, pour des choix éclairés tout au long de la vie »

Le projet d'avis soumis au vote du CESER le 30 septembre appelle les observations suivantes.

La première partie du rapport suscite peu de remarques. Le constat d'un système d'orientation complexe, fait de multiples acteurs est un constat bien connu, constat qui avait d'ailleurs généré en son temps la constitution du SPRO, dans un souci de coordination des multiples intervenants.

Une observation toutefois : l'évolution bien décrite ici des textes de cadrage de l'Éducation nationale révèle bien l'évolution de la conception de l'orientation vers une approche éducatrice en matière d'orientation qui peut et doit trouver encore de meilleurs développements dans les pratiques, bien sûr. Aussi, page 6, dans la partie « l'enjeu, trouver sa place dans la société », la remarque selon laquelle « aucune conception éducative n'est apparue » est quelque peu excessive.

La deuxième partie du rapport pointe la situation des NEET à juste raison. Cependant, la situation de NEET n'est pas mécaniquement générée à partir de la seule fonction d'orientation dans le système éducatif. Il est plus juste de considérer qu'un ensemble de facteurs, d'ailleurs développés dans les pages suivantes consacrées aux inégalités de tous types sont liés à cette difficulté de positionnement dans l'emploi, la formation qualifiante ou la diplomation.

Une remarque : le sujet « Parcoursup » ici, rapidement évoqué mériterait sans doute davantage de développements pour pouvoir être nuancé. Mais ce n'était pas le lieu ni l'angle choisi par ce rapport. Et son traitement appelle encore une fois beaucoup d'informations.

La troisième partie fait état de bonnes pratiques et présente certains acteurs de la thématique orientation. Il est certain qu'un inventaire beaucoup plus long pourrait être établi, des unes comme des autres, ce qui témoignerait une fois de plus du foisonnement des intervenants dans ce domaine, foisonnement déjà relevé dans la première partie.

La quatrième partie consacrée aux préconisations appelle davantage de commentaires qui sont aussi l'occasion d'apporter des précisions.

Page 45 : on ne peut qu'adhérer à l'idée que c'est d'abord l'élève, l'étudiant, le jeune qui construit son parcours d'orientation. Dans ce cadre, le droit à la césure évoqué est accessible, il faut le rappeler grâce à la Loi Orientation et Réussite des Étudiants dès la première année d'études supérieures. L'engagement associatif et de représentation des jeunes est valorisable dans le cadre des candidatures sur Parcoursup et beaucoup de dossiers déposés en témoignent d'ailleurs depuis deux ans.

Page 46 : la prégnance des résultats scolaires est ici soulignée dans la prise de décision, s'agissant de l'orientation.

Les résultats scolaires, s'ils se limitent à une approche arithmétique des résultats ne sont effectivement pas suffisants pour fonder un pronostic de réussite. La prise en compte de bien d'autres facteurs s'impose : capacité de progresser, mise en évidence de compétences non exploitées, intérêts pour tel ou tel domaine de la connaissance ... la liste serait longue.

Ces éléments font aussi partie de l'appréciation de la trajectoire d'un jeune qui, de plus, est en devenir et peut d'une année sur l'autre se révéler de façon très différente.

Dans le domaine de l'orientation, il faut rappeler qu'un des trois piliers du travail dans le cadre du parcours Avenir (cf. référentiel de juillet 2015) est le développement de la capacité d'initiative et d'engagement. Cette capacité peut être développée dans toutes les activités proposées dans le cadre de la scolarité, elle est le fondement même de certaines d'entre elles. On en trouverait de nombreux exemples dans chaque établissement scolaire. Il est clair que l'évaluation de l'activité de l'élève doit en tenir compte, car comme le rapport du CESER le souligne sur cette même page, elle est la condition du développement de la confiance en soi et du sentiment de compétence.

Le rapport souligne également l'intérêt et les limites de l'information comme voie de solution de la question de l'orientation.

C'est une vision que nous partageons avec la Région, désormais chargée d'organiser des actions d'information sur les métiers et les formations au bénéfice des élèves et des étudiants. À cet égard, il faut saluer l'effort conjoint de l'État et de la Région en la matière de construire un dispositif « Info-Métiers », dispositif nouveau qui va se concrétiser au cours de cette année scolaire. Il témoigne de la coopération que le CESER appelle de ses vœux quelques pages plus loin dans le présent rapport.

Il est clair cependant que les actions proposées auront d'autant plus d'impact que :

- ces actions seront incarnées, comme le CESER le souligne, c'est-à-dire qu'elles rendront compte de la réalité du vécu des métiers et des formations, permettant aux élèves et étudiants de s'y projeter
- l'intégration progressive de l'information s'appuiera sur des outils la favorisant. Il faut rappeler à cet égard l'existence de l'outil « Folios » développé par l'ONISEP et accessible sur l'ENT, mais d'autres supports peuvent également être utilisés. (pages 47 et 48 du rapport du CESER)
- que les démarches engagées prennent bien soin de ne pas renforcer les stéréotypes (page 48 du rapport)
- ces actions s'inscriront dans la double dynamique de développement de la connaissance des milieux sociaux et professionnels et de la connaissance de soi (intérêts, compétences, personnalité)

Deux remarques sur les modalités évoquées page 47 :

Il est d'ores et déjà possible dans le cadre du DNB (épreuve orale) de présenter son projet d'orientation, ce qui peut constituer à la fois le débouché d'une réflexion et la formalisation de celle-ci

Les classes en entreprise sont une modalité déjà éprouvée notamment avec l'UIMM (classes « industrie ») et l'offre en la matière intéresserait certainement beaucoup les établissements scolaires, notamment dans les territoires ruraux et suburbains.

Page 50 : l'importance des partenariats est ici soulignée, à juste titre. C'est l'occasion de rappeler que de nombreuses coopérations sont d'ores et déjà engagées entre le milieu associatif et l'Éducation nationale sur le sujet de l'orientation et que ces dernières sont donc à considérer comme contribuant à la construction progressive de l'orientation. Il n'est pas possible de les citer toutes ici.

Il faut néanmoins insister sur un point : le partenariat doit s'inscrire dans une démarche progressive et cohérente dans la durée, celle que réclame le Parcours Avenir, démarche éducative placée sous la responsabilité du chef d'établissement. À ce titre, le partenariat est une ressource sollicitée pour atteindre des objectifs pédagogiques, puisque l'orientation dans les établissements est de la responsabilité de l'Éducation nationale. (cf. le cadre national de référence annexé au rapport du CESER).

Parmi les partenaires, il en est de privilégier et à juste titre : les parents d'élèves. Nombre d'entre eux s'investissent déjà dans les EPLE : organisation de forums métiers (page 54 du rapport), accueil d'élèves en stage en entreprise. On ne peut que souhaiter que ces actions se développent et, en proximité, la ressource que représentent les parents d'élèves pour témoigner de leurs activités professionnelles est sans doute aujourd'hui sous exploitée.

Et puisque le rapport évoque l'information par les pairs au bénéfice des élèves (page 51), il est utile de rappeler que les journées portes ouvertes et rencontres de promotions sont des modalités également utilisées par les EPLE pour favoriser ce type d'échanges. Elles sont sans doute à développer encore.

Page 55 : le rapport du CESER demande à la Région de cartographier les bonnes pratiques en matière d'information sur les métiers et les formations. C'est une préoccupation que nous partageons avec la collectivité régionale, comme a été partagé le cahier des charges de l'appel à projets Info Métiers ainsi que l'appréciation des projets remontés dans le cadre de cet appel à projets. Le processus et l'impact de cet appel à projets feront bien entendu l'objet d'une observation attentive dans un souci constant et là aussi partagé de la qualité des actions conduites.

Plus généralement, ce souci du suivi qualitatif des actions conduites au sein des établissements a justifié la création dans le cadre de la région académique d'un pôle « pédagogie de l'orientation » qui a pour but de diffuser outils et ressources, de mutualiser les expériences, de faire connaître les partenariats. Cette structuration au sein de la direction de région académique à l'information et à l'orientation d'un pôle pédagogie de l'orientation est cohérente avec l'accompagnement des établissements dans leur action éducative dans le domaine de l'orientation.

Une observation sur la proposition du CESER dans cette partie du rapport sur l'organisation de stages de découverte des milieux professionnels (qui sous l'appellation générique d'entreprises s'étendent aussi à l'artisanat, aux professions libérales, à l'économie sociale et solidaire, à la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière, etc.).

Sur ce sujet également, la Région et l'État partagent la préoccupation de proposer en tous points du territoire des lieux d'accueil pour des stages de découverte et c'est le sens du courrier co-signé par la présidente de Région et les Recteurs des académies de Montpellier et de Toulouse qui présente le dispositif ANIE aux chefs d'établissement. Ce dispositif a vocation à présenter une offre augmentée et diversifiée aux élèves et à leur famille.

Pages 56 et 57 : le rapport du CESER évoque la liaison enseignement secondaire – enseignement supérieur et sa nécessaire intensification.

C'est tout le sens des projets ACORDA à Toulouse et COMPAS à Montpellier, lauréats de l'appel à projets « Développements territoriaux de l'orientation », qui vont permettre de développer dans chaque cas une dizaine d'actions définies pour densifier encore au-delà de l'existant les relations entre enseignement secondaire et supérieur. Ces projets, portés par l'UFT à Toulouse et l'université Paul Valéry pour Montpellier associent de nombreux partenaires et sont bien évidemment soutenus par les autorités académiques qui porteront elles-mêmes quelques-unes des actions.

Les opérations d'immersion des futurs étudiants, qui concernent déjà des milliers d'élèves de lycée, ne constituent qu'une des modalités de cette liaison mais seront bien sûr développées.

Conclusion :

Le rapport du CESER souligne à juste titre l'importance d'une approche éducative, donc progressive de l'orientation qui appelle la contribution de multiples partenaires.

La coopération sur ce sujet entre l'État et la Région est en train de s'intensifier comme les observations faites ici en témoignent. Elle se construit dans le respect des compétences de chacun, dans le cadre national de référence annexé au présent rapport et qui a fait l'objet d'une déclinaison régionale.

Notre préoccupation partagée est celle d'une démarche de qualité au service des élèves et des étudiants de notre région.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées - Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@occitanie.fr

Site de Montpellier

201 Av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



Avec l'Occitanie
dans les papiers
de recyclés.

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée